MONTREAL, 25 JUILLET 1914

Aimez-vous tous les jours une exquise cuisine
Aux sons d'airs entraînants de musique divine?
Au "Café Parisien" vous serez bien servis
Et vous en sortirez satisfaits et ravis.
PARKER BROS.

LE PAYS

Ceux qui vivent, ce sont ceux qui luttent.
Victor HUGO.

5me Année. No. 29 — Rédigé en Collaboration — Cinq Sous le Numéro

SUS AUX BELLES ECOLES !

C'est la nouvelle doctrine de l'"Action Sociale"

Il faudrait conserver religieusement les vieilles masures, les bicoques et les huttes qui nous servent d'écoles

Le "Pays" a un autre idéal que celui-là — Nous voudrions de belles écoles parce que généralement l'intérieur et l'extérieur vont de pair

L'école a été surtout depuis que l'humanité s'est rendu compte de son importance et de son utilité le sujet de bien des aphorismes. Victor Hugo disait: "Qui ouvre une école ferme une prison" pensée bien juste qui dénote la haute portée morale de l'instruction. Jean Macé disait, de son côté, qu'on pouvait juger de la prospérité d'un pays et du degré d'intellectualité de ses habitants par les édifices scolaires. Et que d'autres aphorismes du genre.

Celui de Jean Macé semble particulièrement vrai. Oh! pas plus dans les choses de l'éducation qu'ailleurs, l'habit ne fait le moine, mais on peut dire sans crainte de se tromper que tel pays qui s'intéresse à ses écoles assez pour les vouloir belles, tiendra à ce qu'on y fasse du bon travail. Et ce ne sera pas un simple préjugé de croire que l'instruction n'est guère efficace dans tel autre pays où l'on n'aura que de simples cabanes ou de vieilles masures pour écoles.

Tel ne paraît pas être le point de vue des gens de l'"Action Sociale" et notamment de M. l'abbé D'Amours, qui revient d'un voyage dans l'Ouest canadien et qui y a été scandalisé par la beauté et la grande allure des édifices scolaires.

Sans doute, avec ces messieurs, on ne sait jamais trop où l'on va, et ils vous échappent parfois des réflexions qui vous ahurissent. Ce sont eux qui écrivaient, il y a quelques mois que l'acquisition de la fortune n'est qu'une chose secondaire pour les Canadiens-Français, c'est aussi l'abbé D'Amours qui laissait tomber cette sottise formidable que c'est grâce à notre ignorance que nous avons si bien conservé la langue française.

C'en était assez, semblait-il, mais non, voici la dernière: il paraît que de trop belles écoles, cela signifie la main-mise de l'Etat sur l'instruction, la neutralité de l'enseignement et bien mieux que cela l'humiliation des parents et de l'Eglise.

Vous ne me croyez pas? Je cite textuellement:

"Prépotence de l'Etat, neutralité de l'enseignement, humiliation des parents et de l'Eglise: tout cela transpire dans la magnificence des constructions scolaires, et tout cela aussi, on le sait, inspire l'administration de l'instruction populaire dans les provinces où la foi ne préserve pas le droit naturel des atteintes de la tyrannie étatiste."

Et ceci encore:

"L'excès de somptuosité dans les constructions scolaires signifie aussi le faux concept, trop répandu, que l'instruction donnée à l'école prime tout, comme facteur, dans la formation et le perfectionnement du peuple."

Sans doute, nous savions tous que l'"Action Sociale" ne tient pas plus à l'instruction des masses que cela, mais de là à afficher un aussi profond mépris pour la belle école, nous croyions qu'il y avait un grand pas à faire. Or ce pas vient d'être franchi. La vieille chipie n'a plus rien à cacher, elle est pour l'ignorance et elle s'en vante. Restons ignorants, car, dit-elle, c'est grâce à notre ignorance si nous sommes restés Français. Et puis ne construisons pas de belles écoles, gardons ces vieilles cabanes qui font notre orgueil!

Le "Pays" se glorifie d'avoir un autre concept que celui-là. Nous voudrions voir disparaître toutes ces petites maisons d'écoles ouvertes aux quatre vents, presque en ruines, que l'on trouve en bien des endroits de la province, et nous aimerions les voir remplacer par de proprettes constructions, bien jolies coquettes et de nature à attirer l'enfance.

Pourquoi pas?

Mais tous les villages de notre province qui possèdent un beau couvent, un beau collège, une belle école ne s'en glorifient-ils pas? Et nous n'avons jamais su qu'un beau couvent, fut-ce celui des Soeurs de la Congrégation, rue Sherbrooke, près Atwater, à Montréal,—construction somptueuse et magnifique, s'il en est—indiquât la prépotence de l'Etat, ou la neutralité de l'enseignement, encore moins l'humiliation des parents et de l'Eglise. Personne n'a jamais tiré de conclusions aussi stupides de la magnificence et de la somptuosité du couvent d'Outremont.

Non, il faut avoir la mentalité de l'"Action Sociale" pour se scandaliser de ce que les Canadiens de l'Ouest s'intéressent à leurs écoles, les veulent belles, spacieuses, aérées, propres, de façon à ce que les jeunes enfants s'y plaisent et apprennent mieux. Il va de soi que toute l'ambition de ces gens-là ne se borne pas à la beauté de la façade. On peut être certain que si l'extérieur les intéresse, combien plus doit les intéresser l'intérieur.

Tandis que dans notre province, depuis des années et des années, on se plaint de l'apathie de tout le monde. On se moque, chez nous, autant de l'enseignement qui se donne à l'école, que de la bicoque elle-même.

Aussi faut-il voir les grands progrès que nous faisons!

Sus aux belles écoles! ce sera sans doute le nouveau programme que défendra l'"Action Sociale," les nouvelles idées qu'elle fera prévaloir.

Oh! pour nous, nous ne tenons pas plus que cela aux constructions somptueuses, mais généralement l'intérieur et l'extérieur vont de pair. Si nous croyions que l'énergie et l'argent économisés en respectant les vieilles huttes seraient reportés sur l'enseignement qui se donne dans ces vieilles huttes, nous plaiderions pour leur conservation. Mais nous savons si bien le contraire.

Nous continuerons donc de demander de belles écoles, mais nous espérons qu'il ne se trouvera personne d'assez charitable pour aller prétendre que notre goût des belles écoles indique clairement que nous sommes des impies et des révolutionnaires.

D'ailleurs l'"Action Sociale" est de taille à tirer elle-même cette conclusion.

Jean Bruson

—(*)—

DE CI DE LA

Encore les écoles du Manitoba!

* * *

Voilà toute la question de nouveau rouverte.

* * *

A quand le tour des écoles de la province de Québec?

* * *

Oh! elles ont si peu d'importance, elles peuvent bien attendre.

* * *

En attendant, battons-nous au sujet de celles du Manitoba et de l'Ontario.

* * *

Y a-t-il rien de plus cocasse que de voir les différents journaux français accuser selon leurs attaches de parti Roblin ou Norris d'orangisme?

* * *

D'après l'"Action Sociale" et l'"Evénement," le "Soleil" et le "Canada" sont des traîtres parce que favorables à Norris.

* * *

D'après le "Canada" et le "Soleil" les traîtres, ce sont l'"Action Sociale" et l'"Evénement" parce que favorables à Roblin.

* * *

Or la vérité vraie, c'est que Roblin et Norris se moquent l'un et l'autre des catholiques et qu'ils n'en ont que pour les orangistes.

* * *

Cessons donc de nous chicaner pour savoir lequel des deux a plus de droit que l'autre à la sympathie des nôtres.

* * *

La seule chose sûre, c'est que la majorité conservatrice est trop restreinte pour que sir Rodmond fasse son rodomont.

* * *

Qu'il laisse plutôt cela au maire d'Ottawa qui ne veut pas que les employés municipaux prennent un coup.

* * *

Ou au maire de Montréal qui ne veut pas d'un Anglais pour successeur.

* * *

Quel que soit, en tous cas, le successeur, M. Martin lui fait préparer en ce moment un hôtel de ville entièrement remodelé.

* * *

Pourquoi donc ce peinturage en blanc de céruse de la belle pierre grise de notre hôtel municipal?

* * *

On aurait du commencer par blanchir la conscience de certains de nos échevins.

* * *

Parce qu'après tout, on doit se préoccuper davantage de la liqueur que du flacon.

* * *

Un bon conseil municipal dans un palais grisâtre ferait mieux mon affaire qu'un mauvais conseil dans un palais bien blanc.

* * *

Mais, ne médisons pas de nos échevins, encore moins de nos contrôleurs, ils sont tous en vacances depuis une dizaine.

* * *

Et justement, on n'a découvert aucun scandale depuis dix jours, ce qui est un véritable record.

* * *

C'est pourquoi je proposerais de voter à tous ces braves gens douze mois de vacances par an.

* * *

Les choses marcheraient peut-être moins bien, ce qui n'est pas prouvé, et puis nous n'aurions plus jamais de scandales.

* * *

Nous perdrions vite notre réputation de "la ville la plus mal administrée d'Amérique"... à part Québec.

* * *

Et l'on dirait bientôt de nous "Montréal sans administration est encore la ville la mieux administrée."

* * *

Le ciel sur terre, quoi.

* * *

Hélas, ce n'est pas plus possible à Montréal qu'à Québec.

* * *

Il nous faudra toujours des échevins. Ces gens-là sont d'utilité publique comme les petits chars.

* * *

Pourtant il y a une foule d'échevins qui ne sont pas les petits chars!

* * *

Ah! pour ça, oui, par exemple. Mais, sans être les chars, ça ne les empêche pas d'être sympathiquo aux petits chars.

* * *

Et c'est ce qui fait que nous avons été menacés depuis quelque temps d'une franchise de quarante ans.

* * *

Mais, heureusement, maire, échevins, contrôleurs, ministres même et franchise, tout est en vacances.

* * *

Moi aussi.

Alexandre SCHAUNARD.

—(*)—

ELLE S'ABSTIENT

Tous les journaux ont annoncé cette semaine que le gouvernement français avait protesté énergiquement contre le meurtre de deux ecclésiastiques français au Mexique et qu'il avait l'intention de demander une réparation.

Pour un gouvernement qui persécute si férocement l'Eglise, au dire de l'"Action Sociale," c'est une surprise. Aussi la chère vieille chipio s'abstient-elle de tout commentaire!

—(*)—

L'HON. M. LEMIEUX DANS SAINTE-MARIE

Le maire Martin s'effacerait et recevrait en récompense un siège au Sénat, si le parti libéral est vainqueur

Les jouranux annonçaient, l'autre jour, que M. Rodolphe Lemieux avait l'intention de briguer les suffrages dans le comté de Nicolet aux prochaines élections, car on sait que son comté actuel, Rouville, se trouve à disparaître du fait du remaniement de la carte électorale.

Il se pourrait fort bien que M. Lemieux se présente dans Nicolet, et si M. Paul-Emile Lamarche qui vient d'être nommé avocat de la ville de Montréal, abandonne la politique, ce sera un comté assez sûr pour l'ancien ministre des postes.

Toutefois des amis de M. Lemieux et M. Lemieux lui-même tâtent en ce moment, le terrain dans la division Sainte-Marie à Montréal même. M. Médéric Martin, le maire de Montréal qui représente actuellement cette division au parlement fédéral, s'effacerait, parait-il aux prochaines élections, afin de laisser le champ libre à M. Lemieux.

On nous affirme que le parti libéral compte balayer le pays et, en ce cas, M. Martin serait nommé sénateur.

Quelles seraient les chances de M. Lemieux dans Sainte-Marie?

Certes, c'est une division bien libérale, mais M. Lemieux y aura-t-il l'emprise qu'avait M. Martin, c'est plutôt douteux, néanmoins la division reste assez sûre.

—(*)—

M. J. O. MOUSSEAU

Sera-t-il candidat dans Soulanges?

La "Patrie" annonçait, il y a quelqué temps que M. J. O. Mousseau, l'ancien député de Soulanges, impliqué dans le scandale de la Législature de Québec lors de la session dernière, allait être de nouveau candidat dans son comté. Interrogé à ce sujet, M. Mousseau n'a pas voulu nier la chose; il s'est contenté de dire qu'il n'avait pas fait de confidences à la "Patrie."

M. Mousseau n'a pas fait de confidences au "Pays" non plus, mais nous sommes en mesure d'affirmer que la candidature de M. Mousseau n'est pas encore absolument décidée.

Voici exactement où la chose en est, ou plutôt voici exactement ce que M. Mousseau lui-même a dit à quelqu'un, il y a quelques jours:

"Je passe l'été dans mon comté et j'y tâte le terrain. Si je le crois favorable, je n'hésiterai pas et me présenterai, soyez-en certain."

Le "Pays" attend que cette candidature soit décidée et officielle pour dire ce qu'il en pense.

Toutefois, il est bien certain que nous avons reproché trop sévèrement leur verdict aux électeurs de Prescott pour approuver, le cas échéant, celui de Soulanges.

—(*)—

Journalisme et Diplomatie

L'ordre donné par le gouvernement français à son représentant à Montréal d'avoir à s'abstenir, pour la fête nationale du 14 juillet, de toute participation à une manifestation cultuelle quelconque a fourni occasion de constater (ce à quoi peut-être on ne s'attendait guère) qu'il existait, à l'état-major d'un grave journal du soir, une véritable brigade de professeurs de Droit diplomatique.

Les filandreuses objurgations de ces sommités ont dû faire la stupéfaction des lecteurs, déjà malmenés par la canicule. Le malheur est en effet que ces savants improvisés—et pour cette raison fort sûrs d'eux-mêmes—se sont égarés en de pitoyables confusions qui feraient le gaudissement d'étudiants de première année. Charitablement, nous n'insistons pas sur des erreurs (involontaires sans doute) qui consistent pour le moins à prendre de la moutarde pour du séné et réciproquement! Nous nous permettons simplement de rappeler à ces phares intermittents du droit international public et privé les trois aphorismes ci-après:

1.—Que Grosjean ne doit jamais vouloir en remontrer à son curé (même en matière laïque);

2.—Que Sophocle avait raison lorsqu'il affirmait qu'il faut savoir souvent mettre un boeuf sur sa langue... ou sur sa plume;

3.—Que, à chacun son métier, et les vaches seront bien gardées.

—(*)—

PEUT-ETRE

Un des ministres d'Huerta aurait déclaré que l'ex-président du Mexique voulait venir habiter notre pays.

Nous pourrions peut-être en faire un bon maire de Montréal.

—(*)—

La "Vérité" taxée d'hérésie

Par le Rév. Père Rulhmann, S. J.

DENONCEE PAR LA "FRANCE ANTIMAÇONNIQUE"

Et accusée de blasphème par le "Pays"

La "Vérité" joue évidemment de malheur. Dénoncée par la "France anti-maçonnique" pour avoir recommandé la lecture de 37 volumes tout ce qu'il y a de moins orthodoxes. "Les fastes de l'Eglise" par M. Le Leu, voilà qu'elle est maintenant taxée d'hérésie par le rév. Père Rulhmann, jésuite de Montréal.

C'est ce qui s'appelle tomber de Charybde en Scylla.

Voici toute l'affaire résumée en aussi peu de mots que possible:

Dans un récent numéro, la "Vérité" avait écrit que la Sainte Vierge n'est inférieure qu'à Dieu seul et le Père Rulhmann déclare que c'est là une hérésie, parce que la Sainte Vierge est également inférieure à son fils.

Nous ne sommes pas assez profonds théologiens pour nous immiscer dans une discussion de ce genre où d'ailleurs nous n'aurions que faire, et nous ne mentionnons ce fait qu'à titre documentaire. Il est si amusant de voir l'intransigeante "Vérité" taxée d'hérésie! En dépit de toute la bonne volonté de tous les rédacteurs de toutes les "Vérités" de Québec, c'est une accusation qu'on ne pourra toujours pas porter contre le "Pays."

Tandis que dans la "Vérité," on trouve toutes sortes de choses. Et justement le "Pays" tient à son tour à dénoncer la "Vérité" pour un blasphème contenu dans son article du 4 juillet intitulé "Un dernier mot" et répondant à l'accusation d'hérésie du Père Rulhmann.

Voici le passage blasphématoire:

"Nous respectons la vaste science du Rév. Père mais nous désirons garder la liberté d'attribuer à Marie toutes les perfections que peut posséder **PAR UN PRIVILEGE INIQUE**, une créature prédestinée à être la Mère de Dieu, la reine des anges et de tout l'univers.

C'est notre dernier mot."

(Voir la "Vérité" du 4 juillet 1914, 1ère page, 2e colonne.)

On le sait, c'est calculé, la "Vérité" ajoute même, "c'est notre dernier mot."

Peut-on y aller avec plus de cynisme? Nous ne sommes pas d'assez grands théologiens pour dire si c'est un blasphème, que de déclarer que la Sainte Vierge n'a ses perfections que "par un privilège inique," c'est peut-être une nouvelle hérésie. Nous soumettons le cas au Père Rulhmann.

Avant de terminer nous tenons à faire remarquer que la "France anti-maçonnique" a dénoncé la "Vérité" au commencement de juin à propos des volumes de M. Le Leu, que le "Pays" a publié le texte de cette dénonciation le 20 juin et que la "Vérité" du 11 juillet, c'est-à-dire le dernier en date des numéros de la "Vérité," contient encore l'annonce de ces trente-sept volumes pas orthodoxes.

Il va bien notre pieux confrère.

—(*)—

D'OU SORT-IL?

M. Gaston Menier, sénateur de France, disait l'autre jour à un représentant de la "Patrie" que "c'est une folie de croire que les Juifs sont les maîtres politiques de la République."

Comment cela? Depuis dix ans, la "Vérité" et l'"Action Sociale" nous disent pourtant que les Juifs sont absolument les maîtres. Et il nous semble que nos deux journaux sont autrement bien placés que M. le sénateur Menier pour le savoir.

M. Menier a même ajouté, que "la République est stable." Allons donc! Mais le "Devoir" et les autres journaux parlent couramment de changement de régime, et il n'y a pas à dire M. Omer Héroux sait ce dont il parle.

Mais d'où sort donc M. Menier? Ne lirait-il pas nos journaux par hasard?

—(*)—

ELLES SONT FAITES POUR CELA

Si on ne se fait pas facilement à l'idée de voir des femmes dans la police, on trouve au contraire tout simple que Mlle Henriette Hoegh soit nommée première secrétaire de la légation norvégienne à Mexico. Les femmes dans la diplomatie? Mais elles sont faites pour ça! Comment n'y avait-on pas songé plus tôt?

"Elles n'apporteront pas seulement dans ce nouvel emploi, dit M. Gustave Téry, leur "esprit de finesse," leur patience et leur séduction: au moment décisif, un gracieux sourire vaudra le meilleur argument; elles y apporteront aussi leur horreur naturelle des coups qu'elles ne savent ni ne veulent donner. C'est dire qu'elles s'appliqueront à prévenir tous les risques de guerre, et les plus farouches hominstes ne peuvent que s'en réjouir."

—(*)—

JUSQU'AUX LARMES

Quelques journaux font de ce temps-ci une petite guerre à M. Raynaud vice-consul de France, au sujet de son attitude du 14 juillet.

Nous disons quelques journaux, ça se borne, en effet, à l'"Action Sociale," naturellement, au "Devoir," non moins naturellement et... à la "Patrie." Voici un accouplement qu'on n'a pas vu souvent. De la part des deux journaux "castors," ça n'est pas pour nous surprendre, mais de la part de la "Patrie," il faut se demander d'où cela vient? Ceux qui connaissent la rédaction de la "Patrie" n'ont pas été lents à s'apercevoir que toute cette indignation n'est qu'une mesquine vengeance.

En tous cas, il est très amusant de voir l'"Action Sociale" reproduire la "Patrie" et la "Patrie" reproduire l'"Action Sociale." C'est un embrassement qui émeut jusqu'aux larmes.

—(*)—

FLASHLIGHT

Y a-t-il rien de plus amusant que cette femme, aussi civilisée que vous et moi, qui par métier se transbahute en anthropophage depuis une quinzaine d'années?

Elle s'appelle Marie Lavigne et, mon Dieu! au lieu d'être la dernière survivante d'une peuplade sauvage de la Polynésie, comme le clamaient les annonces, on dirait d'une Canayenne. Qui sait? puisqu'elle à la passion de s'exhiber, elle obtiendrait peut-être beaucoup plus de succès dans les Parcs Dominions de l'Afrique Centrale, si elle s'y donnait simplement comme l'une des survivantes de cette peuplade civilisée de l'Amérique du Nord qui s'appelle les Canayens.

Après tout, si les anthropophages et les sauvages intéressent les civilisés, je ne vois pas pourquoi les civilisés ne passionneraient pas autant les sauvages et les anthropophages.

Et puis, la dame en question n'aurait pas besoin de se maquiller, encore moins de porter ce ratelier orné de crocs pointus; qu'elle dise simplement qu'elle est originaire de Saint-Roch de Québec, de Saint-Gédéon de Marlow ou Saint-Ephrem de Tring et son succès devrait être assuré, car les journaux que lisent les anthropophages doivent avoir souvent parlé de ces villages lumières.

Jusqu'où va la crédulité des gens tout de même! Depuis quinze ans, cette femme avec un peu de maquillage, un ratelier spécial et le bagoût de quelque pitre qui déclare sérieusement qu'elle ne se nourrit que de viande crue arrosée de sang chaud, cette femme, dis-je, s'exhibe devant les badauds. Et ces derniers rentrent chez eux convaincus d'avoir vu la dernière survivante d'une peuplade sauvage de la Polynésie.

Braves gens!

Albert CHAMOT.

—(*)—

Le "PAYS"
parait aujourd'hui à
8 pages.

? ?

GRANDE ENQUETE POPULAIRE
— DU —
"SUCCES"

Quels sont, d'après l'ordre de vos préférences, les 3 plus grands hommes du Canada, depuis la Confédération (1867)?

Remplissez le coupon ci-dessous, découpez-le puis envoyez le de suite au "SUCCES" Ch. 2, Edifice, "La Presse", Montréal.

"LE SUCCES" ENQUETE No. 1 "LE SUCCES"
1o 2o 3o
Combien le "Succès" recevra-t-il de réponse?.....
Nom .....
Adresse .....

Cent prix magnifiques aux cent meilleures réponses.

Le "Succès" magazine canadien-français illustré paraitra le
15 AOUT PROCHAIN

? ?

ELEGANTES!



—Maintenant je serais curieux de voir celles qui ne le sont pas!

14 JUILLET

Ce n'est pas par une polémique faite de fanatisme et de goujaterie qu'on arrivera à prouver que M. le Consul de France a eu tort d'exécuter les instructions de son Gouvernement.

—(*)—

HEUREUSES GENS

Les avocats d'Albi se mettent en grève, nous apprennent les journaux français.

Heureux Albigeois!

—(*)—

A QUI?

Il y avait, l'autre jour, cinquante enfants sur la liste des comparutions à la Cour Juvénile.

Nos bons journaux mettent la criminalité juvénile en France sur le compte des écoles laïques: alors à qui attribueront-ils la nôtre?

—(*)—

QUELLE RAGE

Un concert extraordinaire à ce qu'il paraît vient de nous révéler l'existence d'un village nouveau: Beloeilville.

Nous connaissions Beloeil qui était un joli nom, mais pas Beloeilville.

Grands dieux, quelle rage de noms baroques nous avons! Beloeilville, ça vaut Ste-Rose du Dégelé.

—(*)—

PAS MAL ÇA

Le "Beck's Weekly" proteste vigoureusement contre le blanchissage que l'on fait actuellement à l'extérieur du palais municipal.

L'hôtel de ville, dit le confrère devient ainsi un sépulcre blanchi. C'est pas mal ça.

—(*)—

LA VIE IMPOSSIBLE

Les castors font, paraît-il, des dommages à Québec et si l'on en croit la Patrie" "tout Québec, Québec honête et paisible n'a qu'un cri de guer: Sus aux castors!"

La vie coûte pourtant déjà assez ns qu'on rende encore la vie impossible à ces braves castors de l'"Acon Sociale."

—(*)—

MUR POUR L'ASILE

Nous lisons dans la "Presse" de merdi dernier:

"La voix du sang de Calmette qui a ému l'univers entier, et **EBRANLE LA FRANCE JUSQUE DANS SES FONDEMENTS**, est encore là pour crier vengeance."

Le rédacteur qui a écrit cela est mûr pour l'asile.

—(*)—

SA PROPRE MONNAIE

La vieille chipie de Québec se plaint de ce que des journaux comme le "Canada" et le "Soleil," n'ont jamais polémiqué avec elle sans calomnier ses intentions et sans lui dire des injures."

L'"Action Sociale" a tort de se plaindre, elle est payée avec sa propre monnaie.

—(*)—

NOUS N'EN CROYONS RIEN

Les journaux annoncent que la Chambre de Commerce de Montréal désirerait voir le Conseil Municipal de Montréal établir un "Hansard" contenant le procès-verbal complet et officiel des séances. Nous n'en croyons ien parce qu'une idée aussi bouffonie ne peut vraiment pas venir d'un orps aussi sérieux.

Non, mais voyez-vous tout l'intéêt que présenterait le texte complet es engueulades entre nos bons échevins?

—(*)—

LE DIMANCHE A QUEBEC

Les cinémas de Québec ont décidé d'ouvrir leurs établissements le dimanche et ils ont raison. Ce qui est bien à Montréal ne doit pas être mal à Québec.

Les journaux hypocrites vont peut-être crier, mais qu'on les laisse faire! De quel droit, force-t-on tout le monde à s'enerοûter le dimanche?

Le "Pays" croit que les théâtres aussi devraient être ouverts le dimanche.

Il n'en coûte pas plus cher pour être élégant

Si vous avez besoin d'un complet, c'est le temps de venir nous voir.

Les complets faits sur commande avec les meilleures étoffes de fantaisie, pour lesquelles, je chargeais jusqu'ici de $17 à $25, viennent d'être réduits à

$15

PROFITEZ-EN!..

pour vous faire habiller. De l'élégance à bon marché: Cela vous paiera même de venir voir mes vitrines.

Alex. Langlois

43 rue STE-CATHERINE EST

PROFESSION INGRATE

Les femmes devraient-elles être admises au Barreau de la province de Québec?

En principe, toutes les professions devraient être ouvertes aux femmes

Cependant nous ne voyons pas ce qu'elles iraient faire au Barreau

Le Barreau se fait tirer l'oreille pour accorder aux femmes avocates le droit d'exercer leur profession dans la province de Québec. Je ne vois pas bien la raison de ce refus, du moment qu'on permet aux femmes la pratique de la médecine. Tant qu'on a exclu le sexe faible de toutes les professions libérales, elles se résignaient assez à leur sort, mais puisque quelques-unes peuvent coiffer le béret, pourquoi d'autres ne pourraient-elles endosser la toge sans soulever de récriminations? On n'est jamais si bien servi que par soi-même, dit la sagesse populaire. Si les avocats ont pour mission de protéger la veuve et l'orphelin, la femme serait dans son rôle et plus intéressée que qui ce soit à voir à ce que ces derniers ne se fassent plumer plus que de raison par certains exploiteurs de l'ignorance et de l'inconscience. Nul ne conteste à la docteresse la délicatesse de touche nécessaire au pansement des plaies douloureuses, la douceur de la voix qui coule lénifiante comme un baume dans l'âme du malade et l'intuition naturelle qui aide à la sûreté du diagnostique. Mais est-ce à dire que toutes ces aptitudes ne doivent servir qu'à une fin?

Cette finesse, ce don de divination que possède la fille d'Eve, n'en pourrait-elle tirer parti dans l'exercice d'une profession qui exige une sûreté de doigté, une faculté de seconde vue pour palper les consciences, ausculter les coeurs, sonder les intentions et lire les secrètes pensées des prévenus, arracher l'innocence tombée dans les lacs de savants oiseleurs, percer le masque du vice hypocrite et sauver la vertu du traquenard honteux? Mais, hélas... la profession d'avocat déchue de son antique grandeur n'a plus que la façade grandiose de ses bonnes intentions; son but qui est d'aider au triomphe de la justice n'est même plus visé.

Je voudrais connaître le fils de Thémis qui avant de prendre la cause d'un client se demande: Est-elle juste ou injuste? au lieu de supputer ce qu'elle lui rapportera. Les grands principes, là comme dans la politique sont mis au rancart, l'éloquence du barreau est chose du passé et se résume à des discussions verbeuses. On tire les ficelles des mots pour la faire jouer et se battre comme des marionnettes. La science du légiste se borne à surprendre la bonne foi des gens à les faire se contredire, à profiter de l'ahurissement où les jette l'aspect du tribunal et des spectateurs et l'effronterie de l'inquisiteur à qui tout est permis. Sans respect pour la pudeur des jeunes filles et même des courtisanes en qui subsiste toujours un sentiment de délicatesse inhérente à leur sexe, il ose les questions les plus indiscrètes capables de faire rougir un fantassin.

Sans doute, il y a de bons avocats, et en assez bon nombre, mais leur mérite trouve difficilement grâce devant l'opinion publique qui leur est hostile et le plus brave n'entre jamais dans une étude d'avocats que comme un dompteur dans une cage de fauves, avec la crainte perpétuelle de voir les pattes de velours sortir leurs griffes et les crocs se faire jour à travers les moustaches cirées.

Certes, la femme, si elle le veut, peut bien s'aventurer sur cette galère, mais elle ne tardera pas à le regretter. Le nombre de ceux qui y végètent est déjà assez grand, il ne faudrait pas l'augmenter. Car il ne faut pas se le dissimuler, le nombre des plaideurs diminue avec l'évolution des idées. On s'est persuadé, peu à peu, que le plus vilain arrangement vaut le meilleur des procès "on se ravise, on règle les questions à l'amiable," c'est-à-dire qu'on avale l'huître à la barbe des avocats ne leur laissant que les coquilles. Nombre d'avocats sont réduits aujourd'hui, à faire la perception des comptes, des transactions d'immeu-meubles et de la politiquaillerie. Je les accuse même d'avoir introduit dans les affaires de l'Etat cette rouerie, cette finasserie, ces procédés peu scrupuleux qui déshonorent aujourd'hui nos moeurs politiques. Dans une profession d'où l'on a banni l'idéal, je ne vois pas ce que les femmes viendraient chercher. Je sais bien que ce n'est pas le bagoût qui leur ferait défaut et qu'elles ont toujours le dernier mot, sans avoir jamais tort, que le charme de leurs appas pourrait aider au triomphe d'une bonne cause, mais un juge vient de dénoncer le danger des grâces féminines sur ceux qui pour être sur le banc des dieux ne sont pas moins de chair et d'os et sujets aux faiblesses des autres hommes. Les magistrats ne sont pas en pierre, paraît-il, et malgré l'apparence granitique de leur front rigide où toutes les lames des humaines émotions viennent se briser, ils ne sont pas insensibles aux chaudes effluves que versent deux prunelles lumineuses et à l'emprise d'un timbre de voix velouté, sorti de la gorge satinée comme une pêche, telle la chanson des heures, d'un gong harmonieux. Ils pourraient perdre la boule et prononcer la sentence que mimerait la séduisante avocate...

Mais si, comme dit Victor Hugo, toute fleur doit son parfum à quelqu'un, la femme d'instinct veut s'offrir en holocauste, immoler sa vie, offrir son sang pour quelque cause digne d'elle, alors sa place n'est pas au Palais. Tant qu'à battre de ses talons sonores l'allée des pas perdus et de frapper ainsi qu'une chauve souris les murs sombres de ses ailes noires sans avoir d'autre but que de se mesurer en force, en talent et en façonde avec ses confrères barbus et de montrer qu'une poule peut chanter le coq à l'occasion, c'est inutile. On sait qu'il y a des femmes avocates en France capables de damer le pion aux plus savants membres du Barreau. Les femmes qui ont du talent dans ce pays-ci ont mieux à faire que de devenir parasites ou tondeuses de brebis. Il y en a assez sans elles. Ce qu'il nous faut ce sont des producteurs et non pas des grugeurs.

En principe, cependant, toutes les professions doivent être accessibles aux femmes, elles sont de force à agiter un berceau et à poursuivre une carrière utilitaire tout à la fois. Mais ce qui n'est pas bon pour l'homme doit être interdit à la femme. Puisqu'on veut endiguer le courant qui pousse la jeunesse vers cette carrière ingrate destinée à disparaître tôt ou tard de la civilisation, le jour où l'on comprendra qu'on peut se défendre soi-même, pourquoi permettre à la jeune fille de soupirer comme un cerf altéré d'eaux vives, à cette mer morte qui la dégoûtera quand elle y aura trempé ses lèvres?

Fantasio

—(*)—

L'immunité parlementaire

L'ECHEVIN MENARD VOUDRAIT OBTENIR CE PRIVILEGE POUR LES ECHEVINS DE MONTREAL

Ils n'en ont pas besoin.—S'ils étaient scrupuleux...

L'échevin Ménard déclarait aux journaux cette semaine qu'il avait l'intenion de présenter, entre autres, deux amendements à la charte de Montréal. D'abord il voudrait obtenir de la législature le pouvoir pour la ville de Montréal de redistribuer ses quartiers à sa guise et ensuite il voudrait que les échevins aient comme les députés le privilège de l'immunité parlementaire.

Quel est le but de l'échevin Ménard en faisant des confidences sinon d'obtenir d'eux une expression d'opinion?

Le "Pays" n'a pas à refuser de dire ce qu'il en pense. Autant la première idée de M. Ménard nous plait, autant l'autre nous déplait et nous paraît ridicule.

Expliquons-nous. Le "Pays" a toujours été favorable à l'autonomie de Montréal, l'autonomie la plus complète quant à ce qui concerne ses propres affaires.

Dans toutes les questions, tramways, expropriations, redistribution etc.,etc., les échevins de Montréal sont nécessairement beaucoup plus au courant des besoins de Montréal, que les députés d'en bas de Québec, qui ne sont peut-être jamais venus à Montréal. Quand on songe qu'il fût un jour question de demander à la législature la permission de faire faire une courbe à la ligne des tramways sur l'avenue du Parc, parce qu'on avait l'intention d'installer la statue de Sir Georges Etienne Cartier juste au centre de cette avenue!"

Pendant que l'échevin Ménard y est, que ne demande-t-il l'autonomie complète, ce sera plus simple et beaucoup plus vite fait.

Quand à l'inviolabilité de nos échevins comme dit la "Presse", voilà bien une idée amusante qui ne soutient d'ailleurs pas la discussion. Nombre d'échevins se traitent déjà, en pleines séances du conseil municipal, comme des palefreniers, je me demande jusqu'où ils iraient s'ils avaient le privilège de l'immunité parlementaire.

M. Ménard donne comme raison que cela aurait des avantages pour la bonne administration de la ville.

"Actuellement dit-il, un échevin ne peut faire les remarques qu'il désire au sujet de la conduite de tel ou tel employé, ou critiquer, en mentionnant des noms, telle ou telle entreprise publique sans s'exposer à être poursuivi en justice."

Cela force simplement les échevins à être prudents et à ne pas calomnier. Et puis, ils peuvent obtenir si facilement des enquêtes spéciales sur la conduite des employés qu'ils n'ont pas besoin de l'immunité pour les dénoncer au Conseil.

Et d'ailleurs si nos échevins étaient aussi scrupuleux que cela, peut-être que sur la trentaine qu'ils sont, on aurait peut-être pu en trouver un pour dénoncer ceux de leurs collègues que le "Beeks' Weekly" et le "Pays" ont accusé avec assez de précision et sans immunité. Pourquoi ne s'est-il levé personne au Conseil municipal pour demander à ces messieurs de défendre leur honneur ou bien d'abandonner leur siège? Point n'était besoin d'immunité parlementaire pour cela, le simple respect de soi-même eut suffi.

Non décidément, nos échevins n'ont pas besoin de l'inviolabilité.

—(*)—

AU MANITOBA

Les députés canadiens-français tiennent la balance du pouvoir

Comment se serviront-ils de cette position magnifique?

Un collaborateur du "Devoir" faisait remarquer, la semaine dernière, la position magnifique des députés catholiques canadiens-français de la nouvelle chambre manitobaine. Ils ne sont que cinq, mais ils constituent la majorité nécessaire au gouvernement Roblin; qu'ils cessent de le soutenir et le gouvernement tombera. Ils peuvent jouer à la législature du Manitoba le même rôle que les nationalistes irlandais à Westminster. Sauront-ils se servir avec autant d'habileté de leur position pour obtenir ce qu'ils veulent? S'ils le voulaient seulement! Mais ce serait à la condition de n'avoir comme la phalange nationaliste de Redmond qu'un but, et de lui sacrifier le reste. Or voilà qui n'est guère probable. Ces députés seront conservateurs avant d'être canadiens-français et catholiques, et leur magnifique position ne leur servira absolument à rien. L'on verra dans quatre ou cinq ans.

Il s'est fait depuis quelque temps et dans notre province et là-bas beaucoup de bruit autour des écoles du Manitoba; on a beaucoup écrit, on a beaucoup parlé, c'est aujourd'hui le temps d'agir, mais nous verrons comme il est vrai, le mot de Mgr Langevin sur notre race: Nous sommes terribles pour les discours, mais nous ne valons rien pour l'action et l'organisation.

—(*)—

QUI CROIRE?

Nous lisons dans l'"Action Sociale" du 18 juillet:

"Au Portugal et en France, tout particulièrement, il n'y a plus rien de sacré pour l'homme public. L'école, la famille, la propriété, le crédit public, les libertés les plus raisonnables du citoyen sont à la merci du politicien le plus scandaleux et le plus brutal. Le droit naturel est foulé aux pieds. On traîne devant les tribunaux et l'on jette en prison, après les jugements les plus iniques, des pères de familles "coupables" d'avoir fait enseigner à leurs enfants par des maîtres éminemment respectables la crainte de Dieu; la famille est ruinée par des lois qui permettent le divorce et défendent la prière; l'école est devenue une chaire d'incrédulité et d'anarchie, quand elle n'est pas une sentine où, sous prétexte d'hygiène, on apprend le vice aux enfants. Tout va s'effondrant dans le chaos de l'anarchie, sous les coups de la tyrannie la plus brutale."

De son côté, M. Gaston Menier, sénateur de France, de passage à Montréal le 20 Juillet, disait:

"C'est la liberté de conscience la plus absolue qui règne en France"

Qui croire? L'"Action Sociale" qui voit les choses à deux mille milles de distance où M. le sénateur Menier qui demeure là-bas?

Tout le monde en tiendra pour l'"Action Sociale" dont l'amour pour la France est d'ailleurs bien connue.

—(*)—

ALLEZ DONC PRETENDRE...

La première page de l'"Evénement" contenait lundi dernier trois grands titres en manchette:

"Les ministres fédéraux sont acclamés à Sorel (sur 4 col.) Un éclatant triomphe pour MM. Tellier et Blondin (sur 3 col.) Une réception grandiose en l'honneur du premier aviateur canadien (sur 3 col.)

Allez donc prétendre que les Canayens manquent d'enthousiasme.

—(*)—



Un juge qui était assurément dans les patates tandis que le prévenu était dans les concombres, c'est celui qui a condamné l'autre jour ce jeune homme à dix jours de prison, pour avoir vendu des concombres, au prix de cinq centins, alors qu'au dire du plaignant ils en valaient vingt.

—Il n'était pas mon employé et pendant que j'avais le dos tourné, il a fait le coup...

Allez donc rendre service aux gens... Il les aurait peut-être eus sur les bras ses concombres, car ça m'est arrivé souvent de laisser aller une partie de ma charge à des maîtresses de maisons de pension ou à des Juives qui attendent la fin du marché pour nous débarrasser à moitié prix de nos produits. Le voleur d'un pain ou d'un biscuit à la mélasse a trouvé plus malheureux que lui; si minime que fut le délit, il existait du moins, tandis que je ne peux pas me rentrer dans la tête que pour avoir touché un concombre un homme mange dix jours de prison. Ce n'est pas pourtant un légume sacré, comme les oignons des Egyptiens.. A peine cornichon, il sert au contraire, à désigner comme le beignet de Sainte-Rose, une sorte d'imbécile et ce n'est pas parce qu'on le conserve en bocal, comme un ver solitaire, qu'il ne doit pas être permis d'y mettre la main. Peut-être ce juge qui est helléniste aurait-il pris ces vulgaires concombres pour ces cornes d'abondance dont le symbole était si cher aux belles romaines...

Enfin on ne sait jamais ce qui peut passer dans la tête du magistrat au moment psychologique où s'élabore un jugement, quel aspect terrible peut revêtir un concombre, alors qu'il vient se placer dans l'imagination surchauffée du juge. Il s'allonge démesurément comme un serpent, sa petite éruption verte se change en écailles et comme le fameux serpent du paradis terrestre, il s'enroule autour du cerveau du juge comme autour d'un arbre, étouffe sa pensée et sa volonté, lui infiltre son charme dans les veines et provoque de dangereuses illusions. Le magistrat qui se prend pour je ne sais qui, condamne le malheureux tremblant devant lui, le croyant coupable d'un grand crime, comme d'avoir dérobé les pommes de quelque dragon vert aux yeux de feu, hypnotisé par le concombre-serpent, ainsi que dans une fantasmagorie. Je trouve le pauvre diable bien chanceux, il eut pu être condamné sans merci à la peine capitale. Je m'explique ainsi l'incohérence des verdicts de cour, tantôt trop sévères, tantôt d'une mansuétude sans bornes. Comme la justice n'y voit goutte, paraît-il, elle se sert d'une lorgnette et selon qu'elle la prend par le petit ou le gros bout, elle voit les choses comme un point d'une ampleur énorme. Il y avait encore un autre accident, un petit grain qui s'était introduit dans les verres de la lorgnette, et empêchait les deux parties de s'entendre, c'est qu'elles ne se comprenaient pas, le juge parlait l'anglais et l'accusé le français...

—Whad did he say? demandait le juge pour la forme. Car c'est un détail, comme si c'était nécessaire de savoir ce que dit un prévenu pour le condamner. Avec le premier coup d'oeil qui l'enveloppe et le pénètre de part en part comme un éclair, son sort est fixé irrémédiablement. Il se débat inutilement sous l'envoûtement de cette prunelle implacable, il est lié pieds et poings et ne peut dès lors se soustraire à son verdict. Qu'il ait vendu un concombre, sans la permission de son propriétaire, ou tué un homme, l'accusé pourrait lire au fond de la rétine du juge sa sentence renversée comme on voit son image la tête en bas et les pieds en l'air sur la plaque d'un appareil photographique.

Un homme du commun qui n'aurait pas eu la grâce d'état aurait plutôt condamné à dix jours de prison l'habitant rapace et sans entraille qui poursuivait un jeune homme pour l'amour de quatre concombres volés ou vendus, comme j'aurais donné une fessée à cette jeune fille qui réclamait des dommages intérêts pour un baiser volé... La justice a beau être éclopée, elle ne trône pas dans un palais pour qu'on aille lui rire au nez, lui faire des niches, lever sa robe en faisant le pied de nez comme les enfants mal élevés et la faire trébucher dans la crotte, comme dirait M. Bourassa.

Arthur Maheu

—(*)—

Un grand-père écrit: "J'ai peu de confiance aux remèdes préparés à l'avance," écrit M. Jean Mittelstadt, 642 O'Connor St., Ottawa, Ont., "mais en ce qui concerne le Novoro du Dr. Pierre, c'est différent. J'ai un petit fils, qui à l'âge de quatre ans souffrait terriblement de crampes d'une nature épileptique. Il devint si mal qu'il avait de trois à quatre attaques par jour. J'obtins du Novoro et après Dieu, nous devons remercier ce remède pour la vie de l'enfant. Il a maintenant dix-huit ans et a toujours été en bonne santé depuis."

Comme remède pour le sang et la constitution, il n'y a probablement aucune médecine qui égale l'efficacité du Novoro du Dr. Pierre. Il a soutenu l'essai qu'on en a fait depuis un siècle. Il ne peut pas être trouvé dans les pharmacies, car ce n'est pas un article destiné au trafic commercial. Il est fourni au public directement du laboratoire, libre de tout droit. S'adresser au Dr. Peter Fahrney & Sons Co., 19—25 So. Hoyne Ave., Chicago, Ill., E.-U. d'A.

—(*)—



Repas Pris à la Hâte!

Vous savez ce que c'est: Le matin, vite il faut aller "aux affaires." Pas le temps de faire de cuisine—Il faut pourtant quelchose de léger et de nourrissant — mais quelque chose de tout prêt! C'est l'heure pour

PARIS PATÉ
PARIS MEAT PATTY

RIEN à apprêter ni à faire cuire. Prêt à servir — le plus léger, le plus nourrissant repas que vous puissiez désirer. Fabriqué à Montréal par des Cuisiniers Français, "PARIS-PATE" est composé de viandes de choix préparées, assaisonnées et cuites d'après une recette fameuse, une merveille de la Cuisine Française. Achetez-en une boite aujourd'hui chez l'épicier le plus près de chez vous.



Pour le déjeuner
—pour le lunch
—pour le souper
--pour tous repas chez soi ou au dehors

"Bon pour tous
—jeunes et vieux
—en tout temps."

10c.
LA BOITE
Préparé par la
SOCIETÉ S.P.A.
MONTREAL
13



Occasions en Pianos

MORRIS, grand cabinet, caisse en beau chêne, 7 1-3 octaves, cadre en fer, tonalité agréable, un peu d'usure. Réduit à $285

WORMWITH, piano boudoir, caisse en bel acajou, beau fini, 7 1-3 octaves, tonalité riche et sonore, presque neuf. Une occasion $285

HEINTZMAN & CO., grand cabinet, 7 1-3 octaves, mécanisme excellent, tonalité parfaite, a coûté $500. Maintenant $265

EVANS BROS., piano cottage, caisse en beau noyer, 7 1-3 octaves, très bonne tonalité, action parfaite. Une occasion rare $250

WEBB, piano cottage, pleine portée, caisse en bon ordre tonalité agréable. En très bon ordre. Réduit à $225

PIANO COTTAGE, caisse en bois solide pleine portée, tonalité claire, action excellente. Seulement $175

STEINWAY, grand piano carré, caisse en bois de rose, portée complète, tonalité agréable, action parfaite, a coûté $800 Maintenant $165

PIANO DE COMMENÇANTS, caisse en bois de rose, clefs d'ivoire et d'ébène, bonne condition. Pourra être échangé d'ici trois ans pour un piano neuf $75

PAYABLE DE $3 à $10 PAR MOIS

LA PRINCIPALE MAISON DE PIANOS A MONTREAL

LAYTON BROS, 550, RUE ST-CATHERINE Ouest
(Coin Stanley)

Gérant du Département français: M. L. A. POULIN.

MAISON A VENDRE
RUE ST-MARC

PRES DE LA RUE STE-CATHERINE.—Une maison façade en pierre à trois étages contenant 10 pièces. En bon état. Ruelle sur le côté. Superficie du lot 2,600 pieds carrés.

The Cradock Simpson Company
THE TRANSPORTATION BUILDING
Main 8090. 120, Rue Saint-Jacques, Montréal.

2,560 acres choisies par un géologue compétent

OILS LIMITED
Calgary, Canada

Capitalisation $500.000; Actions à $1.00, valeur au pair. Première émission 100.000

Le bureau de direction se compose d'hommes d'affaires bien connus de Calgary:

Dr. Wm. Egbert, président; H. A. Sylvester, Vice-Président; J. I. Fish, Secrétaire et Trésorier; Wm. Chappell, Adolph Clement.

NOTEZ LES POINTS SUIVANTS:

1o Les directeurs ont acheté et payé leur stock comme les autres actionnaires.

2o. Le stock dit de fermiers (leaseholders) n'est pas même reparti tant que l'huile n'a pas été trouvée.

3o. Les forets mécaniques sont commandés et en route pour commencer les opérations. Une grue est érigée et le travail sera poussé sans délai.

4o. H. D. Schutt, B.E., a fait, après examen, un très favorable rapport sur la propriété du Township 13, Concession 2.

Le stock qui se vend très vite pourrait bien être retiré de la souscription sans avis. Il est admis que la région d'Alberta est pétrolifère et ne demande qu'à être exploité. Le peu de stock de cette nature émis assure un grand succès; on ne vend que le stock dit "Treasury Stock" et le produit ira à des dépenses légitimes.

Chaque jour la région pétrolifère donne raison aux prédictions et je vous conseille d'acquérir quelques actions avant que l'exploitation progresse trop, avant que le prix en soit trop élevé. Il ne sera pas vendu moins de dix actions, soit $10.00. 25 actions $25.00, 100 actions $100.00. Aucune garantie autre que celle d'une transaction loyale. Ecrivez pour prospectus et renseignements complets.

Représentants demandés.

OWEN YEARSLEY, 402 CONFEDERATION LIFE BUILDING, TORONTO

Pour vos impressions, téléphonez **MAIN 1689**

Fût-on cent millions d'esclaves, je suis libre.

VICTOR HUGO.

LE PAYS

Ceux qui vivent, ce sont ceux qui luttent.

VICTOR HUGO.

GENS & CHOSES

Par FIGARO II

C'EST peut-être bien le temps, quand il fait, selon le mot de quelqu'un, une température intempérée de se rappeler que "les villes sont les gouffres de l'espèce humaine. Au bout de quelques générations les races périssent ou dégénèrent; il faut les renouveler, et c'est sans cesse la campagne qui fournit à ce renouvellement."

* * *

Nous avons vu dans les quotidiens qu'une femme se plaint que, dans sa cave, les rats sont plus gros que son chat. Hum! pour un chat comme pour un mouton, il faut un certains temps.

* * *

Un de nos grands journaux, toujours à l'affût, a ouvert un petit "Coin des Inventeurs." Un cynique nous disait l'autre jour à ce propos que beaucoup d'inventions modernes équivalaient à l'importance d'un grain de beauté sur une cuisse.

* * *

La "Grande Revue" nous assure que dans les beaux temps d'Athènes, il fallait 6,000 citoyens pour former quorum. Ça fait quelque différence avec notre Bureau de Contrôle où bientôt une seule unité sufffira.

* * *

Un journal parisien s'étonne de la rareté des servantes au Canada et cite les privautés et vacances que nous leur concédons. Et dire que c'est à Paris qu'on a fondé l'expression: "bonne à tout faire."

* * *

Il y a peut-être quelque exagération à attribuer aux exercices de respiration profonde le besoin de prendre un "eye opener."

* * *

Nos félicitations à ce monsieur qui veut sérieusement substituer l'érable au mouton. C'est un progrès, pourvu que l'on ne revienne pas à l'ancienne habitude de le couper... en herbe.

* * *

Nous lisons dans un rapport scolaire de France qu'un "élève qui a des poux est dangereux." Que n'ont-ils des gens, comme les nôtres, habiles à dénicher la petite bête...

* * *

Jamais il ne viendra à l'idée de nos ministres que M. Clément Vautel pensait à eux en écrivant: "Notre politique a besoin d'un Bonhomme Chrysale bien convaincu de cette vérité que les peuples vivent de bonne soupe et non de beau langage, ni même de belles idées."

* * *

Il se fait beaucoup de grandes actions dans les petites luttes.

* * *

On a dit dernièrement d'un politicien que tous désignent sans le nommer: "Il est si mobile qu'il a l'air d'une girouette."

* * *

Pour Malherbe, il n'y avait que deux belles choses au monde, les femmes et les roses; que deux bons morceaux, les femmes et les melons.

* * *

Tiré du prospectus de l'"Oldham Equitable Cooperative Society": "Lorsque vous serez dans la tombe, ayez du moins la satisfaction de savoir que votre veuve est à l'abri du besoin."

* * *

Il y a souvent moins de danger dans les choses que nous craignons quo dans celles que nous désirons.

* * *

Refusez votre confiance à un employé qui trouve tout bien chez le patron.

* * *

L'intellectualité des gens se mesure plus vite que leur moralité.

* * *

Un critique musical est cité en justice pour avoir écrit qu'on ne sait jamais si le "ténor Un-Tel chante ou se gargarise." Hum! en fait d'encens, il y a mieux.

* * *

Celui qui a fait ce qu'il pouvait a fait ce qu'il devait.

* * *

L'homme dont l'idéal est au-dessous de lui sera bientôt au-dessous de son idéal.

* * *

On ne peut pas être tous aussi sages que Salomon, mais nous pouvons tous cesser de croire que nous le sommes.

* * *

—Moi, j'ai dansé le tango dès son importation. Vous?

—Oh! moi, j'ai attendu qu'il fût défendu.

* * *

Quand un véritable écrivain a une idée, il cherche une plume et du papier; quand un pseudo-écrivain a une plume et du papier, il cherche une idée.

* * *

Il y en a qui descendent de grande famille et ne semblent pas près de cesser.

—(*)—

Elle est vraiment trop forte!

L'"Evénement" aux prises avec le "Soleil" au sujet des écoles du Manitoba

L'HYPOCRISIE POUSSEE A UN POINT INCONNU JUSQU'ICI

Rien n'est amusant comme de voir deux journaux de parti aux prises le "Soleil" et l'"Evénement" par exemple, l'un et l'autre ayant pour unique but de trouver magnifique tout ce que font leurs maîtres et scandaleux tout ce que font leurs adversaires.

Dans les circonstances actuelles, les deux partis étant au pouvoir, celui-ci à Québec, celui-là à Ottawa, l'on peut voir l'"Evénement" s'épater devant le moindre acte du gouvernement d'Ottawa et se scandaliser à chaque décision du gouvernement de Québec tandis que le "Soleil" se scandalise à chaque décision du gouvernement d'Ottawa et s'épate devant le moindre acte du gouvernement de Québec.

Il va sans dire que les deux feuilles sont continuellement à couteaux tirés; toutes deux défendent leur picotin.

De ce temps-ci, la question des écoles du Manitoba fait le sujet de l'éternelle chicane qui sévit entre les deux adversaires et cette question a été soulevée au lendemain des récentes élections du Manitoba. Il faut entendre les arguments que se débitent d'un air convaincu ces deux feuilles pince-sans-rire. Elles n'ont ni âme, ni conscience, marcheraient l'une et l'autre, sur les sentiments les plus sacrés, mais font toutes deux parade de patriotisme et de religion. Quelle bouffonnerie!

Certes, nous n'avons que faire dans des polémiques de ce genre et, sous aucun prétexte, nous ne voudrions nous mêler de ces choses, le "Pays" n'a pas de picotin à défendre, mais il y a tout de même des bornes à l'effronterie. C'est pourquoi nous ne pouvons pas laisser passer sans protester cette affirmation de l'"Evénement:

> "Il faut sans doute conclure que la gazette rouge de Québec se réjouit des progrès des ennemis de la race française et de la religion catholique au Manitoba. En effet, ceux qui connaissent bien la mentalité des directeurs de cette triste feuille savent, comme nous, qu'ils sacrifieraient volontiers le résultat des vingt années de luttes de Sa Grandeur Monseigneur Langevin et de ses fidèles pour le succès de sir Wilfrid Laurier ou d'un de ses alliés! D'ailleurs pourquoi les intérêts sacrés que le parti libéral canadien-français a si légèrement sacrifiés en 1897 lui seraient-ils plus chers aujourd'hui qu'alors? La religion, le droit, la liberté ne sont pour eux que des mots sonores mais vides de sens dont ils se servent comme d'une musique pour endormir la crédulité populaire pendant qu'un Laurier donne à ses compatriotes le baiser de Judas!"

Ils sacrifieraient le résultat des vingt années de luttes de Sa Grandeur Monseigneur Langevin, quels chenapans, n'est-ce pas?

Mais voyons donc maintenant qu'est-ce qu'ont fait les directeurs de l'"Evénement," gens pour qui la réligion, le droit, la liberté ne sont pas des mots sonores et vides de sens, gens auxquels les intérêts sacrés de nos compatriotes du Manitoba sont chers et qui ne sont pas prêts à sacrifier le résultat des vingt années de luttes de Mgr Langevin, voyons donc ce qu'ils ont fait.

En 1912, lors de la première session au pouvoir des directeurs de l'"Evénement," l'annexion du Keewatin au Manitoba rouvrit toute la question des écoles du Manitoba. Or nombre de conservateurs se battaient encore sur cette question quinze ans après son règlement, et demandaient au peuple de la province de Québec de les envoyer au pouvoir pour rendre justice à nos compatriotes du Manitoba. L'occasion s'offrit magnifique de montrer ce qu'ils pouvaient faire. Que firent-ils? Ils déclarèrent simplement que les catholiques du Keewatin n'avaient aucun droit et l'hon. M. Pelletier, le véritable maître de l'"Evénement" ajouta que la question des écoles du Manitoba avait été mal réglée en 1897, mais qu'*elle avait été réglée.*

Et les catholiques du Keewatin qui, jusque-là, avaient droit à des écoles séparées se virent soumis à la loi manitobaine.

Voilà ce qu'ont fait les gens pour qui la religion, le droit, la liberté ne sont pas des mots sonores et vides de sens, et qui n'auraient pas voulu sacrifier le résultat des vingt années de luttes de Mgr Langevin!

Non, elle est vraiment trop forte!

MARIUS.

—(*)—

Le Comité des Citoyens

Un de ses directeurs nous apprend qu'il n'est pas mort

Les journaux nous apprennent que le Comité des Cityens n'est pas mort et qu'il a même l'intention de reprendre les luttes qu'il a poursuivies avec tant de succès jusqu'ici. C'est son affaire. Pour nous, nous croyons qu'un comité de ce genre, s'il était le moindrement représentatif, pourrait faire énormément pour la bonne administration de la ville de Montréal, mais ses allures de matamore, sa rage d'autocratie, sa composition—l'on trouve toutes les vieilles barbes qui embêtent tout le monde depuis vingt ans—en ont fait l'institution la plus impopulaire.

Son incroyable succès de 1910 qui l'a surpris lui-même lui a fait croire que Montréal lui appartenait et qu'il n'avait qu'à choisir des candidats pour que la population les élise, mais les rebuffades lui sont venues nombreuses. L'élection d'avril dernier l'a même presque démantibulé, en dépit des $40,000 qu'il prétend avoir dépensé. Au fait, d'où venait donc cet argent? Le Comité des Citoyens—institution pure, s'il en fut jamais—a toujours négligé de nous le dire jusqu'ici.

Ce serait pourtant intéressant pour le public de savoir qui a tant d'intérêt que cela à la "bonne administration" de Montréal. Et nous ne voyons pas pourquoi le Comité des Citoyens s'obstine à ne rien dire.

Serait-ce que le principal souscripteur est M. S. D. Vallières qui a fait $235,000 dans l'affaire du Boulevard Saint-Joseph?

Ah! oui, voilà un des directeurs de l'Association des Citoyens qui doit tenir avant tout à la bonne administration de Montréal. Peut-être même pour cela, serait-il prêt à sacrifier ses $35,000.

Le Comité veut revivre, nous apprend un de ses directeurs, c'est son affaire, mais s'il veut avoir quelque popularité, qu'il se débarrasse de tous ses S. D. Vallières, de tous ses Charles Chaput et qu'il change aussi ses façons d'autocratie, bref qu'il soit un véritable comité de citoyens et non un petit groupe de gens dont le but est d'envoyer ses créatures à l'hôtel de ville et... de faire percer des boulevards pour le plus grand bénéfice de M. S. D. Vallières.

—(*)—

La censure théâtrale

Un projet de loi pour doter Montréal de cette cette institution rétrograde

Pourtant nous n'avons pas déjà beaucoup de liberté

L'échevin Houlé est-il sérieux dans sa détermination de faire établir une censure théâtrale à Montréal? Nous voulons espérer que non.

Sans doute, vouloir empêcher les lois de la morale d'être trop violées, cela part d'un bon naturel; néanmoins nous espérons que l'échevin Houlé, qui est l'un des échevins intelligents du conseil municipal actuel, tiendra à se faire remarquer en faisant adopter d'autres mesures que celle-là.

En théorie, une censure théâtrale peut être une chose admirable, mais en pratique, rien n'est plus imbécile, plus vexatoire et souvent plus ridicule, et c'est pourquoi nous nous opposons fortement à un projet de ce genre.

Après tout, de quoi a-t-on à se plaindre à Montréal, au sujet des théâtres? Il nous semble qu'on a déjà un minimum de liberté assez restreint pour qu'il ne soit pas question de nous en retrancher encore. Quand on songe que dans une grande ville comme Montréal, il ne peut même pas être question de jouer le "Marquis de Priola" ou même le "Prince d'Aurec" de M. Henri Lavedan, que le Majesty qui a donné la "Rafale" de M. Henry Bernstein et la "Vierge folle" de M. Henry Bataille a passé pour audacieux. Grands dieux! que veut-on de plus? Voudrait-on, par hasard, nous faire descendre au niveau de Québec, cette Athènes de l'Amérique du Nord, où la "Dame aux Camélias" est interdite, où cet innocent vaudeville, "Monsieur le directeur" a créé un scandale et où l'"Abbé Constantin" même passe pour une pièce immorale?

Il ne manquerait vraiment plus que cela.

Non, franchement, du côté français nous n'en avons pas besoin et je ne crois pas que du côté anglais on en ait plus besoin que nous, bien que les Anglais aient infiniment plus de liberté que nous.

Et, à vrai dire, qui nommerait-on censeurs? Quels sont les hommes assez compétents pour décréter que telle ou telle pièce ne doit pas être jouée à Montréal. Avant un mois, ce bureau de censeurs nous aura rendus aussi ridicules que Toronto qui est en passe d'amuser par sa pruderie toute l'Amérique du Nord.

La solution est dans l'honnêteté même de la population montréalaise; quand un théâtre jouera des pièces immorales, elle s'abstiendra d'y aller sans l'intervention d'aucun censeur.

Si M. l'échevin Houlé veut nous en croire, il va retirer au plus tôt son projet de loi.

P. PARADIS.

—(*)—

DANS LE MOUVEMENT

La Chine vient d'adopter la majeure partie du système métrique, ce qui fait dire au "Matin" de Paris:

"L'annonce d'une semblable réforme, accomplie dans le pays le plus attaché aux traditions ancestrales, fait tout naturellement penser aux pays anglo-saxons, restés fidèles au pied et à la livre. Un peu de patience. Là aussi, chaque année marque un progrès. Tout récemment, l'Angleterre et les Etats-Unis ont adopté le carat métrique de 2 décigrammes, et divers journaux ont insisté, à ce propos, sur le fait que c'était là un heureux commencement, qui ouvrait la voie d'adoption intégrale des unités métriques dans le commerce. Le Parlement canadien vient de sanctionner les prototypes internationaux; puis Malte a reconnu le système métrique obligatoire, et ces multiples infiltrations rendront bientôt la réforme définitive à la fois aisée et nécessaire."

—(*)—

LE "PAYS" paraît aujourd'hui à 8 PAGES

L'HOMME EN PANIQUE

A chaque catastrophe—sinistre maritime, incendie, partout où la mort fauche—la même remarque s'impose, atroce, odieuse: les survivants sont presque tous des hommes.

Inutile de rappeler "le Bazar de la Charité," à Paris, la "Bourgogne," le "Titanic"... Chaque fois, c'est la même mêlée écœurante qu'on s'imagine, la même tuerie autour des embarcations ou devant les portes. La vie est au plus fort, au plus lâche...

Avec le naufrage de l'"Empress of Ireland, "les chiffres, une fois de plus, viennent insulter les hommes: sur 350 survivants disait une des premières dépêches, il n'y avait que 12 femmes.

Cela représente combien de femmes bousculées, renversées, assommées? L'homme n'est pas beau, quand il a peur...

—(*)—

DOCTEUR
D. HOUDE
Médecin et Chirurgien
Spécialité:
VOIES URINAIRES
Tél. Est 1252. 131, Rue St-Denis

DOCTEUR
HENRI RENAUD
Organes génito-urinaires
Maladies de la PEAU
66 STE-CATHERINE EST
Téléphone Est 7585

Maladies des voies urinaires et de la peau.
Dr. NORMAN MASSE
Consultations: 1½ à 3 p.m., 7 à 8 p.m.
1386, Blvd Saint-Laurent, près Rachel.
Téléphone: St-Louis 1628.

Hourra pour nous autres

Nous extrayons les quelques lignes qui suivent du rapport de M. G.-E. Marquis, inspecteur d'écoles: elles montrent tout ce que nous avons encore à apprendre de nos concitoyens anglais au point de vue de la valeur de l'éducation:

> "Au cours de ma visite du premier semestre, l'automne dernier, je rencontrai deux institutrices pensionnant sous le même toit: l'une catholique et bilingue, et l'autre protestante et monolingue, pour employer un néologisme. Elles enseignaient dans deux écoles voisines, mais de dénominations religieuses différentes.
>
> "La première avait un traitement de $15 par mois, et devait enseigner également le français et l'anglais, tandis que l'autre recevait un salaire de $30 par mois, et n'enseignait que l'anglais.
>
> "Je ne fais pas ce rapprochement pour humilier les nôtres, mais pour leur démontrer qu'il y a encore une marge assez large pour exercer leur générosité."

Tout cela n'empêche pas M. Magnan de crier: "Hourra pour nous autres."

—(*)—

L'ENNEMI DE LA CIGARETTE

Le célèbre Edison, qui dirige de nombreuses usines, est un patron sévère. Ainsi, comme il déteste la cigarette, il ne peut pas admettre que ses ouvriers la fument. La cigarette, dit-il, atrophie le cerveau; le papier à cigarette empoisonne lentement.

Et, pour rendre service à son personnel, l'inventeur vient d'interdire aux 6,700 ouvriers placés sous ses ordres de fumer la cigarette. Il leur permet seulement de fumer la pipe ou le cigare.

—(*)—

UTILISATIONS ADDITIONNELLES

En vertu d'un réglement de son Board of Education, New-York va utiliser ses écoles en dehors des heures de classe, et, partant, leur assurer un autre revenu substantiel tout en servant davantage le public. Chaque école peut maintenant être louée pour concerts, conférences, représentations, danses, etc. Le prix sera des plus raisonnables. Les écoles seront également louées comme bureaux de votation: revenu d'environ $125,000. Et la dignité du vote y gagnera. Ces innovations réjouissent la grande presse new-yorkaise. Car la location des écoles, qui n'était qu'occasionnelle et limitée à certaines fins, est élargie et rendue systématique.

—(*)—



"LE PROGRES"
Catalogue illustré de janvier 1914.
FRANCAIS ET ANGLAIS
CONTENANT UN COUPON DE $1.00
(Le seul du genre au Canada)
7 x 10, 104 pages, 233 gravures.
77 Nos. de plans de construction.
Les plans contenus dans notre catalogue sont suffisants pour construire une ville comme Montréal.
Prix: $1.00
Sur réception de ce montant par chèque payable au pair à Montréal, mandat de poste ou lettre enregistrée, le catalogue sera expédié franco dans tout le Canada.
TEL. LASALLE 437
P. L. W. DUPRE & CIE.
Experts en Architecture et Constructeurs.
567 AVENUE DELORIMIER
MONTREAL

4ième AVENUE, VIAUVILLE
A VENDRE, maison, 5 logements, finis modernes, façade en pierre, fixtures électriques posées, mur de refente de $300, prix $10,000, revenu $984.00, comptant $3,000.
J. G. BENOIT, 2545 Avenue du parc
TELEPHONE: ST-LOUIS 4878

DEMANDEZ
la Biere populaire
MOLSON
Embouteillée
dont les ventes excèdent celles de toutes les autres marques ensemble, et brassée à Montréal depuis
128 ANS

L'Acide Urique voilà l'ennemi
URISALVE
URISALVE spécifique de l'Arthritisme
URISALVE guérit le Rhumatisme
URISALVE guérit la Gravelle
URISALVE guérit la Sciatique
URISALVE guérit l'Artério-Sclérose
Est vendu dans toutes les pharmacies. Prix: $1.25

LES CAPSULES PHENIX
A L'ESSENCE DE SANTAL SALOLEE
Guérissent radicalement: Blennorrhagie aigue ou chronique. Goutte Militaire, Uréthrites, Ecoulements récents ou anciens.
En vente dans toutes les pharmacies. PRIX: $1.00
Recommandés par tous les grands docteurs, comme le meilleur traitement des maladies de Vessie et des Voies Urinaires.
Vente en Gros, TREFEU Frères Montreal, Est 5920

TYPEWRITERS
Neufs $100.00 et $125.00
Seconde main $12.50 et audessus
=VRAIS BARGAINS=
J. A. TREFEU, 86, St-Denis, Montreal

COMPAGNIE EQUITABLE D'ASSURANCE MUTUELLE CONTRE LE FEU
Faits importants concernant cette compagnie: elle a surpassé en 1913 le record de toutes les années précédentes de son histoire. L'augmentation de son actif s'élève à $36,984.19. Les pertes en voie de règlement se montent aujourd'hui à $1.000.
Un dépôt complet au gouvernement garantit absolument les porteurs de polices contre toute perte.

Boston Quick Lunch
Propriétaire: A. BISSONNETTE
Repas à 20c et a la carte
Chambres meublées louées à toute heure et à la semaine
UNE VISITE EST SOLLICITEE
TEL. MAIN 5880 34 SAINT-LAURENT

Nouveau Restaurant Transportation
Edifice Transportation
Patronné par les principaux hommes d'affaires et hommes de profession.
Cuisine excellente. Service parfait. Prix populaires.
SOUS LA DIRECTION DE FREEMAN'S LTD.

Dr L. NOLIN TRUDEAU
CHIRURGIEN-DENTISTE
389, Rue Saint-Denis, Tél. Bell, Est 3616
De 9 hrs à 5 hrs tous les jours, et les mardis, mercredis et vendredis, de 7 hrs à 9 hrs du soir.

LE RIENDEAU Limitée
Avec de nombreuses améliorations, est de plus en plus populaire pour le public voyageur et les hommes d'affaires. Il est situé à proximité de toutes les gares, du port et dans le centre commercial de la Métropole.
58 et 60, PLACE JACQUES-CARTIER, MONTREAL
Téléphone Main 6130

DEVENEZ CAPITALISTE!
Les plus grosses fortunes n'ont pas été acquises par ceux qui ont travaillé le plus fort—mais par ceux qui ont fait les meilleurs placements.
Si vous pouvez économiser quel ques sous sur votre salaire, achetez des contrats dans le "Prêt Immobilier, Limitée," et il vous sera facile d'atteindre l'aisance, la fortune.
Par notre système de coopération des capitaux, nous vous mettons en possession d'un capital qui vous permettra d'acheter une propriété ou de vous bâtir. Ce capital est remboursable à raison de $5.75 par mois, sans intérêt.
Demandez notre brochure.
Agents demandés.—Le Prêt Immobilier, Limitée" n'a pas encore d'agents dans tous les Districts et est disposé à entrer en pourparlers avec des représentants bien qualifiés.
Le 'Pret Immobilier'
Limitée
Chambre 30, EDIFICE DANDURAND
Coin des rues Saint-Denis et Sainte-Catherine
Tél. Bell Est 5779 MONTREAL



Quand vous allez à New-York

Descendez à l'hôtel qui est devenu le pied-à-terre des Canadiens—l'hôtel organisé tout simplement pour eux. Jouissez-y, aux prix les plus modérés, de la meilleure table, du luxe, du confort et du raffinement. Vous rencontrez toujours d'autres pensionnaires canadiens, probablement de vos amis à

L'HOTEL MARTINIQUE

Sur le Broadway, 32e à 33e rue.
Charles Leigh Taylor, Président; Walter S. Gilson, Vice-Prés.
Walter Chandler, Jr., Gérant

Les noms des hôtes canadiens sont immédiatement mentionnés au gérant qui voit personnellement à leur confort et à leur installation. L'hôtel est rafraichi par un appareil de ventilation qui a coûté $250,000. Chambres claires $1.50 par jour et plus; chambres agréables avec bain $2.50 et plus. Chambres retenues par télégraphe si le temps est court. Cuisine française et anglaise. Trois vastes salles à manger. Orchestre complet. Chanteurs du Metropolitan Opera. Vaudeville de premier ordre. Diner table d'hôte $1.50, déjeuner Club 60 cents. Ces deux repas sont considérés comme les meilleurs servis dans toute la ville. Des chaperons sont fournis, sans frais, aux dames. Presque toutes les chambres ont vue sur le sud et l'ouest. Pour brochure et réserve de chambres, s'adresser aux agents canadiens:

SELLS LIMITED, 302 Ed. Shaughnessy, Montréal



NIAGARA to the SEA

Route Richelieu et Ontario

UNE croisière d'été charmante à travers un pays d'incomparable beauté — un pays fameux pour ses traditions, ses paysages pittoresques, son climat frais et hygiénique.

Chûtes Niagara — Toronto — Lac Ontario, Mille Isles — Quebec — La Malbaie — Tadoussac — Rivière Saguenay — Les caps Trinité et Eternité — Les Laurentides.

Le Golfe et le Fleuve Saint-Laurent

Trois voyages différents le long des côtes pittoresques du golfe Saint-Laurent.

Route du Nord et du Labrador:—De Québec en gagnant l'est vers les côtes du Labrador.

Route du bas du golfe:—De Montréal à Pictou, N.E.

Route New-York-Québec:— Via le bas du fleuve et Halifax.

Pour plus amples renseignements, adressez-vous à tous nos bureaux de billets et de touristes ou écrivez à

Canada Steamship Lines Limited

DEPART DES VOYAGEURS: MONTREAL

COMPAGNIE DES TRAMWAYS

Horaire Suburbain, 1914

LACHINE: Du Bureau de Poste:
Service de 10 min. de 5.40 a.m à 8.a.m
Service de 20 min. de 8.00 a.m. à 4 p.m
Service de 10 min. de 4 p.m. à 7.10 p.m
Service de 20 min. de 7.10 p.m. à minuit

DE LACHINE:
Service de 20 m. de 5.30 a.m. à 5.50 a.m
Ser. de 10 min. de 5.50 a.m. à 9 a.m
Service de 20 min. de 9.00 a.m. à 4 p.m
Service de 10 min. de 4 p.m. à 8.00 p.m.
Service de 20 min. de 8.00 p.m. à 12.10 a.m.

Dernier tramway spécial à 12.50 a.m

SAULT AU RECOLLET ET ST-VINCENT DE PAUL.

De St-Denis à St-Vincent:
Service de 20 m. de 5.20 a.m. à 6.00 a.m.
Service de 10 min. de 6 a.m. à 8 a.m.
Service de 20 min. de 8 a.m. à 4 p.m.
Service de 10 min. de 4 p.m. à 8 p.m.
Service de 30 min. de 8 p.m. à 11.30 p.m.

Tram. pour Henderson, à minuit.
Tramway pour St-Vincent, 12.40 a.m.

De St Vincent à St-Denis:
Ser. de 20 min. de 5.50 a.m. à 6.30 a.m.
Ser. de 10 min. de 6.30 a.m. à 8.30 a.m.
Ser. de 20 min. de 8.30 a.m. à 4.30 p.m.
Ser. de 10 min. de 4.30 p.m. à 8.30 p.m.
Ser. de 30 min. de 8.30 p.m. à minuit
Tramway d'Henderson à St-Denis à 12.20 a.m.
Tramway de St-Vincent à St-Denis à 1.10 a.m.

CARTIERVILLE:
De la Jonction Snowdon:—Service de 20 min. de 5.20 a.m. à 10.40 p.m.
Ser. de 40 min. de 1040 p.m. à minuit
De Cartierville. Service de 20 min de 5.40 a.m. à 11.00 p.m.
Service de 40 min. de 11.00 p.m. à minuit et vingt

MONTAGNE:
De l'ave. du Parc et Mont Royal:—Ser. de 20 min. de 5.40 a.m. à minuit

DE L'AVENUE VICTORIA:
Ser. de 20 min. de 5.50 a.m. à 12.30 a.m.
De l'Avenue Victoria à Snowdon:
Ser. de 10 min. de 5.50 a.m. à 8.50 p.m.

ROUT DE L'ILE:
Service de 30 min. de 5 a.m. à 9 p.m.
Ser. de 60 min. de 9 p.m. à minuit.

TETRAULTVILLE:
Service de 15 min. de 5 a.m. à 6.30 a.m
Service de 30 min. de 6.30 à 8.30 p.m

CANADIAN NORTHERN — La Route Pittoresque

CHANGEMENT D'HORAIRE

Changements dans le service du Canadien Nord, à partir du 1er juin 1914.

DE MONTREAL

9.00 A.M.—Tous les jours excepté le dimanche, pour l'Epiphanie, Joliette, Rawdon, Grand'Mère, Shawinigan Falls, Rivière à Pierre Jct., Québec et gares intermédiaires. Chars Salons et Restaurants.

9.15 A.M.—Dimanche seulement. Pour Joliette, Rawdon, l'Epiphanie, Grand'Mère Shawinigan Falls et gares intermédiaires.

4.45 P.M.—Tous les jours excepté le dimanche, pour l'Epiphanie, Joliette, Shawinigan Falls, Grand'Mère, Rivière à Pierre Jct., (communications les jeudis et samedis avec le Québec et Lac St-Jean.

5.30 P.M.—Tous les jours, excepté le dimanche, pour l'Epiphanie, Rawdon, Joliette, St-Jérome et gares intermédiaires.

1.45 P.M.—Samedi seulement, pour l'Epiphanie, Rawdon, Joliette, St-Jérome et Huberdeau et gares intermédiaires.

ARRIVANT A MONTREAL

8.45 A.M.—Tous les jours excepté le dimanche, de St-Jérome, Joliette, Rawdon, l'Epiphanie et gares intermédiaires.

10.40 A.M.—Tous les jours, excepté le dimanche, de Rivière à Pierre Jct., Grand'Mère, Shawinigan Falls, Joliette, l'Epiphanie, et gares intermédiaires. (Communications les samedis et lundis avec le Québec et Lac St-Jean.)

4.00 P.M.—Tous les jours, excepté le dimanche, de Québec, Grand'Mère, Rivière à iPerre Jct., Shawinigan Falls, Joliette, Rawdon, l'Epiphanie et gares intermédiaires. Chars salons et restaurants.

9.50 P.M.—Dimanche seulement, de Grand'Mère, Shawinigan Falls, Joliette, l'Epiphanie et gares intermédiaires.

11.20 P.M.—Dimanche seulement, de Huberdeau, St-Jérome, Joliette, Rawdon, l'Epiphanie et gares intermédiaires.

EMBRANCHEMENT MONTFORT
(De Montréal)

On pourra communiquer à la Jonction Montfort, avec le Canadien Pacifique aux heures suivantes.

8.45 A.M.—De Place Viger, mardis et jeudis seulement, pour Huberdeau et toutes les gares intermédiaires.

1.25 P.M.—De Gare Windsor, samedis seulement, pour Leclerc Islands, Huberdeau et gares intermédiaires. (Ce train ne circulera pas avant le 20 juin.)

1.40 P.M.—De Place Viger, samedis seulement, pour Morin Heights, Lac Seize Isles, Huberdeau et gares intermédiaires.

4.00 P.M.—Place Viger, tous les jours excepté Vendredi et dimanche, pour Huberdeau et gares intermédiaires.

5.10 P.M.—De Place Viger, vendredi seulement, pour Huberdeau et toutes les gares intermédiaires.

ARRIVANT A MONTREAL

9.20 A.M.—Place Viger, lundis seulement, de Huberdeau et toutes les gares intermédiaires.

10.35 A.M.—Place Viger, tous les jours, excepté dimanche et lundis, de Huberdeau et toutes les gares intermédiaires.

8.40 P.M.—Place Viger, mardis et jeudis seulement, de Huberdeau et toutes les gares intermédiaires.

10.40 P.M.—Place Viger, dimanches seulement, de Huberdeau et toutes les gares intermédiaires.

LE PACIFIQUE CANADIEN

MONTREAL TORONTO DETROIT CHICAGO
VIA C.P.R.

Nouveau Service par Trains Rapides

Vingt-trois heures de bien-être et de confort. Compartiments—Buffet—Bibliothèque—Chars d'Observation — Chars-dortoirs Ordinaires — Wagons-lits pour Touristes—Chars à Manger sur "The Canadian" via Canadian Pacific, Windsor, and Michigan Central.

	The Canadian	No. 21	
Dp. MONTREAL	8.45 a.m.	10.00 p.m.	ET.
Ar. TORONTO	5.40 p.m.	7.35 a.m.	"
Ar. WINDSOR	12.10 a.m.	2.00 p.m.	"
Ar. DETROIT	11.35 p.m.	1.30 p.m.	CT.
Ar. CHICAGO	7.45 a.m.	9.05 p.m.	"

BUREAU POUR BILLETS
141-143, rue St-Jacques. Main 8125
Hotel Windsor
Gares Windsor et Place Viger

LE "PAYS" A QUEBEC

A Québec on peut se procurer le "Pays" au Château Frontenac, à la gare du C.P.R., chez M. James R. Angus, 346 rue St-Jean et dans quelques autres dépôts de journaux.

——(*)——

LES CONTES DU "PAYS"

Le pauvre musicien

Il y a bien des années, on allait célébrer un riche mariage dans la commune de Svartsjô, en Vermland. Le bénédiction nuptiale devait être donnée à l'église, et, après, la noce devait durer trois journées entières. Et tant que durerait la noce, on devait danser du soir jusqu'au petit matin.

Puisqu'on devait tant danser, il était de haute importance de trouver un musicien consommé, et Nils Elofson, le riche paysan qui faisait le mariage, se tourmentait à ce sujet bien plus que pour tout le reste. Quant au musicien qui habitait Svartsjo même, il n'en voulait à aucun prix. Celui-ci s'appelait Jean Oster, et notre paysan savait bien qu'il avait une grande réputation, mais il était si pauvre que parfois il arrivait aux noces avec un gilet déchiré et sans chaussures aux pieds. Ce n'est pas un tel gueux qu'on aimerait à voir en tête du cortège nuptial.

Enfin, il se décida à envoyer demander à un certain Martin, dit le joueur, du Josseharad, canton voisin, s'il était disposé à venir jouer aux noces de Svartsjo.

Martin le Joueur répondit, sans un instant d'hésitation, que jamais il ne jouerait à Svartsjo tant qu'il y aurait dans cette commune le musicien le plus achevé du Vermland entier. Puisqu'on avait celui-là, point n'était besoin d'en faire venir un autre.

Ayant reçu cette réponse, Nils Elofson s'accorda quelques jours de réflexion, puis il envoya demander à Olle deSaby, qui habitait la commune de Stora Kil, s'il ne pouvait pas venir jouer aux noces de sa fille.

Mais Olle de Saby fit la même réponse que Martin. Il envoya dire à Nils Elofson que tant qu'il y aurait à Svartsjo un musicien comme Jean Oster il ne viendrait pas jouer.

Nils Elofson ne trouvait pas de son goût la prétention des musiciens de lui imposer celui dont lui ne voulait pas. Même, il fut d'avis que, maintenant, c'était pour lui un point d'honneur de trouver un autre musicien que Jean Oster.

Quelques jours après avoir reçu la réponse de Olle Saby, il envoya son valet à Lars Larson, le joueur de violon qui habitait à Angsgardet, dans la commune d'Ullerud.

Lars Larson était un homme aisé, propriétaire d'une ferme prospère; il était prudent et réfléchi; ce n'était pas une tête chaude comme les autres musiciens.

Mais lui, comme les autres, pensa tout de suite à Jean Oster et demanda pourquoi on ne s'était pas adressé à celui-là pour ce qu'on désirait.

Le valet de Nils Elofson trouva malin de répondre que, comme Jean Oster habitait Svartsjo, on avait l'occasion de l'entendre tous les jours. Du moment que Nils Elofson fait des noces extraordinaires, il désirait offrir à ses invités quelque chose de mieux, de plus rare.

—Je doute qu'il trouve mieux, répondit Lars Larson.

—Maintenant, vous allez sans doute faire la même réponse que Martin le Joueur et Olle de Saby, dit le valet, et il se mit a raconter l'accueil qu'avaient fait ceux-ci aux invitations de son maître.

Lars Larson écouta attentivement le récit du valet. Puis, il garda le silence un bon moment, pour réfléchir. Enfin, il donna cependant une réponse affirmative.

—Allez dire à votre maître que je le remercie de son invitation et que je viendrai à l'heure fixée, dit-il au valet.

Le dimanche suivant, Lars Larson s'en fut donc à l'église de Svartsjo. On le vit arriver dans la côte qui mène à l'église, juste au moment où le cortège nuptial était en train de se former pour se mettre en route.

Il arriva dans son propre cabriolet, trainé par un cheval de prix; il était vêtu de beaux habits noirs et il sortit son instrument d'un caisse reluisante. Nils Elofson le reçut avec tous les égards dus à son rang et trouva que c'était là un musicien dont on pouvait être fier.

Peu après l'arrivée de Lars Larson, on vit aussi s'approcher Jean Oster, son violon sous le bras. Il se dirigea tout droit vers le cortège qui entourait la fiancée, tout comme s'il avait été invité à venir jouer aux noces.

Jean Oster arriva avec son vieux gilet de bure grise qu'on le voyait porter depuis de longues années; mais, comme il s'agissait d'un si riche mariage, sa femme avait tenté quelques raccommodages aux coudes où elle avait posé de grandes pièces vertes. C'était un bel homme de taille haute qui aurait eu grande mine à la tête du cortège nuptial s'il n'avait été creusé de rides par une lutte incessante contre la misère.

Voyant venir Jean Oster, Lars Larson parut s'assombrir.

—Vous avez donc invité Jean Oster aussi? fit-il à mi-voix à Nils Elofson. Ce n'est pas trop, en effet, de deux musiciens pour des noces si magnifiques.

—Mais je ne l'ai pas invité du tout, protesta Nils Elofson. Je ne comprends pas du tout pourquoi il est venu. Attends un peu que je lui fasse savoir qu'il n'a rien à faire ici.

—Alors, c'est quelque farceur qui l'aura invité, dit Lars Larson. Mais, si vous voulez mon avis, ayons l'air de ne nous douter de rien et allez lui lire d'être le bienvenu parmi nous. J'ai entendu dire qu'il a la tête près du bonnet, et l'on ne peut être sûr qu'il n'irait pas faire du scandale, si vous lui disiez qu'il n'est pas invité.

Nils Elofson se rangea sans hésitation à ce conseil. Il eût été mal choisi de s'attirer des ennuis au moment même où le cortège se formait sur la place de l'Eglise. Il s'approcha de Jean Oster et lui souhaita la bienvenue.

Cela fait, les deux musiciens prirent la tête du cortège. Derrière eux, le couple sous le poêle, suivi des garçons et des filles d'honneur, deux par deux; venaient ensuite les parents des jeunes mariés et les divers membres des deux familles, de sorte que le cortège avait vraiment un aspect des plus imposants

Lorsque tout fut prêt, un garçon d'honneur, s'avançant vers les musiciens, les pria d'entamer la marche nuptiale.

Les deux musiciens firent simultanément le même geste d'appuyer le violon contre le menton. Mais là ils s'arrêtèrent tous les deux, figés dans l'attente.

Car il y avait à Svartsjo une vieille coutume qui voulait que ce fût le musicien le plus habile qui entamât la marche nuptiale.

Le garçon d'honneur regarda Lars Larson comme s'il voulait que celui-ci commençât, mais Lars Larson regarda Jean Oster en disant:

—C'est à Jean Oster de commencer!

Mais il ne venait pas a l'idée de Jean Oster que l'autre, habillé aussi richement que n'importe quel monsieur, ne lui fût pas supérieur, à lui, qui, vêtu d'un vieux gilet de bure, arrivait d'une pauvre cabane où il n'y avait jamais eu que gêne et misère.

—Oh! mais pas du tout, fit-il confus. Oh! mais pas du tout!

Il vit le fiancé toucher le coude de Lars Larson:

—Lars Larson doit commencer, dit-il.

En attendant ces mots, Jean Oster retira le violon du menton et fit un pas de côté.

Lars Larson ne bougea pas; il resta à sa place, l'air tranquille et content de lui-même. Cependant, lui non plus ne leva pas son archet.

—C'est à Jean Oster de commencer, répéta-t-il. Et il appuya sur ses paroles en homme qui a l'habitude de faire sa volonté.

Il y eut pas mal d'émoi dans le cortègeè à cause du retard. Le père du fiancé vint demander à Lars Larson de commencer. Le suisse de l'église apparut à la porte, leur faisant signe de se dépêcher. Le pasteur était déjà devant l'autel; on ne pouvait pas le faire attendre.

—Vous n'avez qu'à demander à Jean Oster qu'il veuille bien commencer, répondit Lars Larson. Nous autres, musiciens, nous le tenons pour le plus habile de nous tous.

—Cela se peut bien, répliqua le paysan, mais nous autres, paysans, nous trouvons que c'est toi, Lars Larson, qui es le plus habile.

Tous les invités firent cercle autour d'eux.

—Mais commençez donc, firent ils le pasteur attend. Nous allons être la risée de tout le monde.

Lars Larson resta là, aussi tenace, aussi dédaigneux que jamais.

—Je ne comprends pas pourquoi les gens d'ici s'opposent avec tant d'ardeur à ce que leur musicien à eux ait la première place, dit-il.

Mais Nils Elofson s'était mis en colère devant l'obstination de tous à vouloir lui imposer à toute force ce Jean Oster. Il s'approcha de Lars Larson et lui dit à l'oreille:

—Je comprends que c'est toi qui as fait venir Jean Oster, pour l'honorer devant tout le monde. Mais dépêche-toi maintenant de commencer. Sans cela, je vais chasser ce gueux-là de la place de l'Eglise, et il n'emportera que honte et confusion.

Lars Larson le regarda dans les yeux et fit signe affirmatif de la tête, sans montrer de colère.

—Oui, vous avez raison, il faut en finir, dit-il.

Il fit signe à Jean Oster de reprendre sa place devant le cortège. Puis, il s'avança lui-même de quelques pas et se retourna pour que tout le monde pût le voir. Et d'un geste brusque, il jeta au loin son archet, tira son couteau et trancha d'un coup les quatre cordes du violon, qui se brisèrent en rendant un son aigu.

—On ne dira pas de moi que je me considère plus habile que Jean Oster! s'écria-t-il.

Or, il se trouvait que depuis trois ans Jean Oster ruminait un air qu'il sentait palpiter en lui, mais qu'il était incapable de faire sortir des cordes du violon, parce que là-bas, chez lui, il était constamment courbé sous le lourd et triste fardeau des petits soucis misérables et que jamais il ne lui était rien arrivé qui pût soulever au-dessus de la tâche quotidienne. En attendant éclater les cordes du violon de Lars Larson, il rejeta la tête en arrière et aspira violemment de l'air dans ses poumons. Les traits de son visage étaient tendus comme s'il écoutait quelque chose lui arriver de bien loin, et soudain il se mit à jouer. Car l'air qu'il avait cherché en vain trois années durant lui apparut tout d'un coup dans une clarté merveilleuse, et, faisant résonner les notes claires, il se mit à marcher fièrement vers l'église. Et jamais les gens du cortège n'entendirent un air si triomphal. Il les entraîna avec une fougue si irrésistible que Nils Elofson lui-même ne put tenir en place. Et tous étaient si contents, et de Jean Oster et de Lars Larson, que le cortège entier eut les larmes aux yeux en entrant à l'église.

Selma LAGERLOF.

(Traduit par Fritiof Palmer.)

——(*)——

LE POIDS DE L'AIR

Lorsqu'on construit un navire, on pèse minutieusement tous les matériaux employés — jusqu'au moindre boulon — afin de pouvoir délimiter exactement par un calcul, la hauteur de la ligne de flottaison.

Or, pendant très longtemps, les ingénieurs de la marine avaient, au moment du lancement, des déconvenues régulières. Le bateau enfonçait toujours plus avant qu'ils n'avaient prévu. Ce n'était pas irrémédiable, mais il y avait là une erreur qu'on ne parvenait pas à s'expliquer. Les calculs avaient beau être faits avec la plus grande précision, les plus petites vis, les plus petites pièces pesées au milligramme, on constatait toujours que la théorie se trouvait en défaut.

Survint un jour un ingénieur à qui le cas fut soumis. Il réflichit quelques instants, puis demanda:

— Etes-vous bien sûrs d'avoir tout prévu?

— Sans doute..

— Et si vous aviez oublié quelque chose?

— Quoi donc?

— Le poids de l'air qui entre dans la coque?

C'était exact. Les erreurs provenaient toutes de cet oubli. Depuis lors, la ligne de flottaison de nos petits et de nos grands bateaux ne cause plus de surprises..

——(*)——

GRAND TRUNK RAILWAY SYSTEM

Montreal et Toronto

9 a.m., 9.40 a.m., 7.30 p.m., 11.00 p.m. Wagons-salon, restaurant et bibliothèque sur les trains de jour; wagons-lits Pullman, éclairés à l'électricité, sur les trains de nuit.

La Route à Double Voie.

L'International Limité

Le Train par Excellence du Canada. Quitte Montréal pour Toronto et Chicago à 9.00 a.m., tous les jours.

MONTREAL ET OTTAWA

8.00 a.m. 9.10 a.m. 4.00 p.m. 8.05 p.m. 9.10 a.m. et 4.00 p.m., tous les jours, excepté le dimanche, 8.00 a.m. et 8.05 p.m., tous les jours.

Wagons-salon-buffet et bibliothèque sur tous les trains. Wagon-salon-buffet-observatoire Pullman sur les trains de 9.10 a.m. et 8.05 p.m.

BUREAUX EN VILLE

122 rue St-Jacques. Tél. Main 6605, Hôtel Windsor ou gare Bonaventure.

Montreal Box Board Co., Ltd.

Avis est donné au public qu'en vertu de la première partie du chapitre 79 des Statuts revisés du Canada, 1906, désigné "Loi des compagnies," il a été délivré sous le sceau du Secrétaire d'Etat du Canada, des lettres patentes en date du 9e jour de mars 1914, constituant en corporation John Wesley Blair, avocat, et Francis Joseph Laverty, conseil du Roi, de la cité de Westmount, dans la province de Québec; et Charles Albert Hale, avocat, et Jean Trudel et Wilfrid Girouard, étudiants en droit, de la cité de Montréal, dans la dite province de Québec, pour les fins suivantes:—(a) Exercer l'industrie de marchands, manufacturiers et commerçants de papier fait de toute matière que ce soit, cartons et autres préparations, produits et manufactures de papier ou de pulpe, carton de paille et préparations semblables, produits et manufactures de paille, et les manufacturer en boites, sacs, colis, livres et tous autres articles de même nature, et manufacturer et faire le commerce de toute matière nécessaire à cette industrie, et faire le commerce de ces articles fabriqués et de leurs accessoires; (b) Manufacturer et faire le commerce du bois et du caoutchouc de toutes sortes, et les manufacturer en boites, barils, caisses et autres articles fabriqués de bois, de la pulpe et de papier; (c) Manufacturer et faire le commerce de toute matière nécessaire à cette industrie, et faire le commerce de ces articles manufacturés ou de tous les accessoires; (d) Acheter, acquérir, et prendre à son nom comme industrie active et exercer les diverses industries, entreprises, biens et propriétés de tout individu, maison ou corporation exerçant une industrie en tout ou en partie semblable à celle de la présente compagnie, ou s'y rattachant, y compris sa clientèle, et les payer en actions acquittées et non cotisables du capital de la dite compagnie, ou partie en actions acquittées et non cotisables du capital de la dite compagnie, ou partie en deniers comptants ou autrement, selon ce qui sera convenu; (e) Acquérir par achat, bail ou autre titre, et détenir, utiliser, vendre ou autrement disposer de temps à autre et pour la compensation que la compagnie jugera bon, des propriétés mobilières et immobilières de toutes sortes y compris les bâtiments, outillages et matériel, droits, privilèges, franchises, contrats, baux, patentes, droits de brevets, marques de commerce ou dessins et biens généralement jugés nécessaires aux fins de la compagnie; (f) Produire de la lumière, de la chaleur et de l'énergie de tout genre, et vendre ou autrement disposer de tout excédent de force dont la compagnie n'aura pas besoin; pourvu, toutefois, que toutes les ventes, transmissions ou distributions de l'énergie électrique ou autre au delà des terrains de la compagnie seront subordonnées aux lois municipales et locales y ayant trait; (g) Nonobstant les dispositions de l'article 44 de la "Loi des compagnies," acheter, prendre ou autrement acquérir et détenir, utiliser, aliéner ou autrement disposer des actions, obligations et valeurs de toute autre compagnie dont les objets sont en tout ou en partie semblables à ceux de la présente compagnie, ou engagée dans une industrie capable d'être conduite de façon à profiter directement ou indirectement à la compagnie, et acquérir et détenir des actions,obligations ou valeurs de toutes sortes, mobilières ou immobilières, pour des dettes, engagements ou obligations de la compagnie, et les libérer ou autrement en disposer; (h) Vendre, louer ou autrement disposer de l'entreprise, pour la compensation que la compagnie jugera bon, et se fusionner avec tout individu, maison ou corporation dont les objets sont en tout ou en partie semblables à ceux de la présente compagnie, aux termes et conditions qui seront jugés à propos; (i) Emettre en paiement de toute propriété ou droits acquis par la compagnie à un titre quelconque, ou pour services rendus sous forme de promotions ou autrement, des actions acquittées et non cotisables, obligations ou autres valeurs de la compagnie; (j) Exercer toute autre industrie semblable, manufacturière ou autrement qui pourrait être utile à l'industrie de la compagnie ou que la compagnie jugera capable d'être avantageusement exercée en rapport avec celle de la compagnie; (k) Faire tous les actes et choses propres à atteindre les susdits objets ou aucun d'eux; (l) Les susdits objets, pouvoirs ou fins de la compagnie seront censés distincts et ne pas dépendre l'un de l'autre, et la compagnie peut poursuivre, jouir et exercer l'un quelconque ou plusieurs des dits objets, pouvoirs ou fins indépendamment l'un de l'autre, et nulle clause ne sera limitée dans sa généralité ni autrement interprétée relativement à toute autre clause de ces dits objets, pouvoirs ou fins. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs, sous le nom de "Montreal Box Board Company, Limited," avec un capital-actions de cinq cent mille dollars ($500,000.) divisés en 5,000 actions de cent dollars chacun et le principal lieu d'affaires de la dite compagnie sera en la cité de Montréal, dans la province de Québec.

Daté du bureau du Secrétaire d'Etat du Canada, ce 10e jour de mars 1914.

THOMAS MULVEY,
Sous-secrétaire d'Etat.

BLAIR, LAVERTY & HALE, avocats, procureurs des requérants. 29-2

Province de Québec, District de Montréal, No 230

COUR SUPERIEURE

Dame Jeanne Gorrel, des Cité et District de Montréal, épouse commune en biens de aMurice Chassagne, agent du même lieu, dûment autorisée à ester en justice.

Demanderesse.
— vs —
Le dit Maurice Chassagne.
Défendeur.

Une action en séparation de biens a été instituée ce jour.
Montréal, 6 juillet 1914.
DESAULNIERS & VALLEE,
Procureurs de la demanderesse.
27-5

Méfiez-vous des Gins Importés

qui n'offrent aucune garantie d'âge, ni de pureté, alors que le produit canadien, le

Gin Croix Rouge

fabriqué avec la meilleure qualité de baies de genièvre et de grains canadiens



passe deux ans et plus en entrepôt avant d'être livré à la consommation.

ATTENTION!
Le Timbre Officiel du Gouvernement sur chaque flacon de GIN CROIX ROUGE *certifie l'année de sa distillation.*

EN VENTE PARTOUT

BOIVIN, WILSON & CIE, LIMITÉE,
AGENTS
MONTREAL.

H. Beauregard,

Entrepreneur général en construction

Tel. Bell, Main 735. 70, rue St-Jacques
MONTREAL

Joseph Fortier Limitée

FABRICANT-PAPETIER, NEGOCIANT

ATELIER DE RELIURE, TYPOGRAPHIE, GAUFRAGE ET RELIEF.

Magasin de Papeterie Mercantile, Exportation, Fabrication, Importation.

Système de livres de comptabilité à feuillets mobiles.

Tél. Main 444-445. 210, Notre-Dame O., coin St-Pierre.



EXAMEN DES YEUX GRATIS Guérison des yeux sans médicaments, opération ni douleur. Nos "Verres Torie", nouveau style A ORDRE, sont garantis pour bien VOIR de LOIN et de PRES, tracer, coudre, lire et écrire. Consultez le meilleur de Montréal . . . . **LE SPECIALISTE BEAUMIER** **A L'INSTITUT D'OPTIQUE 144, rue Ste-Catherine Est** Coin Av. Hôtel-de-Ville MONTREAL.

AVIS.—Cette annonce rapportée vaut 15c. par dollar sur tout achat en lunetterie. Spécialité: Yeux artificiels. N'achetez jamais des "pedlers;" ni aux magasins "à tout faire" si vous tenez à vos yeux.



La Compagnie des Tramways de Montréal

Avis de Dividende

AVIS est par les présentes donné qu'un dividende trimestriel de deux et demi pour cent (2½ p.c.) pour le trimestre expirant le 30 juin, 1914, a été déclaré su rle capital-actions payé de la compagnie, aux actionnaires inscrits mardi, le 14 juillet prochain à 4 heures p.m., payable le samedi, 1er août, 1914.

Par ordre du Bureau.

PATRICK DUBEE,
Secrétaire-Trésorier.

AVIS

Avis est donné au public que, en vertu de la iol des compagnies de Québec, il a été accordé par le lieutenant-gouverneur de la province de Québec, des lettres patentes en date du deuxième jour de juillet 1914, constituant en corporation MM. D. Barsalou, hôtelier, Marie Lefebvre, autorisée de son mari, George Robert et Wilfrid Boissonneault, commis, H. H. Duchesne, financier de la cité de Montréal, dans les buts suivants:

Exercer en général et dans toutes ses branches le commerce d'hôteliers et de restaurateurs, conformément aux prescriptions de la loi des licences de Québec, et faire toutes autres affaires qui peuvent être conduites en rapport avec tel commerce, tel que les affaires de propriétaires de places, pour le cirage de chaussures, salons de barbiers, salles de billard et de pool, dépôts de journaux et de publications périodiques magasin de cigares et de cigarettes, tabacs, huitres, salle à mangor et aussi exercer le commerce de marchands, commerçants et importateurs, en gros et en détail.

Acquérir par achat comme un commerce en opération et exercer le commerce d'hôtel maintenant exercé dans la cité de Montréal, sous le nom de "Barsalou's Place," 169 Boulevard Saint-Laurent avec son installation, ses meubles, fonds de commerce, licence, clientèle et tous ses autres biens mobiliers en général et les payer en argent ou en obligations, ou en actions acquittées de la compagnie;

Acquérir par achat, échange, bail ou autrement de toute personne, société ou compagnie comme un commerce en opération ou autrement et exercer tout commerce d'hôtel ou de restaurant avec ou sans les terrains et les bâtisses servant ou destinés à leurs exploitations et leurs installations, meubles et autres biens en général et les payer en argent ou en obligations, ou en actions acquittées de la compagnie;

Acheter ou autrement acquérir par bail ou autrement et posséder toute propriété immobilière qui peut être nécessaire aux objets pour lesquels cette compagnie est incorporée, et payer telle acquisition ou détention en argent ou en obligations ou en actions acquittées de la compagnie;

Vendre, échanger, louer toutes ou aucunes de ses propriétés mobilières ou immobilières, en disposer ou en faire le commerce autrement, et emprunter de l'argent sur la garantie d'icelles;

Construire, maintenir et exploiter sur tous terrains acquis ou détenus par la compagnie, des hôtels, restaurants et toutes autres bâtisses qui peuvent être nécessaires pour la mise en opération des susdites entreprises;

Acheter, acquérir, posséder et vendre, céder et transporter des actions, débentures et autres valeurs de toute autre compagnie ou corporation engagées dans le commerce, que cette compagnie est autorisée à exercer ou faisant toutes affaires pouvant être conduites pour le bénéfice de cette compagnie;

Faire et exécuter tous les autres actes et choses qui peuvent être utiles ou paraître avantageux pour mener à bonne fin aucun des susdits objets sujets aux lois et règlements de la vente des liqueurs enivrantes, sous le nom de "White Star Hotel, Limited," avec un capital actions de vingt mille piastres ($20,000.00), divisé en deux cents (200) actions de cent piastres ($100.00) chacune.

La principale place d'affaires de la corporation sera dans la cité de Montréal.

Daté du bureau du secrétaire de la province, ce troisième jour de juillet 1914.

C. J. SIMARD,
Sous-secrétaire de la province.

DUCHESNE & GRIMARD, promoteurs de compagnies, 187, rue St-Denis, procureurs des requérants. 28-4

AVIS

Avis est donné au public que, en vertu de la loi des compagnies de Québec, il a été accordé par le lieutenant-gouverneur de la province de Québec, des lettres patentes, en date du sixième jour de juillet 1914, constituant en corporation MM. Georges E. Williams, hôtelier, Clara Dionne, autorisée de son mari, Alfred Minville, commis, Napoléon Marquis, forgeron, Omer Desliéres, courtier d'immeubles, de la cité de Montréal, dans les buts suivants:

Exercer en général et dans toutes ses branches, le commerce d'hôteliers et de restaurateurs, conformément aux prescriptions de la loi des licences de Québec, et faire toutes autres affaires qui peuvent être conduites en rapport avec tel commerce, tel que les affaires de propriétaires de places pour le cirage de chaussures, salons de barbiers, salles de billard et de pool, dépôts de journaux et de publications périodiques, magasin de cigares et de cigarettes, tabacs, huitres, salle à manger et aussi exercer le commerce de marchands, commerçants et importateurs, en gros et en détail;

Acquérir par achat comme un commerce en opération et exercer le commerce d'hôtel maintenant exercé dans la cité de Montréal, sous le nom de Hôtel Essex, 1-3-5, Carré Chaboillez, avec son installation, ses meubles, fonds de commerce, licence, clientèle et tous ses autres biens mobiliers en général et les payer en argent ou en obligations, ou en actions acquittées de la compagnie;

Acquérir par achat, échange, bail ou autrement de toute personne, société ou compagnie, comme un commerce en opération ou autrement et exercer tout commerce d'hôtel ou de restaurant avec ou sans les terrains et les bâtisses servant ou destinés à leurs exploitations et leurs installations, meubles et autres biens en général et les payer en argent ou en obligations ou en actions acquittées de la compagnie;

Acheter ou autrement acquérir par bail ou autrement, et posséder toute propriété immobilière, qui peut être nécessaire aux objets pour lesquels cette compagnie est incorporée, et payer telle acquisition ou détention en argent ou en obligations ou en actions de la compagnie;

Vendre, échanger, louer toutes ou aucune de ses propriétés mobilières ou immobilières, en disposer ou en faire le commerce autrement, et emprunter de l'argent sur la garantie d'icelles;

Construire, maintenir et exploiter sur tous terrains acquis ou détenus par la compagnie, des hôtels, restaurants et toutes autres bâtisses, qui peuvent être nécessaires pour la mise en opération des susdites entreprises;

Acheter, acquérir, posséder et vendre, céder et transporter des actions, débentures et autres valeurs de toute autre compagnie ou corporation, engagées dans le commerce que cette compagnie est autorisée à exercer ou faisant toutes affaires pouvant être conduites pour le bénéfice de cette compagnie;

Faire et exécuter tous les autres actes et choses qui peuvent être utiles ou paraître avantageux pour mener à bonne fin aucun des susdits objets non contraires aux lois et règlement de la vente des liqueurs enivrantes, sous le nom de "Barsalou Limitée," avec un capital social de vingt mille piastres ($20,000.00), divisé en deux cents (200) actions de cent piastres ($100.00) chacune.

La principale place d'affaires de la corporation sera dans la cité de Montréal.

Daté du bureau du secrétaire de la province, ce deuxième jour de juillet 1914.

C. J. SIMARD,
Sous-secrétaire de la province.

DUCHESNE & GRIMARD, promoteurs de compagnies, 187, rue St-Denis, procureurs des requérants. 28-4

AVIS

Avis est donné au public que, en vertu de la loi des compagnies de Québec, il a été accordé par le lieutenant-gouverneur de la province de Québec, des lettres patentes, en date du troisième jour de juillet 1914, constituant en corporation MM. Nicholas Liontos, restaurateur, Stefanos Psarris, hôtelier, Demetre Andropoulos, restaurateur, Athas Lombardos, courtier en assurances, Ernest Dupuis, commis, tous de Montréal, dans les buts suivants:

Exercer en général et dans toutes ses branches, le commerce d'hôteliers et de restaurateurs, conformément aux prescriptions de la loi des compagnies de Québec, et faire toutes autres affaires qui peuvent être conduites en rapport avec tel commerce, tel que les affaires de propriétaires de places, pour le cirage des chaussures, salons de barbiers, salles de billard et de pool, dépôts de journaux et de publications périodiques, magasins de cigares, cigarettes, tabacs, huitres, salle à manger et aussi exercer le commerce de marchands, commerçants et importateurs, en gros et en détail;

Acquérir par achat ,comme un commerce en opération et exercer le commerce d'hôtel maintenant exercé dans la cité de Montréal, sous le nom de "Astor Café," 456 rue Sainte-Catherine Est, avec son installation, ses meubles, fonds de commerce, license, clientèle et tous ses autres biens mobiliers en général et les payer en argent ou en obligations, ou en actions acquittées de la compagnie;

Acquérir par achat, échange, bail ou autrement, de toute personne, société ou compagnie, comme un commerce en opération ou aurement et exercer tout commerce d'hôtel ou de restaurant avec ou sans les terrains et les bâtisses servant ou destinés à leurs exploitations et leurs installations, meubles et autres biens en général et les payer en argent ou en obligations, ou en actions acquittées de la compagnie;

Acheter ou autrement acquérir, et posséder par bail ou autrement, tout autre hôtel, toute propriété immobilière, qui peuvent être nécessaires aux objets pour lesquels cette compagnie est incorporée, et payer telles acquisition ou détention en argent ou en obligations ou en actions acquittées de la compagnie;

Vendre, échanger, aliéner, louer toutes ou aucune de ses propriétés mobilières ou immobilières, ou en faire le commerce autrement, et emprunter de l'argent sur la garantie d'icelle.

Construire, maintenir et exploiter sur tous terrains acquis ou détenus par la compagnie, des hôtels, restaurants et toutes autres bâtisses qui peuvent être nécessaires pour la mise en opération des susdites entreprises;

Acheter, acquérir, posséder et vendre, céder et transporter des actions, débentures et autres valeurs de toute autre compagnie ou corporation engagées dans le commerce, que cette compagnie est autorisée à exercer ou faisant toutes affaires pouvant être conduites pour le bénéfice de cette compagnie;

Faire et exécuter tous les autres actes et choses qui peuvent être utiles ou paraître avantageux pour mener à bonne fin aucun des susdits objets sujets aux lois et règlements de la vente des liqueurs enivrantes, sous le nom de "Barsalou Limitée," avec un capital social de vingt mille piastres ($20,000.00), divisé en deux cents (200) actions de cent piastres ($100.00) chacune.

La principale place d'affaires de la corporation sera dans la cité de Montréal.

Daté du bureau du secrétaire de la province, ce deuxième jour de juillet 1914.

C. J. SIMARD,
Sous-secrétaire de la province.

DUCHESNE & GRIMARD, promoteurs de compagnies, 187, rue St-Denis, procureurs des requérants. 28-4

AVIS

Avis est donné au public que, en vertu de la loi des compagnies de Québec, il a été accordé par le lieutenant-gouverneur de la province de Québec, des lettres patentes, en date du vingt-cinquième jour de juillet 1914, constituant en corporation MM. Napoléon Beaulieu, hôtelier; Antoine Huot, hôtelier; Arthur Mercier, commis; Emmanuel Beaulieu, restaurateur; Emma Levesque, de la cité de Montréal, dans les buts suivants:

Exercer en général et dans toutes ses branches le commerce d'hôteliers et de restaurateurs, conformément aux prescriptions de la loi des licences de Québec, et faire toutes autres affaires qui peuvent être conduites en rapport avec tel commerce, tel que les affaires de propriétaires de places pour le cirage des chaussures, salons de barbiers, salles de billard et de pool, dépôts de journaux et de publications périodiques, magasins de cigares, cigarettes, tabacs, huitres, salle à manger et aussi exercer le commerce de marchands, commerçants et importateurs, en gros et en détail;

Acquérir par achat comme commerce en opération et exercer le commerce d'hôtel maintenant exercé dans la cité de Montréal, sous le nom de "1'Hôtel Essex, Limitée," avec un capital social de vingt mille piastres ($20,000.00), divisé en deux cents (200), actions de cent piastres ($100.00), chacune.

La principale place d'affaires de la corporation sera dans la cité de Montréal.

Daté du bureau du secrétaire de la province, ce sixième jour de juillet 1914.

C. J. SIMARD,
Sous-secrétaire de la province.

DUCHESNE & GRIMARD, promoteurs de compagnies, 187, rue St-Denis, procureurs des requérants. 28-4

AVIS

Avis est donné au public que, en vertu de la loi des compagnies de Québec, il a été accordé par le lieutenant- gouverneur de la province de Québec, des lettres patentes, en date du 25 juin 1914, constituant en corporation MM. Napoléon Beaulieu, hôtelier; Antoine Huot, hôtelier; Arthur Mercier, commis; Emmanuel Beaulieu, restaurateur; Emma Levesque, de la cité de Montréal, dans les buts suivants:

Exercer en général et dans toutes ses branches le commerce d'hôteliers et de restaurateurs, conformément aux prescriptions de la loi des licences de Québec, et faire toutes autres affaires qui peuvent être conduites en rapport avec tel commerce, tel que les affaires de propriétaires de places pour le cirage des chaussures, salons de barbiers, salles de billard et de pool, dépôts de journaux et de publications périodiques, magasins de cigares, cigarettes, tabacs, huitres, salle à manger et aussi exercer le commerce de marchands, commerçants et importateurs, en gros et en détail;

Acquérir par achat comme commerce en opération et exercer le commerce d'hôtel maintenant exercé dans la cité de Montréal, sous le nom de "Beaulieu &Cie," 107 Youville square, avec son installation, ses meubles, fonds de commerce, licence, clientèle et tous ses autres biens mobiliers en général et les payer en argent ou en obligations ou en actions acquittées de la compagnie;

Vendre, échanger, aliéner, louer toutes ou aucune de ses propriétés mobilières ou immobilières, ou en faire le commerce autrement, et emprunter de l'argent sur la garantie d'icelle.

Construire, maintenir et exploiter sur tous terrains acquis ou détenus par la compagnie, des hôtels, restaurants et toutes autres bâtisses qui peuvent être nécessaires pour la mise en opération des susdites entreprises;

Acheter, acquérir, posséder et vendre, céder et transporter des actions, débentures et autres valeurs de toute autre compagnie ou corporation engagées dans le commerce que cette compagnie est autorisée à exercer ou faisant toutes affaires pouvant être conduites pour le bénéfice de cette compagnie;

Faire et exécuter tous les autres actes et choses qui peuvent être utiles ou para-tre avantageux pour mener à bonne fin aucun des susdits objets non contraire aux lois et règlements de la vente des liqueurs enivrantes, sous le nom de "Cafe Duluth, Limited," avec un capital social de vingt-mille piastres ($20,000.00) divisé en deux cents (200) actions de cent piastres ($100.00) chacune.

La principale place d'affaires de la corporation, sera dans la cité de Montréal.

Daté du bureau du secrétaire de la province, ce 25ème jour de juin 1914.

C. J. SIMARD,
Sous-secrétaire de la province.

DUCHESNE & GRIMARD, promoteurs de compagnies, 187 rue St-Denis, procureurs des requérants. 27-4

AVIS

Avis est donné au public que, en vertu de la loi des compagnies de Québec, il a été accordé par le lieutenant-gouverneur de la province de Québec, des lettres patentes en date du neuf juillet 1914 constituant en corporation MM. Antoine Pigeon et Aristide Pigeon, hôteliers, J. E. Leonge, médecin, L. Clément, contracteur, de la cité de Montréal, Joseph Renaud, commerçant, de Saint-Léonard de Port-Maurice, dans les buts suivants:

Exercer en général et dans toutes ses branches le commerce d'hôteliers et de restaurateurs, conformément aux prescriptions de la loi des licences, et faire toutes autres affaires qui peuvent être conduites en rapport avec tel commerce, tel que les affaires de propriétaires de places pour le cirage des chaussures, salons de barbiers, salles de billard et de pool, dépôts de journaux et de publications périodiques, magasins de cigares, cigarettes, tabacs, huitres, salle à manger et aussi exercer le commerce de marchands, commerçants et importateurs, en gros et en détail;

Acquérir par achat comme un commerce en opération et exercer le commerce d'hôtel maintenant exercé dans la cité de Montréal, sous le nom de "Pigeon & Frère, 2117 Avenue Papineau," avec son installation, ses meubles, fonds de commerce, licence, clientèle et tous ses autres biens mobiliers en général et les payer en argent ou en obligations, ou en actions acquittées de la compagnie;

Construire, maintenir et exploiter sur tous terrains acquis ou détenus par la compagnie, des hôtels ,restaurants et toutes autres bâtisses qui peuvent être nécessaires pour la mise en opération des susdites entreprises;

Acheter, acquérir, posséder et vendre, céder et transporter des actions, débentures et autres valeurs de toute autre compagnie ou corporation engagées dans le commerce que cette compagnie est autorisée à exercer ou faisant toutes affaires pouvant être conduites pour le bénéfice de cette compagnie;

Faire et exécuter tous les autres actes et choses qui peuvent être utiles ou paraître avantageux pour mener à bonne fin aucun des susdits objets non contraire aux lois et règlement de la vente des liqueurs enivrantes, sous le nom de "Beaulieu & Compagnie, Limitée," avec un capital social de vingt mille piastres ($20,000.00), divisé en deux cents (200) actions de cent piastres ($100.00) chacune.

La principale place d'affaires de la corporation, sera dans la cité de Montréal.

Daté du bureau du secrétaire de la province, ce 25ème jour de juin 1914.

C. J. SIMARD,
Sous-secrétaire de la province.

DUCHESNE & GRIMARD, promoteurs de compagnies, 187, rue St-Denis, procureurs des requérants. 27-4

AVIS

Avis est donné au public que, en vertu de la loi des compagnies de Québec, il a été accordé par le lieutenant-gouverneur de la province de Québec, des lettres patentes, en date du 23 juin 1914, constituant en corporation MM. Ovila Perrault, hôtelier; Marie-Louise Gagné, autorisée de son mari; Ovila Perrault, rentier; Edouard Gagné, gardien; et Elzéar Archambault, commis de la cité de Montréal, dans les buts suivants:

Exercer en général et dans toutes ses branches le commerce d'hôteliers et de restaurateurs, conformément aux prescriptions de la loi des licences de Québec, et faire toutes autres affaires qui peuvent être conduites en rapport avec tel commerce, tel que les affaires de propriétaires de places pour le cirage des chaussures, salons de barbiers, salles de billard et de pool, dépôts de journaux et de publications périodiques, magasins de cigares, cigarettes, tabacs, huitres, salle à manger et aussi exercer le commerce de marchands, commerçants et importateurs, en gros et en détail;

Acquérir par achat comme un commerce en opération et exercer le commerce d'hôtel maintenant exercé dans la cité de Montréal, sous le nom de "O Perrault," 352, Duluth, avec son installation, ses meubles, fonds de commerce, licence, clientèle et tous ses autres biens mobiliers en général et les payer en argent ou en obligations, ou en actions acquittées de la compagnie;

Acquérir par achat, échange, bail ou autrement de toute personne, société ou compagnie comme un commerce en opération ou autrement et exercer tout commerce d'hôtel ou de restaurant avec ou sans les terrains et les bâtisses servant ou destinés à leurs exploitations et leurs installations, meubles et autres biens en général et les payer en argent ou en obligations, ou en actions acquittées de la compagnie;

Acheter ou autrement acquérir par bail ou autrement, et posséder toute propriété immobilière qui peut être nécessaire aux objets pour lesquels cette compagnie est incorporée, et payer telle acquisition ou détention en argent ou en obligations ou en actions acquittées de la compagnie;

Vendre, échanger, louer toutes ou aucune de ses propriétés mobilières ou immobilières, en disposer ou en faire le commerce autrement, et emprunter de l'argent sur la garantie d'icelles;

Construire, maintenir et exploiter sur tous terrains acquis ou détenus par la compagnie, des hôtels, restaurants et toutes autres bâtisses qui peuvent être nécessaires pour la mise en opération des susdites entreprises;

Acheter, acquérir, posséder et vendre, céder et transporter des actions, débentures et autres valeurs de toute autre compagnie ou corporation engagées dans le commerce que cette compagnie est autorisée à exercer ou faisant toutes affaires pouvant être conduites pour le bénéfice de cette compagnie;

Faire et exécuter tous les autres actes et choses qui peuvent être utiles ou paraître avantageux pour mener à bonne fin aucun des susdits objets non contraires aux lois et règlement de la vente des liqueurs enivrantes, sous le nom de "Boulevard Hotel Limitée," avec un capital social de vingt mille piastres ($20,000.00), divisé en deux cents (200) actions de cent piastres ($100.00) chacune.

La principale place d'affaires de la corporation, sera dans la cité de Montréal.

Daté du bureau du secrétaire de la province, ce neuvième jour de juillet 1914.

C. J. SIMARD,
Sous-secrétaire de la province.

DUCHESNE & GRIMARD, Promoteurs de compagnies, 187, rue St-Denis, procureurs des requérants. 29-4

AVIS

Avis est donné au public que, en vertu de la loi des compagnies de Québec, il a été accordé par le lieutenant-gouverneur de la province de Québec, des lettres patentes en date du seizième jour de juin 1914, constituant en corporation MM. George Poole Soady, teneur de livres; Henry E. Seymour Adams, agent; Charles Mackay Cotton, Egbert William Westyer et Frederick Thomas Enright, avocats, de la cité de Montréal, dans les buts suivants:

Faire, entreprendre, accomplir, et exécuter des contrats pour l'achat, la construction, équipement, changement, réparation, installation, outillage, entretien et amélioration d'usines pour la production de la vapeur et du gaz, appareils pour le chauffage et la ventillation, et travaux de toutes sortes et espèces en fer galvanisé et métaux en feuilles; faire des contrats et conventions avec les constructeurs, propriétaires et autres personnes, pour exercer dans toutes leurs branches respectives les affaires de constructeurs, entrepreneurs, négociants en pierre, briques, bois de construction, quincaillerie, peintures et autres matériaux ou choses nécessaires pour la construction et en général faire les affaires de constructeurs et entrepreneurs.

Manufacturer des ventilateurs de toutes sortes et descriptions;

Construire, agrandir, étendre, réparer, compléter, démolir, transporter ou autrement entreprendre tous travaux de chemins de fer, ponts, jetées, docks fondations, édifices et autres travaux de toutes sortes, prendre ou recevoir tous contrats ou transport pour tels travaux ou s'y rattachant.

Acquérir par achat, échange, bail ou par tout autre titre légal, et posséder, détenir, améliorer, exploiter, louer, sous-louer, engager, vendre, échanger ou autrement faire le commerce de terrains et bâtisses et droits sur iceux de toutes sortes et descriptions;

Eriger et construire sur aucun terrain possédé ou loué par la compagnie, ou dans lequel la compagnie est intéressée d'aucune façon, des édifices pour aucunes fins et installer et exploiter des moulins, usines, machineries et équipements de toutes espèces, nécessaires ou convenables pour la bonne exécution des objets de la compagnie;

Sans restreindre en aucune manière la généralité des pouvoirs précités, acquérir ou entreprendre la totalité ou aucune partie du commerce, droits, clientèles, propriété et biens, y compris toute option, concessions et choses de même nature, de tout individu, société commerciale, association ou corporation, exerçant tout commerce que la compagnie est autorisée à exercer, et en assumer la totalité ou aucune partie du passif, et les payer, en tout ou en partie, en argent ou obligations, ou en paiement ou partie de paiement d'iceux, répartir et émettre comme entièrement acquittées et non sujettes à appel des actions du capital de la compagnie, qu'elles soient souscrites ou non;

Vendre ou autrement disposer de la totalité ou d'aucune partie de la propriété, des biens, droits, entreprise ou clientèle de la compagnie et accepter en paiement d'iceux, en tout ou en partie, de l'argent, des obligations, actions ou autres valeurs, dans toute corporation ou compagnie, toute telle vente ou disposition étant valide et tant la compagnie pourvu qu'elle soit acceptée par les actionnaires représentant les deux-tiers du capital souscrit de la compagnie;

Demander, acheter ou autrement acquérir tous brevets d'invention, permis, concessions et choses de même nature conférant tout droit exclusif ou co-exclusif ou limité de les utiliser, ou tout secret ou autre renseignement concernant aucune invention ou procédé, et faire valoir, vendre, louer ou autrement disposer de tels brevets d'inventions, permis ou concessions;

Faire les affaires d'agence générale pour aucune des fins précitées;

Distribuer en nature aucun des biens de la compagnie parmi les actionnaires;

Acquérir et détenir, et vendre ou autrement disposer du stock, des actions, valeurs ou entreprises de toute autre compagnie ayant pour un de ses objets l'exercice d'aucun des pouvoirs de la compagnie, et transférer ses entreprises ou biens ou se fusionner avec toute telle compagnie;

Faire des conventions pour le partage des profits, l'union des intérêts, coopération, risque conjoint, concessions réciproques ou autrement avec toute personne ou compagnie exerçant ou se proposant d'exercer tout commerce que cette compagnie est autorisée à exercerou susceptile d'être conduit de manière à bénéficier directement ou indirectement à le compagnie;

Et en général exercer tout commerce se rapportant au bon accomplissement des objets pour lesquels la compagnie est incorporée, sous le nom de "Gardiner & Gaskill Limited" avec un capital-actions de quarante mille dollars ($40,000.00), divisé en huit cents (800) actions de cinquante dollars ($50.00) chacune.

La principale place d'affaires de la corporation sera dans la cité de Montréal.

Daté au bureau du secrétaire de la province, ce seizième jour de juin 1914.

C. J. SIMARD,
Sous-secrétaire de la province.

Frederick T. Enright, avocat, procureur des réquérants. 26—4.

Eastbourne Lands, Limited

Avis est donné au public qu'en vertu de la première partie du chapitre 79 des Statuts revisés du Canada 1906, désigné "Loi des compagnies," il a été délivré, sous le sceau du Secrétaire d'Etat du Canada, des lettres patentes en date du 19e jour de juin 1914, constituant en corporation Thibaudeau Rinfret, conseil du Roi, Joseph Emile Billette, Arthur Reginald Whitney Plimsoll et Régnier Brodeur, avocats, et Jean Freddy Féréol Bernard, étudiant en droit, tous de la cité de Montréal, dans la province de Québec, pour les fins suivantes:—(a) Exercer dans toutes ses diverses spécialités l'industrie d'une compagnie foncière et d'une compagnie de construction; (b) Acquérir par achat, bail, échange ou autrement et utiliser, détenir et améliorer des terrains, tènements, héritages, immeubles et intérêts en telles propriétés, acheter, détenir, développer, améliorer, défricher, coloniser, cultiver, arrenter, échanger, vendre et autrement céder et faire le commerce d'immeubles et de terres cultivées ou non, ainsi que de tout intérêt ou droits en ces propriétés, et à cette fin payer et placer du capital pour acheter, arpenter, défricher, améliorer, développer et préparer les dites terres pour l'occupation et la colonisation, selon que la chose sera nécessaire pour les fins de la dite compagnie, et dans et sur ces dites terres faire, construire, ériger, bâtir et entretenir des chemins, ponts et autres moyens de communications internes, maisons, moulins, fabriques et usines et autres bâtiments et travaux nécessaires ou propres à l'occupation ou à l'amélioration d'aucune des dites terres et y mettre en service et y exécuter des travaux ou améliorations; (c) Construire des maisons d'habitation et autres édifices sur tels biens-fonds ou sur toute partie des dits biens-fonds; (d) Vendre, arrenter, transférer, échanger, céder ou autrement disposer de la totalité ou d'une partie des dits biens-fonds; développer, améliorer et diviser toute telle propriété en lots à bâtir, rues, ruelles, squares ou autrement; (e) Faire des avances de fonds sous forme de prêts aux acheteurs ou locataires d'une partie quelconque des immeubles de la compagnie pour des fins de construction ou autres améliorations; aider par voie d'avances de fonds ou autrement à la construction et entretien de chemins, rues, aquedues, égouts et autres travaux d'améliorations censés rendre plus facile l'accès à la propriété de la compagnie, et accroître sa valeur; (f) Prendre et détenir des mortgages, hypothèques et gages pour garantir le paiement du prix d'achat de toute propriété vendue par la compagnie, ou de deniers dus à la compagnie par des acheteurs, ou avancés par la compagnie aux acheteurs pour des fins de construction ou autres améliorations; (g) Placer des deniers dans des propriétés immobilières pour le bénéfice de toute personne ou corporation; se charger du soin et de l'administration des placements ainsi effectués et de placements semblables, et s'en porter garants; (h) Acquérir et posséder des édifices pour bureaux, maisons de rapport et tous autres genres d'édifices et les vendre ou les arrenter ou toute partie de tels édifices, et agir en qualité de gérants ou agents pour tels édifices; (i) Passer des contrats avec toute personne, corporation, société, corps public ou municipalité ou avec le gouvernement du Dominion du Canada ou avec toute province du Canada, ou avec tout autre pays ou état, pour exécuter, ériger, construire ou exploiter tous travaux publics et privés, constructions, entreprises et exploitations que ce soit, et généralement exercer l'industrie d'entrepreneurs généraux de travaux publics et privés et de manufacturiers de matériaux de construction; (j) Acquérir, conclure et se charger de contrats de tous genres pour l'achèvement de tous travaux ou entreprises publiques ou privées, et transférer, céder ou autrement disposer de tous contrats ou entreprises de la compagnie, en totalité ou en partie, et conclure, exécuter, accomplir et sous-louer des contrats pour l'exécution de travaux et fournir les matériaux s'y rattachant; (k) Acquérir par achat, bail ou autrement des emplacements de moulins, concessions forestières, moulins, terrains, privilèges hydrauliques et droits riverains pour les fins de l'industrie de la compagnie, et les vendre ou les affermer ou autrement les aliéner ou les céder ou en disposer; (l) Exercer toute autre industrie ou industries que la compagnie jugera capable d'être avantageusement exercées en rapport avec les objets ci-dessus, ou censés accroître directement ou indirectement la valeur des biens ou droits de la compagnie ou en faciliter la réalisation ou les rendre profitables; (m) Demander, obtenir, enregistrer, acheter, louer ou permettre l'usage moyennant un droit régalien ou autrement, acquérir et détenir, utiliser, posséder, exploiter et introduire et vendre, céder ou autrement disposer de toutes marques de commerce, noms de commerce, brevets d'invention, perfectionnements et procédés enregistrés ou non utiles à l'industrie de la compagnie; et utiliser, exercer, développer, accorder des licences à leur sujet ou autrement faire valoir toutes telles marques de commerce, noms de commerce et inventions, licences, procédés et choses de même nature ou tous tels autres biens ou droits; (n) Emettre et répartir des actions du capital de la compagnie en plein paiement ou en paiement partiel de toute propriété mobilière, immobilière ou mixte et de tous droits et concessions achetés ou acquis par la compagnie ou de services rendus et à rendre à la compagnie; (o) Nonobstant les dispositions de l'article 44 de la dite loi, acheter et acquérir, et posséder, vendre et réémettre les actions, débentures, obligations et autres valeurs de toute compagnie ou corporation et les payer en totalité ou en partie en deniers comptants, actions, obligations, débentures ou autres valeurs de la présente compagnie et garantir le paiement du principal ou des dividendes et intérêts sur telles actions, obligations, débentures ou autres valeurs, et exploiter, accomplir et administrer la propriété, les franchises et entreprises et l'industrie de toute corporation dont la présente compagnie détient des actions, obligations, débentures ou autres valeurs, pour la compensation qui sera jugée raisonnable et convenable; (p) Se consolider ou se fusionner avec toute autre compagnie dont les objets sont en tout ou en partie semblables à ceux de la présente compagnie, et acquérir par achat, bail ou autrement la propriété, les franchises, entreprise et industrie de toute telle compagnie et se charger de ses engagements, et les payer en tout ou en partie en deniers comptants, actions, obligations ou autres valeurs de la compagnie; (q) Acquérir la clientèle, propriété, droits et biens et se charger des engagements de toute personne, maison ou compagnie endettée à la compagnie ou engagée dans une industrie semblable à celle exercée par la compagnie, et les payer en deniers comptant ou en valeurs de la compagnie ou autrement; (r) Vendre, louer ou autrement disposer de la propriété, des droits, franchises et entreprises de la compagnie, ou de toute partie de son entreprise, pour la compensation que la compagnie jugera bon, et en particulier pour des actions, débentures, obligations ou autres valeurs de toute autre compagnie dont les objets sont en tout ou en partie semblables à ceux de la compagnie, nonobstant les dispositions de l'article 44 de la dite loi; (s) Acheter, arrenter ou autrement acquérir et détenir, exercer et utiliser toute ou partie de la propriété, franchises, clientèle, droits, pouvoirs et privilèges détenus ou exercés par toute personne ou maison ou par toute compagnie ou compagnies exerçant ou formée pour exercer toute industrie en tout ou en partie semblable à celle que la présente compagnie est autorisée à exercer soit en son propre nom ou au nom de toute telle personne, maison ou compagnie, et payer pour telle propriété, franchises, clientèle, droits, pouvoirs et privilèges entièrement ou partiellement en deniers comptants ou entièrement ou partiellement en actions acquittées de la compagnie ou autrement, et se charger des engagements de toute telle personne, maison ou compagnie; (t) Distribuer en espèces ou autrement, selon qu'il sera décidé, tous biens de la compagnie entre ses membres, et en particulier les actions, obligations, débentures ou autres valeurs de toute autre compagnie formée dans le but de se charger de la totalité ou d'une partie des biens ou engagements de la présente compagnie; (u) Placer les fonds disponibles de la compagnie en les valeurs et de la manière qui sera déterminée de temps à autre; (v) Rémunérer en deniers comptants, stock, obligations ou de toute autre manière, toute personne ou personnes, corporation ou corporations, pour services rendus ou à rendre en plaçant ou en aidant à placer ou en garantissant le placement de toutes parts du capital-actions de la présente compagnie, ou au sujet de la formation ou de la promotion de la présente compagnie ou la conduite de ses affaires; (w) Acquérir par achat, bail, concession, licence ou autrement et entretenir, exploiter, améliorer et developper des chutes d'eau, barrages, flumes, tunnels, conduites et autres travaux, outillage, bâtiments et machinerie pour la manufacture, production et conversion de la force ou énergie électrique, pneumatique, hydraulique ou autre; et acquérir par achat, bail ou autrement de la force ou énergie électrique, pneumatique, hydraulique ou autre, et vendre, distribuer, transmettre ou autrement disposer de tout excédent de cette force ou énergie électrique, pneumatique, hydraulique ou autre; pourvu que si les pouvoirs ci-dessus sont exercés au délà de la propriété de la compagnie ils seront subordonnés à tous les statuts et règlements provinciaux et municipaux à ce sujet; (x) Faire tout ce qui sera nécessaire, convenable ou propre à l'accomplissement de l'un quelconque des fins ou objets énumérés plus haut, ou qui paraîtra en aucun temps nécessaire pour la protection ou avantage de la compagnie, soit comme détenteurs ou intéressés dans toute propriété ou autrement; (y) Tout pouvoir accordé dans une paragraphe quelconque de la présente charte ne sera ni limité ni restreint par induction ou déduction des termes de tout autre paragraphe, mais chaque pragraphe sera lu et interprété indépendamment l'un de l'autre. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs, sous le nom de "Eastbourne Lands, Limited," avec un capital actions de deux cent cinquante mille dollars, divisé en 2,500 actions de cent dollars chacune, et le principal lieu d'affaires de la dite compagnie sera en la cité de Montréal, dans la province de Québec.

Daté du bureau du Secrétaire d'Etat du Canada, ce 22e jour de juin 1914.

THOMAS MULVEY,
Sous-secrétaire d'Etat.

PERRON, TASCHEREAU, RINFRET, GENEST & PLIMSOL, avocats, procureurs des requérants. 26-4

AVIS

Avis est donné au public que, en vertu de la loi des compagnies de Québec, il a été accordé par le lieutenant-gouverneur de la province de Québec, des lettres patentes, en date du quinze juin 1914, constituant en corporation MM. Joseph Lareau, hôtelier, Joseph Faulkner, George Hickok et Wilfrid Dépatie, commis, Joseph T. Grimard, agent de la cité de Montréal, dans les buts suivants:

Exercer en général et dans toutes ses branches le commerce d'hôteliers et de restaurateurs, conformément aux prescriptions de la loi des licences de Québec, et faire toutes autres affaires qui peuvent être conduites en rapport avec tel commerce, tel que les affaires de propriétaires de place pour le cirage dechaussures, salons de barbiers, salles de billard et de pool, dépots de journaux et de publications périodiques et magasins de cigares, cigarettes, tabacs, huitres, salle à manger et aussi exercer le commerce de marchands, commerçants et importateurs, en gros et en détail;

Acquérir par achat comme un commerce en opération et exercer le commerce d'hôtel maintenant exercé dans la cité de Montréal, sous le nom de "Café St-Denis, 269 Ste-Catherine Est, avec son installation, ses meubles, fonds de commerce, licence, clientèle et tous ses autres biens mobiliers en général et les payer en argent ou en obligations, ou en actions, acquittées de la compagnie;

Acquérir par achat, échange, bail ou autrement de toute personne, société ou compagnie comme un commerce en opération ou autrement et exercer tout commerce d'hôtel ou de restaurant avec ou sans les terrains et les bâtisses servant ou destinés à leurs exploitations et leurs installations, meubles et autres biens en général et les payer en argent ou en obligations ou en actions acquittées de la compagnie;

Acheter ou autrement acquérir et posséder par bail ou autrement toute propriété immobilière qui peut-être nécessaire aux objets pour lesquels cette compagnie est incorporée, et payer telle acquisition ou détention en argent ou en obligations ou en actions acquittées de la compagnie;

Vendre, échanger, louer toutes ou aucune de ses propriétés mobilières ou immobilières, en disposer ou en faire le commerce autrement et emprunter de l'argent sur la garantie d'icelles;

Construire, maintenir et exploiter sur tous terrains acquis ou détenus par la compagnie, des hôtels, restaurants et toutes autres bâtisses qui peuvent être nécessaires pour la mise en opération des susdites entreprises;

Acheter, acquérir, posséder et vendre, céder et transporter des actions, débentures et autres valeurs de toute autre compagnie ou corporation engagées dans le commerce que cette compagnie est autorisée à exercer, ou faisant toutes affaires pouvant être conduites pour le bénéfice de cette compagnie;

Faire et exécuter tous les autres actes et choses qui peuvent être utiles ou paraître avantageux pour mener à bonne fin aucun des susdits objets non contraires aux lois et règlements de la vente des liqueurs enivrantes, sous le nom de "Café St-Denis Limitée," avec un fonds social de vingt mille piastres ($20,000

LE QUATORZE JUILLET

L'histoire de la France ne se scinde pas en deux parties, c'est un tout qui doit se prendre en bloc sans solution de continuité

CE QUE LA TROISIEME REPUBLIQUE A FAIT EN QUARANTE ANS

Le discours de M. Raynaud

Nous sommes heureux de pouvoir offrir à nos lecteurs le texte même du magnifique discours prononcé par M. Louis Raynaud, vice-consul de France, au banquet du Parc Dominion le 14 juillet:

Il y a en ce jour trois ans que j'eus l'honneur, en la même circonstance qui nous réunit ce soir, de célébrer avec vous la fête de la France et de la République. Je me félicite particulièrement que cet honneur et ce plaisir me soient encore impartis aujourd'hui et que je puisse ainsi vous entretenir quelques instants de notre patrie commune.

Messieurs, c'est aujourd'hui le 125ème anniversaire de la prise et de la chute de cette forteresse fameuse, qui, bâtie à Paris dans la seconde moitié du 14ème siècle, devint prison d'Etat pour finir par être considérée comme le symbole de l'absolutisme royal et du régime du bon plaisir. Cette date du 14 juillet 1789 marque le point de départ d'une nouvelle période de notre histoire où le peuple, cessant d'être sujet et propriété d'une dynastie, se groupa pour constituer la nation française. Certes, Messieurs, il ne saurait me venir à l'esprit de vouloir scinder en deux parts, étrangères l'une à l'autre, l'histoire de France; l'une, celle de la France de nos rois; l'autre, celle de la France moderne, issue de la Révolution. Bouvines et Fleurus peuvent voisiner ensemble, car l'histoire de France est un tout, qui doit se prendre en bloc, sans solution de continuité avec ses périodes d'incomparable éclat et ses époques d'effroyable détresse.

A nos rois est revenu le rare mérite d'avoir maté les barons féodaux, d'avoir créé l'unité politique du pays, d'avoir réuni et fondu par un patient effort, en un même ensemble, des provinces et des races souvent hostiles, toujours dissemblables.

Mais c'est à la révolution que devait revenir la tâche dernière de constituer la nation. Vous savez, Messieurs, ce qu'il en coûta d'efforts, de sang et d'héroïsme. Vous savez surtout l'admirable leçon de patriotisme que fût cette période qui, s'étendant de 1792 à 1795, donna à la France, — ainsi que je le rappelais je crois il y a trois ans— ses frontières naturelles, c'est-à-dire la rive gauche du Rhin.

Le grand poête allemand Goethe, qui accompagnait l'armée prussienne d'invasion en France et, qui assista à la défaite de cette armée, à Valmy, en 1792, où nos volontaires la mirent en déroute au cri de "Vive la nation", Goethe dis-je, frappé de l'enthousiasme et de l'attitude de nos soldats-patriotes, s'écria le soir de la bataille: "En ce lieu et en ce jour commence une nouvelle époque pour l'histoire du monde". C'est ainsi qu'il en fût en réalité.

Et cette nouvelle époque dans l'histoire du monde, ce fût le patriotisme de nos volontaires en sabots qui la créa.

Ce patriotisme était, non pas ce que pouvait être le patriotisme de l'ancienne royauté, qui n'était fait que d'attachement et de dévouement à la personne du prince et à sa maison; le patriotisme issu de la période révolutionnaire, était ce que j'appellerai un patriotisme d'idée: c'est lui qui mit au service de l'idée l'énergie et la volonté concentrées de tout un peuple et qui facilita à Lazare Carnot, l'organisateur de la victoire, la mise sur pied de ces 14 armées qui, battant l'Europe coalisée et faisant front à la révolte fomentée à l'intérieur, nous menèrent tambour battant, en 1795, à la paix de Bâle, où l'Europe monarchique dût reconnaître pour la première fois la République française.

Mes chers compatriotes, c'est d'un patriotisme aussi ardent et aussi pur qu'il nous faut souhaiter d'être tous animés. Non pas de ce patriotisme agressif, querelleur et mesquin qui ne s'alimente que de la haine des autres races et de l'hostilité envers les patries autres que la nôtre, mais de ce patriotisme qui, mettant la France à la première place et avant tout dans nos coeurs, n'en exclut pas cependant l'intérêt et la sympathie pour les autres collectivités humaines.

Que nous aimions notre pays pardessus tous les autres, sans être taxés de nationalisme étroit et de tendance rétrograde, qu'y a-t-il de moins surprenant? La France, pareille à ces personnes éprouvées par le destin, appelle d'autant plus notre affection qu'elle a plus souffert. Elle mérite que nous l'aimions parce que, ayant souffert, elle a repris dans le concert des peuples, par un prodige d'énergie et de travail qui a stupéfait ses ennemis, une place égale aux meilleures et aux plus hautes.

Pour la troisième fois dans son histoire, la France, sous l'égide de la République, s'est reconstituée un empire Colonial qui ne le cède à aucun autre; partie de l'affreux désastre de Sédan, la République a refait son armée, lui a assuré une Alliance et des amitiés précieuses, lui a maintenu des finances dont la solidité est telle que sur 800 millions récemment demandés, 32 milliards lui ont été immédiatement offerts; sous des apparences de frivolité, qui n'abusent que les esprits superficiels, prévenus et envieux, le peuple de France par un labeur que rien ne lasse, par un sens de l'ordre que rien ne trouble, par une économie que rien n'arrête, continue d'être le serviteur et l'apôtre des idées d'égalité civile, de liberté humaine et de solidarité sociale.

Recueilli sur lui-même, ne nourrissant de desseins d'agression contre personne, mais froidement décidé à se défendre contre toute atteinte portée à son indépendance, il ne cesse pas d'être le grand pays dont Henri Heine disait qu'il mérite d'être la seconde patrie de tout homme qui vit et qui pense.

C'est dans ces sentiments de fierté et d'attachement envers notre cher pays que je vous convie, Messieurs et chers compatriotes, à lever vos verres à la prospérité et à l'indéfectible grandeur de la République française et que je vous invite à porter la santé de S. M. le Roi Georges V, le monarque ami, et de notre vénéré Président, M. Raymond Poincaré.

Vive la République, Vive S. M. Georges V, Vive M. Poincaré.

———(*)———

Je souffrais de mauvaise digestion. J'ai pris les

PILULES MORO

et elles m'ont fait le plus grand bien.

La dyspepsie, chacun sait cela, est un des maux les plus cruels dont on puisse souffrir. Elle amène un délabrement complet de la constitution, une désorganisation absolue du système. Sans un bon estomac, rien ne marche. Un homme ne peut ni travailler, ni dormir, il est inapte à tout travail.

L'estomac est le grand pourvoyeur de vitalité du corps humain. C'est lui qui est destiné à fournir aux divers organes les sucs de l'alimentation, à donner du sang, des nerfs et du cerveau.

Voyez donc le dyspeptique, ce pauvre homme toujours souffrant, toujours de mauvaise humeur, pâle, décharné, dont la vie est un fardeau pour tous ceux qui l'entourent. Il n'a aucun plaisir et aucune force. Il ne peut pas plus travailler à un ouvrage de tête que faire oeuvre de ses mains. Il devient une presque nullité dans l'existence.

La source de la vie paraît détruite en lui parce que l'estomac est faible. L'estomac est dérangé et ne fonctionne plus.

Que faut-il faire pour réparer tout cela; il faut remettre l'estomac en train et aussitôt la gaieté, la vie, l'esprit renaîtront. Cela prendra quelquefois un peu de temps, mais l'estomac reviendra sûrement si l'on prend un remède dans lequel on peut avoir confiance.

Nous n'en connaissons pas de meilleur que les Pilules Moro qui agissent sûrement. Cet excellent remède est un tonique du système en général, un dépuratif, un excitateur de la circulation. Il fait courir dans tout le corps un sang vif et puissant, régénérateur et purificateur. N'oublions pas que tout se lie dans le corps humain. L'estomac fournit au corps les aliments assimilables qui nourrissent et font le sang; mais le sang donne la puissance, l'énergie, le pouvoir qui fait fonctionner l'estomac. En améliorant le sang, on accentue le pouvoir d'action de l'estomac qui, à son tour, améliore encore davantage le sang. Et ainsi, l'élan étant donné par les Pilules Moro, l'estomac et le sang se donnent réciproquement des forces plus grandes qui aboutissent inévitablement au rétablissement absolu de la santé.

Il ne faut pas oublier que le moral a un effet très défini sur la dyspepsie et avec de la confiance dans un aussi bon remède on peut abréger de beaucoup la période de guérison. Lettre d'un homme guéri aux Médecins de la Compagnie Médicale Moro.

"Pendant bien des années, j'ai été en butte à de terribles malaises d'estomac, à des crampes provenant de ce que ma digestion se faisait très mal. Les douleurs n'étaient pas toujours les mêmes chaque jour, quelquefois, à part une lourdeur de la tête et une sensation de gonflement, je ne souffrais pas trop et je croyais alors que le bon ordre se rétablirait. Mais quand j'avais ainsi eu la paix plusieurs repas de suite, une crise survenait, sans pouvoir en comprendre la cause et c'étaient encore des maux de tête, des renvois, des insomnies et toute la kyrielle de souffrances des dyspeptiques. Enfin, las de tout cela, sentant mes forces s'en aller et ne pouvant plus travailler avec autant de courage, je me mis au traitement des Pilules Moro qui n'ont pas manqué de me faire du bien. Au bout de quelques semaines je pouvais moi-même vanter l'efficacité des Pilules Moro; j'avais acquis des forces et mes digestions allaient beaucoup mieux. Rapidement ensuite je me suis rétabli, je suis devenu fort, courageux et fus des plus heureux de pouvoir enfin vivre de la vie de tout le monde."—M. PHILIPPE ROY, 455 Moody, Lowell, Mass.

CONSULTATIONS GRATUITES.—Hommes malades, venez voir les Médecins de la Compagnie Médicale Moro ou écrivez-leur, leurs conseils vous aideront. Ces médecins sont à la disposition des hommes qui souffrent et sont à leurs bureaux, au No 272 rue Saint-Denis, excepté le dimanche, de 9 heures du matin à 8 heures du soir, les mardi et samedi, et jusqu'à 6 heures les autres jours. Leurs consultations sont tout à fait gratuites.

Les Pilules Moro sont en vente chez tous les marchands de remèdes. Nous les envoyons aussi, par la poste, au Canada et aux Etats-Unis, sur réception du prix, 50c pour une boite, $2.50 pour six boîtes. Toutes les lettres doivent être adressées: COMPAGNIE MEDICALE MORO, 272 rue Saint-Denis, Montréal.

LETTRE DE RUSSIE

L'antagonisme russo-allemande en ses raisons profondes

LA GRANDE REVUE COMMISE A BERLIN

Saint-Pétersbourg, 2 mai. — Ce qui rend la Russie particulièrement intéressante en ce moment, c'est le combat qui s'y livre dans l'âme du peuple entre l'optimisme et le pessimisme. Le pessimisme en Russie est traditionnel. C'est la tare léguée par le passé. L'optimisme c'est l'appel de l'avenir, appel qu'écoute d'une oreille attentive un peuple jeune et innombrable qui ne veut pas mourir s'il a confiance dans ses destinées, s'il se met résolument au travail et s'il ne se laisse pas aller à l'abattement et au désespoir.

Goethe a dit: "L'homme ne meurt que lorsqu'il veut." Malgré tout le respect que je dois à ce génie, je considère que, s'il a voulu parler d'un individu, il a dit là une sottise, mais, appliqué à tout un peuple, son mot si connu est d'une profonde vérité. On ne se pose qu'en s'opposant.

La volonté de vivre du peuple russe se manifeste d'une façon assez naturelle par la haine de l'Allemagne. Cette haine, je l'ai trouvée dans l'âme de tous les Russes que j'ai approchés ici et même, chose assez curieuse, chez certains d'entre eux qui portaient des noms allemands(une particularité dont ils ne sont pas fiers, disent-ils. S'agit-il là entre le peuple russe et le peuple allemand d'un dissentiment passager ou d'un profond désaccord? Voici ce qui m'a été répondu de divers côtés à ce sujet: L'Allemand, me dit-on, n'a jamais été aimé par le peuple russe . Pour celui-ci, en effet, l'Allemand représente deux espèces d'individus: le commerçant et l'intendant venus pour l'exploiter et qui, pendant des siècles, ont tiré de lui tout ce qu'ils ont pu sans se soucier de développer chez lui une industrie et un commerce nationaux. Pour le Russe, l'Allemand c'est encore le baron des provinces baltiques qui, par suite de sa supériorité intellectuelle, d'une plus longue hérédité, d'une plus vieille culture, a su s'immiscer dans toutes les situations et devenir le véritable maître des destinées de l'empire. C'est à ce conseiller égoïste et brutal que le peuple russe reproche de tromper son petit père le tsar et c'est sur lui qu'il fait retomber la responsabilité de toutes les injustices qui ulcèrent le coeur de tous les sujets.

Au fond, la haine du Russe contre l'Allemad, c'est la haine du slavisme contre le germanisme envahisseur, haine que l'on retrouve partout avec plus ou moins d'intensité chez les Polonais, les Tchèques, les Serbo-Croates, et même chez les Bulgares à Sofia. Le gouvernement russe a bien été obligé de tenir compte du sentiment populaire dans la politique extérieure de l'empire et, faisant une politique slave seule capable de toucher le coeur des sujets de Nicolas, il a dû faire une politique anti-allemande. Seulement, jusqu'à ces temps derniers, le gouvernement de Saint-Pétersbourg a dirigé cette puissance de haine du peuple russe non contre les Allemands de l'empire de Guillaume mais contre les Allemands d'Autriche.

Il y a à cela plusieurs raisons: La première, c'est l'énorme influence que l'Allemagne a toujours exercée à la cour du tzar. Il ne faut pas oublier qu'un grand nombre de grandes duchesses sont d'origine allemande et qu'elles ne cessent d'intriguer en faveur de leur pays. L'impératrice elle-même, Alexandra Feodorovna, une princesse de Hesse-Darmstdadt, est restée très attachée à son pays d'origine qu'elle ne quitta qu'à regret et en versant des torrents de larmes. La plupart des hauts dignitaires de la cour, un grand nombre de généraux, d'officiers supérieurs de gouverneurs de provinces, de fonctionnaires de la police portent des noms allemands. Beaucoup sont russifiés et détestent l'Allemagne, mais la plupart se souviennent de leurs origines et usent de toute leur influence pour maintenir des rapports d'amitié entre les deux empires.

Jusqu'à ces derniers temps, les relations personnelles ont été excellentes entre le kaiser et le tzar Nicolas. En dehors de l'attaché militaire à l'ambassade d'Allemagne, il y a ici un général allemand représentant Guildaume II et attaché à la personne du tzar, de même qu'il y a à Berlin un général russe représentant le tzar et attaché à la personne du kaiser. Jusqu'à ces temps derniers, Guillaume abusait souvent de ces relations de cordiale amitié pour influencer directement le tzar Nicolas. C'est lui qui le poussa à la malheureuse guerre contre le Japon et il fut une époque, paraît-il, où il faisait réveiller dans la nuit l'autocrate russe pour lui parler par téléphone et lui suggérer ses volontés.

Une autre raison plus importante peut-être qui empêchait le gouvernement russe d'adopter une attitude hostile à l'égard de l'Allemagne est le peu d'intérêt que pouvait présenter pour la Russie une guerre contre cet empire. Il n'y avait pas en Allemagne de territoires que les Russes pussent convoiter. Il leur suffisait d'être garantis contre toute attaque de ce côté et ce résultat assuré par l'alliance avec la France qui, dans l'idée de la diplomatie russe, est une alliance purement défensive dont la seule existence suffira à garantir la paix. Mais, du côté de l'Autriche, la situation était tout autre. C'est là un empire où trente millions de slaves sont gouvernés par dix millions d'Allemands. Il était aussi facile d'émouvoir le peuple russe toujours très sentimental en faveur de "ces malheureux frères slaves" de la monarchie des Habsbourg, que de les passionner pour les petits frères des Balkans, et puis, au point de vue militaire, l'Autriche-Hongrie était loin d'inspirer la même crainte que l'Allemagne. La Russie n'en ferait qu'une bouchée, et, en cas de victoire, le gain serait énorme puisque tous les Slaves de la monarchie des Habsbours seraient délivrés et se rattacheraient avec joie à l'empire du tzar, puisque l'Autriche-Hongrie disparaîtrait, puisqu'enfin la Russie dominerait sans partage, de la Baltique à l'Adriatique, toute l'Europe Orientale. Voilà la thèse panslaviste qui s'opposait à la thèse pangermaniste. Le gouvernement russe n'a jamais manqué de flatter cette tendance.

Cette haine de la Russie contre l'Autriche est l'un des faits essentiels de l'histoire contemporaine qu'on ne comprend pas suffisamment en France. Lorsque le général Joffre, chef de l'état-major général français, a demandé, l'année dernière, au général Jillinsky, alors chef d'état-major général de l'armée russe, actuellement gouverneur de Varsovie, de diriger le plan de mobilisation de la Russie contre l'Allemagne, il se heurta à un refus. Notre ennemi, lui dit-on, c'est l'Autriche et la Russie, en cas de conflit, ne peut marcher avec enthousiasme que dans le sens de ses traditions et de ses espérances, et en suivant la ligne de moindre résistance. Depuis environ six mois, la situation a quelque peu changé. La haine des Russes ne se tourne pas seulement contre le Schwab, l'Allemand d'Autriche, mais encore contre "Niemetz," l'Allemand de l'empire d'Allemagne.

C'est paraît-il, le principal mérite de M. Delcassé, pendant son court passage à l'ambassade de Saint-Pétersbourg, d'avoir fait comprendre au gouvernement russe que l'Autriche ne serait pas pour la Russie une puissance aussi gênante et aussi redoutable si elle n'avait pas l'Allemagne derrière elle, et qu'en définitive, le véritable ennemi de la Russie, c'est l'Allemagne.

En tâchant de s'installer en maître à Constantinople et de placer la Turquie sous son protectorat, le gouvernement allemand a heurté une tendance séculaire de l'âme russe, qui fidèle au testament de Pierre-Le-Grand, considère la conquête de Tsarigrad, le nom slave de Constantinople, et la restitution de Sainte-Sophie au culte orthodoxe, comme le but sacré des aspirations slaves. Pour qui a la moindre notion de la psychologie du peuple russe, il est absolument inconcevable que la diplomatie berlinoise ait commis pareille faute qui devait fatalement faire se dresser dans une attitude de colère et de haine contre l'Allemagne tout l'empire du tsar.

On dit ici que devant cette outrecuidance de l'Allemagne l'empereur Nicolas lui-même, depuis longtemps lassé de l'insistance maladroite avec laquelle le kaiser Guillaume lui prodigue en toute occasion les conseils de son envahissante amitié, aurait eu un sursaut de révolte. Le tsar Nicolas est un souverain qui n'a rien de plus cher que la tradition de son peuple. Pour lui, il n'y a pas de devoir plus sacré que de transmettre intact à son fils l'héritage qu'il a reçu de ses pères. C'est pour cela, entre parenthèse, que tant qu'il vivra l'alliance franco-russe restera inébranlable. La démarche de l'Allemagne le blessa donc profondément.

Pour la première fois depuis bien des années, la presse russe est laissée libre de faire campagne contre l'Allemagne. Son thème est celui-ci: il faut que l'Allemagne sache qu'elle ne nous fait plus peur. La Russie en a assez d'être traitée en colonie allemande. La revision du néfaste traité de commerce que l'Allemagne nous avait imposé après nos défaites de Mandchourie, en 1905, est proche. Si l'Allemagne croit pouvoir nous faire accepter les mêmes conditions, elle s'illusionne. En attendant, le gouvernement a bien fait de frapper d'un droit de 30 kopeks les blés allemands qui sont introduits en Finlande et qui, grâce à un système de primes à l'exportation, rendent impossible la concurrence russe.

En même temps qu'il laisse parler la presse et lui permet d'exprimer les sentiments germanophobes longtemps contenus de l'âme russe, le gouvernement du tsar agit d'une façon plus efficace. Les dernières mesures militaires acceptées par la Douma dans une fameuse séance secrète sont nettement dirigées contre l'Allemagne.

Comme je vous l'ai signalé de Berlin, ces mesures ont produit là-bas un effet terrifiant. A l'ampleur des répercussions, le cabinet allemand s'est rendu compte de l'importance de la bévue commise. Si mes renseignements sont exacts, il met déjà tout en oeuvre pour tâcher d'amadouer de nouveau la Russie. L'ambassadeur actuel de l'Allemagne à Saint-Pétersbourg, le comte de Pourtalés, dont l'incapacité est proverbiale, sera, dit-on, prochainement remplacé par un diplolate de grande valeur, Mumm de Schwarzenstein. M. Paléologue va avoir devant lui un rude adversaire. Mais la partie semble désespérée pour l'Allemagne et elle ne pourrait être compromise que par des erreurs dans lesquelles le nouveau représentant de la France en Russie ne voudra certainement pas tomber.

Jean PELISSIER.

La cité de MAISONNEUVE

demande des entrepreneurs pour contruire des maisons pour les ouvriers. Il y a encore dans cette ville plus de 600 ACRES DIVISES EN LOTS à BATIR et cependant il y a une grande pénurie de logements.

Plus de six mille ouvriers travaillant à Maisonneuve n'y peuvent trouver de logements et sont obligés de venir demeurer à Montréal.

Vous aurez à Maisonneuve TOUS LES AVANTAGES POUR CONSTRUIRE. EAU, GAZ, LUMIERE, CHEMINS MACADAMISES.

La Compagnie Vickers Maxims emploira dix mille ouvriers dans Maisonneuve bientôt. Vous serez donc assurés de louer vos maisons.

MAISONNEUVE est l'un des plus beaux endroits de Montréal pour demeurer.

Pour toutes informations, s'adresser à

M. G. ECREMENT, Secrétaire-Trésorier de la Cité de Maisonneuve.

IMMEUBLES
P. FISHMAN
Spécialité: Propriété de ville.
58 St-Jacques Main 8286

J. A. BORDERIE
Immeubles, prêts, assurance, expert en propriétés. Ch. 32, Duluth Bldg, 50 Notre-Dame O., Tél. M. 8574.

G. RABINOVITCH
107 St-Jacques Main 4508

KENT REALTY
71a St-Jacques Main 6934

J. S. MILLER
112 St-Pierre Main 8628 et 8629

CHAGNON & MAGEAU
52 rue St-Jacques Tél. Main 4636

FONDEURS
RUBENSTEIN BROS.
Placages d'or, d'argent, de cuivre, de nickel
Main 860 41 Craig Ouest

ASSURANCES
L'ASSURANCE MONT-ROYAL DE MONTREAL.
LA NATIONALE, DE PARIS.
Compagnies indépendantes contre l'incendie.
J. E. CLEMENT, Gérant.

AGENTS DE CHANGE
H. TESSIER & CIE
18 rue Hôpital Main 4265

Prêts d'argent sur hypothèque
G. THOMPSON
Ch. 27, 207 St-Jacques Main 4153

COMPTABLES AUDITEURS
G. DURNFORD & CO., LTD.
58 Canada Life Bldg. 189 St-Jacques

ERNEST S. MANN
Ch., 12, 204 St-Jacques Main 4502

COMPTABLES
CHARTRAND & TURGEON
55 St-Frs-Xavier, Montréal, Main 5141

AVOCATS
YVON LAMONTAGNE, B.A., L.L.B.
Spécialité: Incorporation de Cies
52 rue St-Jacques Tél. Main 7591

JACOBS, HALL, COUTURE & FITCH
Avocats et Commissaires pour toutes les provinces. Edifice Power, 80 rue Craig Ouest, Tél. Main 4040.

ALEXIS D. PELLETIER, M.A.B.C.L.
4 rue Hôpital Main 1978

97, St-Jacques Tel Bell Main 2656
JEAN CHARBONNEAU avocat
Rés. 787, St-Denis Tel. Bell Est 5536

Welcome Hotel
A STE-AGATHE DES MONTS
A 200 pieds du lac des Sables — A 12 arpents de la gare — Site idéal dans la montagne. . . . .
$2.00 PAR JOUR — $9.00 PAR SEMAINE
NOEL LEBLOND, Prop.

HOTEL "LE RELAIS"
LIMITEE
Est l'hôtel favori des voyageurs.
Service de première classe.
Vis-à-vis la gare Viger, rue Berri

Otis-Fensom Elevator Co., Limited
Constructeurs des Ascenseurs "OTIS-STANDARD"
Ascenseurs Hydrauliques
Ascenseurs Electriques
Ascenseurs à Vapeur
Ascenseurs à la Main.
Bureau Principal: Edifice Traders Bank, Toronto, Ont.
Bureau de Montréal:
363 Rue ST-JACQUES, Montréal

MACDONALD & MACINTOSH
Avocats procureurs, etc.
Tanner Gates Bldg., 26, Adelaide Ouest Toronto, Ontario.
G. S. Macdonald, J. A. Macintosh

CLOVIS LAPORTE C.R
avocat
Edifice de la Banque de Québec
Chambre 203
Tél. Main 2348, 11 Place d'Armes

C. J. E. CHARBONNEAU
Notaire et Commissaire
pour toutes les provinces et les Etats-Unis
189, Rue St-Jacques, Montréal.
LICENSES DE MARIAGE.


Nos dents sont très belles, naturelles, garanties
INSTITUT DENTAIRE FRANCO-AMERICAIN
162, Rue St-Denis Montreal

Boucher & Mercier
Marchands-Tailleurs
Monument National
292 Rue ST-LAURENT Montréal
Tél. Bell Main 1466
lan

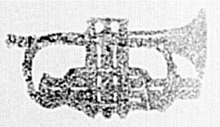
IOS. BRUNET
Propriétaire de Carrières de Granit
Manufacturier et Importateur de
Monuments en Marbre et Granit
OUVRAGES DE BATISSES ET DE CIMETIERES, ETC
Estimations données sur application.
Bureau et Atelier: 673 Chemin Côte des Neiges
Tél. Bell Up 1456. Montréal.

JOSEPH RIELLE,
Arpenteur Provincial
Quebec Bank Bldg., MONTREAL
TELEPHONE MAIN 77.


Phone Bell Lasalle 670
THE CITY ELECTRIC CONTRACTING CO.
J. A. PARENT, Manager
Nous avons un grand assortiment de fixtures électriques, à de bien bas prix.
87 rue Poupart MONTREAL

Chambre 200 M. 3820
P. SICOTTE
COMPTABLE
90 St-Jacques, Montréal

OCCASIONS D'AFFAIRES
Propriétés, hôtels, restaurants, épiceries, etc., à vendre en ville ou campagne. PHILIPPE PADUANI, 117 Ste-Catherine Est. Tél Est 4209.


Charles Lavallée
(Fondée en 1852) 85 Blvd St-Laurent
Téléphone Main 554.
INSTRUMENTS DE MUSIQUE ET MUSIQUE EN FEUILLES.
Assortiment le plus complet. Réparations de toutes sortes.
Agents pour Besson & Cie, Londres, Ang., Polisson, Guinot & Cie de Lyon, France, Fork & Sons, de Grand Rapide, Mich.

Faites nettoyer vos vitres par la
Montreal Window Cleaning Co.
Téléphonez-leur ou écrivez-leur:
Téléphone Main 2442

L. L. LAFLEUR
LIMITEE
IMPORTATEURS DE
Quincailleries, Peintures, Verres, Vernis, etc. Aussi chaloupes et Waterous à Gazoline. Moteurs à Gazoline VIM.
Bateaux en acier MULLIN
362-366 Notre-Dame O. 43 à 57 rue Dupré Montreal

CHATEAU DUPERE
TERMINUS DES TRAMWAYS.
Rue Notre-Dame, Longue Pointe
SALLE POUR BANQUETS.
REPAS A LA CARTE.
CHEF FRANCAIS.
Téléphone Lasalle 1506

The Arbour Hotel CO'Y, LTD.
JOHNNY BERTRAND, Gérant
185 et 187 Boulevard St-Laurent
Liqueurs et Cigares de 1er Choix.
Tél. Bell Est 4810. Montréal

FOR OUR ENGLISH READERS

AN OPEN LETTER TO SIR WILFRID LAURIER

Is the Liberal Party ready for a general election?

The cry of the Liberal Party today to its Venerable Chief is "Give us Ideas to Defend, and Popular Leaders to Follow"

My dear Sir Wilfrid:—

Lately all we hear of, is talk of the next general election. I do not know what truth there is in the report that Sir R. L. Borden will appeal to the people this Autumn, bu whether there are good reasons or not, everybody knows that both sides are beginning already to hold meetings, and are preparing themselves for the forthoming election.

We may have plenty of time before us, but will you permit an old Liberal, who has fought often for he good cause, whose political baptism goes back to the grand days of 1877, when you defined what Liberalism is at a meeting at Quebec which will always memorable; whose faithfulness to Liberal principles has always been through, and who for 40 years has preached Liberalism on all the hustings of the Province of Quebec, on your side, on the side of Mercier, Marchand, Tarte (when he was with us), on the side of Langelier, Robidoux, Archambeault, Gouin and many others will you permit an old Liberal, who was won his spurs, to tell with truth the reflections that force themselves upon him regarding the actual political situation at the present time?

It is not often that you have the privilege of listening to plain speaking. Who knows but that you would still have been the first minister of our country, if certain men, who thought they themselves were the Liberal Party, had not tried to isolate you, in order that they might better further their political intrigues? If we want the Liberal Party to be again the strong party it was fifteen years ago, the chief of the party will have to take cognisance of many things, which many people around you have no interest to unveil. And it is upon this subject that I am obliged to talk frankly, in order to inform you that the actual state of affairs is, and in order to tell you of many truths that are unfortunately being hidden from you.

We are going to have a general election soon, this fall perhaps. Have you asked yourself if the Liberal Party is ready to face the popular verdict? This question has recently forced itself upon my mind, and I am obliged to answer it in the negative. This may perhaps surprise you, sir Wilfrid. I know that you are told the country every day. Well, you are deceived every day. Our party is not ready to throw itself into the fight with strong chances of success. Where is the strength of the Liberal party at this moment? It is not especially in the weakness of our opponents? Don't forget that the Conservative Party, now in power, have many more trumps than we have. What have we done since we were in opposition to gain the confidence and the affection of the Canadian people? What have we more today that we had in September, 1911?

If there is a difference, I believe it is more in favor of the time when we bit the dust and tasted the miseries of defeat in September 1911. I repeat that we are not ready, first because we have no program—criticise is no program—and secondly we have not the leaders. Of course, I don't want to say that the Liberals have no more confidence in you. On the contrary, they have for their Chief, the same enthusiasm, and you have only to annouce that on a certain date you will speak, either at the Monument National or at Sohmer Park, and you will find the crowds of your admiring followers.

But there is only you. It is true that you have lieutenants in each province, and in each district. But who are these men? Who has charge of the province of Quebec? Who directs the Liberal forces in the district of Montreal? There is nobody who has the popularity; nobody who the Liberals know, who has a grip on them, and nobody who can lead them on to victory. It will certainly not be those old-timers and political wire-pullers who we always see around you, who will raise the people to enthusiasm. Many a time, le "Pays" has put you on your guard regarding certain of your lieutenants, and I am obliged to warn you about these men once more. Would you have by any chance, the innocence to believe in the popularity of these men? Surely it is not possible.

To go before the people, you want other men than those who now are surrounding you. If we do not organise, our party will turn a complete somersault at the next election, and we shall lose in the same way we lost in 1911.

Not only are we without chiefs, but we are without a program, and that is even more serious. It is not, I hope, on the padlocks of Mr. L. P. Pelletier, nor on the guns of Col. Sam Hughes, nor on the treason of the ancient Nationalists that you intend to make the forthcoming battle. Without doubt, it is good policy to show the faults and errors of your adversaries, but those who make up the Liberal Party must have a program of their own if they are to gain the confidence of the people and go back to power.

Briefly, what is our program? I think that the great majority of the speakers on the hustings who will go into the next fight for us, will find it extremely hard to define what the program is. For my part, sir Wilfrid, there is only one thing to do, and that is to reunite the Liberal Party in a big convention as in 1893, and draw up a new program. It is true that we were sixteen years in power, and did absolutely nothing that we promised. All the same we did something, and what a difference there was between the Canada the electors confided to you in 1896, and the Canada you left to the people in 1911 when you went out of power. You have today the experience you had not in 1893, and it seems to me that you could more easily now than then, present a practical program—a program which can be popular, practical and reasonable.

Would is not be possible for instance, to formulate certain ideas relative to reducing the cost of living? In these times of high cost of living, I am sure that a policy of this nature would have a splendid chance of success, and it is not necessary to be so versed and "deep" in political economy to understand that with good will, a government can do a great deal towards reducing the cost of living.

Perhaps you could also speak to us on the subject of the reform of the Senate, and perhaps, also on Reciprocity. Why would you not also attack the evils of patronage? Why not propose to enact a law which would prevent scandals which your administration unfortunately allowed, and to which the present government has also been a party. Oh, it is not what is to be done which lacks. There are many things to be done. Why not then let us agree upon a program, and try to have it endorsed by the electorate from one end of the country to the other?

There are certain ideas which are inherent to Liberalism in all countries. Why not keep them more in evidence here before the minds of our own people as elsewhere. Why not look more after the interests of the masses and less after the interests of the classes, who are in a better position to defend themselves than the poor. In a word, we should unite in one solid whole the things the Liberal party will do when it next comes back into power.

The Liberal Party has every confidence in its old Chief, and it knows that it would be easy, owing to of the errors accumulated by our adversaries, for us to find the enthusiasm of the old days. What we want shall not be able to accomplish much, and we should be destined to meet the most shameful of defeats. If we were beaten by the Conservative party of today it would mean that our party has fallen into full decadence and complete disintegration. And it is the prospect of this, than an old Liberal like me cannot picture with any feeling of equanimity. We have fought together during the whole of our lives. Shall we leave the scene, and we see our ideas less advanced now than they were thirty of forty years ago?

Oh, sir Wilfrid, if you only would...

AN OLD LIBERAL.

—(*)—

Il vaut mieux débourser quelques dollars, Plutôt

que de s'exposer à en perdre des milliers.

C'est un principe qui doit guider toute personne qui veut faire des placements sûrs dans les immeubles, car durant la fièvre de ce commerce des centaines de gens ont été induits en erreur par certains courtiers et certaines gens peu scrupuleux. Afin de se prémunir contre de tels ennuis, il est important de consulter quelqu'un qui est expert en la matière et dont les connaissances légales vous garantiront, après recherches, de la valeur des propriétés que vous avez l'intention d'acheter, afin d'obtenir des titres clairs de tout embarras possible. Vous obtiendrez ce résultat en allant consulter

M. L. P. Fournier

à l'adresse ci-dessous

HEURES DE BUREAU, 9 A 5. MERCREDI ET VENDREDI SOIRS, 6.30 A 8.30

L. P. FOURNIER, Avocat et Expert en Immeuble

Chambre 450 ancien Edifice Birks, 14 Carré Phillips, Montréal

TEL. UP 3181 Représentant spécial autorisé, Mlle V. DUSSAULT. TEL. UP 3181

AVIS

Avis est donné au public que, en vertu de la loi des compagnies de Québec, il a été accordé par le lieutenant gouverneur de la province de Québec, des lettres-patentes en date du trentième jour de juin 1914, constituant en corporation MM. Gilbert Brisebois, Eugène Amyot et Pierre Parent marchands, Joseph Gagnier, commis, Jean-Baptiste Rufiange, commis, de la cité de Montréal, dans les buts suivants:

Exercer l'industrie de manufacturiers et commerçants d'objets d'art et de meubles, "House-Furnishings," et de tout ce qui concerne, directement ou indirectement à l'ébénisterie; importateurs et exportateurs et commerçants des dits effets en gros et en détail, manufacturer et faire le commerce en gros et en détail d'argenterie, articles en cuir, verre taillé et articles de fantaisie en général;

Exercer toute autre industrie qui semblera à la compagnie capable d'être convenablement exercée en rapport avec les objets ci-dessus, ou censée directement ou indirectement accroître les biens ou droits de la compagnie, ou les rendre profitables;

Acquérir tous brevets, droits de brevets, marques de commerce ou permis de les utiliser, dans le but de manufacturer tout article que ce soit, ou employer un procédé quelconque en rapport avec l'industrie de la compagnie, et permettre à d'autres d'utiliser les dits brevets, droits de brevets, ou marques de commerce, et de les faire valoir, les vendre ou autrement en disposer;

Agir comme agent ou représentant, facteur ou agent à commission pour d'autres personnes, compagnies ou corporations engagées dans toute industrie de même nature, et exercer tous les pouvoirs à cette fin;

Acquérir par achat, et comme une affaire en opération(as a going concern) et faire les affaires maintenant conduites dans la cité de Montréal par une société connue et désignée sous le nom de "Brisebois & Amyot", avec son installation, ses meubles, et tout ce qui concerne la dite affaire, et les payer en argent, obligations ou actions acquittées de la compagnie;

Acquérir, en tout ou en partie, par achat, bail ou autrement, tous terrajns édifices ou autres propriétés mobilières ou immobilières qui pourraient être avantageux ou nécessaires à l'exploitation du commerce et de l'industrie de la compagnie;

Construire, ériger, exploiter, entretenir et gérer toutes fabriques, boutiques, magasins, entrepôts, ateliers ou toutes autres constructions nécessaires aux fins de la compagnie, les louer, hypothéquer, ou autrement en disposer;

Prendre ou autrement acquérir détenir des actions dans toute autre compagnie ayant des objets en tout ou en partie semblables à ceux de cette compagnie, ou exerçant tout commerce susceptible d'être conduit de manière à bénéficier directement ou indirectement à cette compagnie;

Se fusionner avec toute autre compagnie ayant des objets en tout ou en partie semblables à ceux de cette compagnie;

Vendre ou disposer des entreprises de la compagnie, ou aucune partie d'icelles pour telle considération que la compagnie jugera à propos, et en particulier pour des actions, obligations, débentures ou valeurs de toute autre compagnie ayant des objets, en tout ou en partie semblables à ceux de cette compagnie;

Tirer, faire, accepter, endosser, escompter, exécuter et émettre des billets promissoires, lettres de change, connaissements, mandats et autres effets négociables ou transférables;

Rémunérer toute personne ou compagnie pour services rendus en plaçant ou aidant à placer ou garantissant le placement d'aucune des actions obligations, actions ou autres valeurs de la compagnie relativement à la formation ou promotion de la compagnie, ou la conduite des affaires;

Vendre, améliorer, entretenir, développer, échanger, louer, hypothéquer, affranchir, aliéner, faire valoir ou autrement, commercer avec la totalité ou aucune partie des biens et droits de la compagnie;

S'associer ou faire des conventions pour le partage des profits, l'union des intérêts, co-opération, risque conjoint, concessions réciproques ou autrement avec toute personne ou compagnie exerçant ou étant engagée dans tout commerce; placer le surplus des profits sur des biens mobiliers ou immobiliers de quelque manière que ce soit, sous le nom de "The Brisebois & Amyot Furniture Company Incorporated," avec un capital de vingt mille piastres ($20,000.00), divisé en deux mille (2000) actions de dix piastres ($10.00) chacune.

La principale place d'affaires de la corporation, sera dans la cité de Montréal.

Daté du bureau du secrétaire de la province ce 30ème jour de juin 1914.

C. J. SIMARD,
Sous-secrétaire de la province.

29-4

National Waist Company, Limited

Avis est donné au public qu'en vertu de la première partie du chapitre 79 des Statuts revisés du Canada, 1906, désigné "Loi des compagnies," il a été délivré, sous le sceau du Secrétaire d'Etat du Canada, des lettres patentes en date du 2e jour de juillet 1914, constituant en corporation Henry Judah Trihey, Peter Bercovitch et Ernest Lafontaine, avocats, et James Johnston et John O'Reilly, commis, tous de la cité de Montréal, dans la province de Québec, pour les fins suivantes:—(a) Manufacturer et faire le commerce de corsages, costumes, jupes pour dames, vêtements pour enfants, lingerie, costumes, robes pour dames et enfants en gros et en détail; (b) Faire, tirer, accepter, endosser, exécuter et émettre des billets à ordre, lettres de change, connaissements, mandats et autres instruments négociables ou transférables; faire toutes les autres choses avantageuses pour atteindre les susdits objets ou s'y rattachant; (c) Acquérir toutes autres industries d'une nature semblable, et les payer en parts du capital-actions de la compagnie. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs, sous le nom de "National Waist Company, Limited," avec un capital-actions de quarante-cinq mille dollars, divisé en 450 actions de cent dollars chacune, et le principal lieu d'affaires de la dite compagnie sera en la cité de Montréal, dans la province de Québec.

Daté du bureau du Secrétaire d'Etat du Canada, ce 3e jour de juillet 1914.

THOMAS MULVEY,
Sous-secrétaire d'Etat.

TRIHEY, BERCOVITCH, KEARNEY & LAFONTAINE, avocats, procureurs des requérants.

LES MODES FRANÇAISES A L'ETRANGER

Dans le "Petit Journal," Jean Lecoq remarque que les étrangers supportent malaisement la souveraineté de la mode exercée par la France. On admet encore dit-il, la supériorité de notre art, mais en Amérique nos modes sont violemment combattues. On fait tout pour persuader aux Américains que le goût français est en décadence. Cette campagne est menée supérieurement. On reproche aux toilettes des Parisiennes d'évoquer les débauches de Babylone, de manquer de modestie. Que faisons-nous pour répondre à ces attaques?

Il semble que, connaissant l'âpreté de cette campagne, les gens qui, chez nous, font la mode devraient s'ingénier à n'y pas donner prise.. S'y ingénient-ils?.. Il n'y parait guère. Ce qu'on voit de la mode à Paris permet d'affirmer que les dames de Chicago n'ont pas trop exagéré en disant qu'elle manque de goût et de modestie.

Et il parait que ce que nous voyons n'est rien auprès de ce qu'on envoie à l'étranger. Une personne du métier à qui l'on faisait l'autre jour remarquer devant moi la disgracieuse indécence de certaines toilettes, répondait d'un ton désinvolte:

— Oh! ça n'a pas d'importance: c'est pour l'exportation.

Comment, me disais-je, ça n'a pas d'importance?.. Mais, il me semble, au contraire, que ça en a une énorme. Si nous devons étaler des inconvenances et des ridicules, étalons-les chez-nous, mais n'allons pas les montrer à l'étranger.. Dans tous les genres où notre suprématie est reconnue, mode aussi bien que littérature et art, nous ne devrions exporter que ce que nous avons de mieux. Agir autrement c'est donner des armes à nos concurrents et travailler de gaîté de coeur à ruiner l'idée qu'on se fait au dehors de notre esprit et de notre goût.

Est-ce que les gens qui font la mode et qui l'exportent ne comprennent pas cela?

—(*)—

"LE CORRESPONDANT"

Numéro du 10 juillet 1914; — La Nouvelle Serbie.— Andre Chéradame; Victor Hugo Spirite.— Claudius Grillet, Professeur à l'Université de Lyon; Les Catastrophes Maritimes et la Récente Conférence de Londres sur la Sauvegarde de la vie Humaine en Mer. —Edgar de Geoffroy, Ingénieur naval; Les Roses Refleurissent.— Mathilde Alanic; La Restauration du Catholicisme à Genève sous la Domination Française.— Albert Vogt, Professeur à l'Université de Fribourg.

L'Archiduc François - Ferdinand d'Este et la Duchesse de Hohenberg.— Souvenirs intimes.— P. Leblanc, Vicaire général de Versailles; Le Nouvel Héritier Présomptif d'Autriche.— L'Archiduc Charles.— Notes Personnelles.— Pierre de Chadaleu; A Propos du Crime de Sarajevo.—* * *; Femmes de Princes.— Deux Mariages Morganatiques.— Philippine Welser et Agnès Bernauer.— M. André;

Prix de l'abonnement, Paris, Départements et étranger: un an, 35 fr.; six mois, 18 fr.

Les abonnements partent du 1er de chaque mois. On s'abonne a Paris, aux bureaux du "Correspondant," rue Saint-Guillaume, 31 dans tous les bureaux de poste et chez tous les libraires des départements.

—(*)—

LES LACS DE LA REGION MUSKOKA

Ces lacs sont l'endroit favori de ceux qui veulent sortir de la zône torride que sont les villes. C'est la région du repos par excellence dans une ambiance idéale à tout point de vue. Ajoutons que le Grand Tronc fournit un service de luxe pour s'y rendre.

—(*)—

Lac Bras d'Or, Cap Breton

Nouvelle publication du chemin de fer du gouvernement canadien, une excellente brochure.

Les publications de compagnies de chemins de fer occupent un rang élevé dans la littérature de publicité: la brochure du chemin de fer du gouvernement canadien du Cap Breton occupera une place bien en vue dans les productions de 1914.

Les mots Bras d'Or ont suggéré un dessin pour la couverture, dessin que l'artiste, le graveur et l'imprimeur, par leur talents combinés, ont produit en quatre couleurs. La gravure représente un beau soleil couchant sur les lacs Bras d'Or, près de Baddeck.

L'année dernière, un artiste paysagiste avait préparé pour la compagnie de chemin de fer une carte topographique de cette belle section de la Nouvelle-Ecosse, embellie d'insertions typiques de scènes de bains de mer, de pêche à la truite, à la tuna et au poisson-épée, et de vues en miniature de Mulgrave, Sydney et Baddeck. Cette peinture a été bien exposée à Toronto, Montréal, Ottawa, Sydney et est en vue en ce moment dans une rue importante de Boston. Partout où on l'a vue, elle a créé énormément d'intérêt, ce qui a eu pour résultat de nombreuses demandes de renseignements et des ventes de billets pour cette magnifique villégiature d'été.

La disposition de la brochurette Bras d'Or permet une exacte reproduction de cette peinture, le centre de six pages servant entièrement à cette fin. La partie descriptive de la brochurette est abondamment illustrée de demi-tons d'une très belle allure et enseigne au lecteur comment se rendre au Cap Breton, et ce qu'il peut s'attendre d'y trouver.

"Le Cap-Breton d'aujourd'hui est une contrée d'un charme estival, une vaste île en renfermant une quantité innombrable d'autres.

Ses rives sont baignées par les vagues de l'Atlantique et par le golfe Saint-Laurent. Les eaux claires des lacs Bras d'Or le divisent en deux et fournissent une spacieuse voie d'eau à travers l'intérieur. Il y a aussi nombre de rivières, de ruisseaux et de lacs aux eaux fraiches. C'est à cette variété que le Cap Breton doit beaucoup de son charme; il n'y a rien de monotone ni de terne et partout la scène est appelée à remplir l'esprit des émotions du plus vif plaisir. Aucune plume ne ne saurait décrire adéquatement les paysages qui entourent le Bras d'Or."

Le détroit de Canso — un chemin détourné de l'océan — Mulgrave, Port Hawkesbury, Mabou, Inverness, St. Peters, Arichat, Narrows, les Sydneys, Mira Bay, Louisbourg, les possibilités du développement de l'île, sa perspective agricole, ses attractions pour le fervent de la ligne sur l'océan, les lacs et les ruisseaux, et pour le yachtsman et le chasseur, sont brièvement décrits. On y trouve aussi décrite une liste d'hôtels avec leur confort et leurs taux, ce qui tout réuni, en fait la publication peut-être la plus intéressante que les chemins de fer du gouvernement canadien aient jamais produites— et ils ont fait beaucoup d'excellent ouvrage dans ce sens.

On pourra en obtenir un exemplaire gratis, en écrivant à l'agent général des passagers, Moncton, N. B., ou à l'agent des passagers du district, édifice Transportation, Montréal.

—(*)—

LE PARC DOMINION

Toujours beaucoup de monde au Parc Dominion, la température de ces jours derniers s'y prêtait beaucoup du reste.

Cette semaine, nouveau programme au théâtre Vaudeville. L'on y verra Mademoiselle Lilian Houston dans de nouvelles danses et avec un nouveau répertoire de chansons. On y verra également "Lemon" le champion danseur d'Amérique.

Les abeilles savantes attirent toujours dans leur coquet pavillon, beaucoup de monde, leur travail est très intéressant, les enfants s'amusent beaucoup à les voir.

Nouveaux et superbes exercices équestres cette semaine à l'Hippodrome.

Magnifique programme militaire de la Fanfare Vander Meerschens.

On attend sous peu avec impatience, au Parc, la match Tremblay-Hermann ainsi que celui du Dr Roller et de Simard. La lutte se fera en plein air.

Du 4 août au 9 août prochain, aura lieu le pique-nique annuel des employés de tramways et on s'attend à une grande affluence cette semaine-là.

—(*)—

LA "GRANDE REVUE"

Sommaire du No. du 15 Juillet 1914.

Gustave Aron.—Les Principes de la Révolution et les problèmes politiques actuels.

Victor Bérard.— Finance et Diplomatie.

Gonzague True.—Le sens de l'oeuvre de P. Claudel.

Jules Bertaut.—Un séjour en province en 1914.

Berthe-Georges Gaulis.— Genève entre la France et l'Allemagne.

Jacques Reboul.— Une enquête: Ce que l'élite allemande pense de la France.

Pages libres.— J. Meynadier.— La lutte antituberculeuse par le Sanatorium.

H. de Montfort.— L'organisation scientifique de la représentation nationale d'après Condorcet.

Abonnement: Un an, 25 francs, 37, rue de Constantinople, Paris.

—(*)—

PAR LE CANADIEN NORD

Excursion spéciale à Québec, le 1er Août, via "Route Pittoresque"

Le Canadien Nord annonce une excursion spéciale de Montréal à Québec et retour au prix réduit de $3.50. Le départ s'effectuera le 1er Août, par le train de 9.00 a.m. de la gare de la rue Ste-Catherine Est (avec wagon-buffet-salon), retour le 4 août. Le Canadien Nord est la route pittoresque jusqu'à Québec, passant au pied des Laurentides et longeant pour plus de 40 milles la rive du majestueux St-Laurent. Ceux qui désirent passer quelques jours dans la vieille capitale et en même temps jouir des beautés naturelles qu'offre la route du Canadien Nord devraient profiter de ce bas prix exceptionnel.

—(*)—

PARC SOHMER

Semaine du 26 juillet 1914 à 3 et 8 p.m.

MADAME MARY'S BURLESQUE CIRCUS. Grand cirque composé de 10 personnes et de 23 animaux, ponies, mules, chiens, chats, etc.

ARCO BROS. Hercules modernes.

GERARD & WEST. Chant et danses.

ALEXANDER BROS. Merveilleux jongleurs.

ALICE DeGARMO. Grande nouveauté sur trapèze.

La Musique du Parc, sous l'habile direction du Prof J. J. Goulet.

—(*)—

"LE TERRAPIN"
25 RUE NOTRE-DAME OUEST
L'ENDROIT POUR BIEN MANGER
Salle à dîner privée au-dessus du café.
CARDIN & SIMS, Propriétaires

VISITEZ LE PAVILLON DE LA DANSE AU
PARC DOMINION
VOYEZ
LES ABEILLES SAVANTES DU PROFESSEUR BARRET.
LE MOTORDROME
LE CIRQUE HIPPODROME
LA CREATION
LE JARDIN ZOOLOGIQUE.
LE THEATRE VAUDEVILLE.
LE MONDE DES MERVEILLES DE HAMILTON.
LA FANFARE VANDERMEERSCHENS.

THEATRE STRAND Coin Ste. Catherine Ouest et Mansfield
Daniel FROHMAN, Présente la plus grande étoile de vues animées
MARY PICKFORD
Dans une nouvelle et typique incarnation
"THE EAGLE'S MATE"
Scène de Vues Animées en cinq rouleaux
WILLIE ECKSTEIN, Pianiste

ORPHEUM
2.10 heures p.m.
8.10 " "
SEMAINE PROCHAINE
"The Concert"
de DAVID BELASCO
CONCERT TOUS LES DIMANCHES

Parc Sohmer
OUVERT TOUS LES JOURS
A 3 ET 8 HEURES P.M.
ATTRACTIONS VARIEES
LA FANFARE SUR LA TERRASSE
TOUS LES SOIRS
Admission, 10c.
Enfants, Matinées de semaine, 5 cents.

Le "Pays" est imprimé par The Mercantile Printing, 306, rue St-Paul.
A. LEROUX, Gérant.



SEAL BRAND
SATISFAIT CEUX QUI DESIRENT UNE TASSE DE CAFE PARFAIT.
Empaqueté en boite d'une et de deux livres seulement.

Comparez avec n'importe quelle autre lager

Une excursion n'est pas possible sans une caisse ou deux de "Bohemian Lager."

A VENDRE PARTOUT



Embouteillée dans un atelier d'une blancheur de neige

The National Breweries, Limited.

LETTRE DE QUEBEC

L'éternel rêve des Québécois

Un mauvais tour du Progrès — La saison des touristes — Contre la loi d'abrutissement

(Correspondance spéciale)

Québec, 23. — Pendant les mois de juillet et d'août, Québec, comme toutes les autres villes fait peau neuve. On ne voit partout que travaux de construction et d'amélioration des bâtisses, des chaussées et des rues, nettoyages des maisons et des cours; on repeint les édifices, on met tout en état et, dans deux mois, quand ceux qui sont partis à la campagne, rentreront, ils seront charmés de retrouver leur Québec propre et nettoyé, un amour de Québec, et c'est avec la même joie qu'ils ont éprouvée en le quittant qu'ils le retrouveront en rentrant.

Car, éternellement, les Québecois croiront leur ville neuve, jeune, vigoureuse. Pendant cent cinquante ans le rocher de Québec qui fut l'enjeu de deux nations, fut le théâtre de luttes horribles qui mettaient aux prises deux peuples héroïques; il y avait là de l'irritation, de d'animosité, de la sauvagerie; c'était l'activité. Mais; ô étrange retour de la destinée! cette activité séculaire, renouvelée sans cesse par les représailles, a fait place à un calme que rien n'attire et qui est aussi séculaire. La haine s'est éteinte et aussi l'énergie. Depuis le jour où le monde a vu la France et l'Angleterre se tendre, par-dessus la Manche, une main qui ne s'est pas desserrée depuis. Les seuls ennemis que Québec a vu dans ses murs sont... les Québecois eux-mêmes. Seuls, les Québecois ont fait en sorte que Québec ne prenne pas rang parmi les villes. Depuis cent cinquantequante ans ils rêvent des Québecois et un seul homme, qui était cependant un étranger, a tenté de réaliser leurs rêves: ce fut lord Dufferin. Le lord avait senti, au débarquement ici, qu'il fallait faire quelque chose pour rendre Québec digne du cadre que la nature environnante fait à Québec que la décrépitude menaçait. Il tenta de réaliser une promenade incomparable tout autour de la vieille capitale.

Ce plan de lord Dufferin, commencé, est demeuré inachevé. Le gouverneur parti, l'apathie revint au galop, s'assit sur le vieux rocher de la citadelle et y demeure encore.

Or, les Québecois viennent de tenter un léger effort pour l'y déloger. Ils viennent de fonder un comité d'embellissement de la ville. Ils ont même poussé, ces jours derniers, l'initiative jusqu'à gravir la côte du Parlement pour aller demander au gouvernement son aide pour embellir Québec. Ils voudraient continuer la réalisation du rêve de lord Dufferin qui était celui, deux fois séculaire, de tous les Québecois: ce boulevard de ceinture qui, partant de la citadelle, y reviendrait après avoir fait le tour de la ville...

Et maintenant, on en a bien pour cinquante ans encore à attendre le reste de l'effort. Une ville ne sort pas ainsi de sa nature et l'amour de l'antiquité, c'est la nature du Québecois. Il lui suffit qu'une chose soit décrépie, sale, ratatinée, mais qu'elle ait cent ans, pour qu'un Québecois la presse sur son coeur. Bref! c'est de Québec que cet écrivain a dit: Avoir rêvé les trésors de l'Hespéride et mourir en pressant tendrement un navet sur son coeur."

L'amour des navets, voilà ce qui arrête Québec; les gouvernements et les gouverneurs n'y pourront jamais rien.

* * *

N'empêche cependant que le Progrès vient d'en f... une belle aux Québecois. En dépit de leurs habitudes, les Québecois ont voulu, un jour s'éclairer au gaz et à l'électricité; et leurs tribulations ont commencé. Chaque semaine maintenant, ils risquent de n'être plus éclairés que par les trente-six chandelles que peuvent leur faire voir les apaches au coin des rues. C'est une sombre perspective et une suprême humiliation pour la ville qui se prétend la plus éclairée du Canada. Ses autorités municipales, depuis des semaines, cherchent à jeter, mais en vain, un peu de lumière sur cette situation qui est loin d'être brillante. Il est possible qu'on ne fasse jamais la clarté complète.

C'est donc une lourde faute que les Québecois ont commise en remisant au grenier ces bonnes lampes ancestrales, coiffées de leur abat-jour en carton vert, orgueil des grands parents des Québecois actuels qui se f... comme d'une guigne des ultimata d'une compagnie d'éclairage quelconque capable —car tels sont les bienfaits du Progrès—de plonger toute une ville dans l'bscurité sur une simple annonce dans un journal. Et pour aller plus loin, jamais, dans un autre ordre d'idée, on a vu une bougie faire explosion comme le gaz ou se changer en poisson; jamais on a vu nos bonnes grosses lampes à huile se transformer en foudre comme l'électricité.

Aussi, de temps en temps, à Québec, elles reviennent, les bonnes lampes d'antan. Elles reviennent et elles rayonnent tant qu'elles peuvent, car leur vengeance est complète; ce sont les compagnies d'éclairage qui les ont éteintes par la force brutale de leurs dynamos, et qui les font se rallumer de nouveau.

Certains soir dans les rues de Québec, Jean-Baptiste Rousseau rigolerait bien de voir nos vieilles lampes "verser des torrents de lumières sur leurs obscurs blasphémateurs."

* * *

Voici la saison où Québec est envahi par les étrangers, l'armée annuelle des touristes américains qui relève celle des immigrants du printemps. C'est aussi la saison de la théorie des pèlerinages à Beaupré avec la station obligée dans la vieille capitale, pour les provisions de l'automne. Et c'est ainsi que, chaque été, tous ces étrangers, touristes, pèlerins et immigrants comblent amplement les vides causés par les citadins migrateurs vers les campagnes. L'automne vient et tout rentre dans la vie normale; puis l'hiver arrive que nous passons en jérémiades contre le froid et contre le prix excessif du charbon. Au printemps, on recommence. Ainsi va la vie; c'est gai comme une séance de notre conseil de ville à moins que ce soit ennuyeux comme un jour de pluie ou comme une réunion des commissaires du Port.

Donc, après avoir frolé les loques, humides encore des embruns de la traversée, de l'immigrant d'outre-mer, nous avons encore une fois, à croiser dans nos rues les touristes d'outre-quarante-cinquième. Nous en avons une collection toujours nouvelle. Mais les types généraux ne changent pas. Ils sont éternellement comme la bêtise. Nous voyons le fils à papa mis à la prochaine mode, mais conservant dans ses beaux habits des airs de "barman" endimanché; toujours très sûrs d'eux, ils entrent chez nous comme en pays conquis... Nous voyons l'Américain "nouvelle couche" cràneur, tapageur, chanteur, mal élevé, prétentieux et hautain. Nous voyons l'homme d'affaires et d'études qui s'est décidé, après des années d'efforts et de travail opiniâtre, à prendre un congé pour faire le tour du monde ou, simplement, le "tour du Saguenay"; tous deux ont de l'assurance et de l'élégance. Nous voyons le gros financier interlope et équivoque qui a échappé, pour cette année encore, à la loi Sherman, et qui semble chez lui partout, qui s'installe, qui se case, sans se soucier des pieds qu'il écrase et des côtes qu'il enfonce. Nous voyons les grands dadas, jolis, réservés, l'air timide et embarrassé, comme s'ils sortaient de la ouate; ils sont toujours prêts à s'excuser et se tiennent dans la calèche québecoise comme un monsieur en visite; nous voyons... Mais que ne voyons-nous pas?...

* * *

Les propriétaires de théâtres se sont révoltés, cette semaine, contre cette loi municipale qui, depuis plusieurs années, les empêche d'ouvrir les portes de leurs établissements, les dimanches. Comme on organise, ces jours-là, des joutes de base-ball, de crosse ou de foot-ball, comme on ouvre les terrains de jeux de l'Exposition et que l'on met en marche le convoi aérien et que pour tout cela, le peuple joue, les propriétaires de théâtres se sont dit qu'ils avaient droit également d'ouvrir leurs portes. Et ils les ont ouvertes dimanche dernier. La population ne demandait pas mieux. Elle s'est engouffrée dans les théâtres de vues animées au risque d'être arrêtée comme le veut la loi. Mais il paraît que seuls les propriétaires de ces théâtres seront arrêtés. Et puis, on leur défendra à l'avenir toute tentative de ce genre. Le règlement imbécile demeurera. Il continuera à forcer les gens à s'abrutir, à s'enivrer chez eux, à ne savoir quoi faire de leur peau et à contribuer à masser aux coins des rues les jeunes gens pleins de plaisanteries lourdes, idiotes et obscènes sur les "pétards" qui passent.

Jérôme COIGNARD.

———(*)———

ABUS CHIRURGICAUX

Il parait, — c'est la "Petite République" qui nous le révèle — que quatre-vingt-dix pour cent des appendices extirpés du ventre de nos contemporains, sont parfaitement sains et que leur ablation ne va pas sans sérieux inconvénients pour le sujet. Le Dr. Robinson a fait à notre confrère parisien les déclarations suivantes:

"Si je ne crains pas d'évaluer à quatre-vingt-dix pour cent le nombre d'opérations faites mal à propos, je reconnais tout le premier que les dix autres appendices étaient en mauvaises état, pouvaient crever et que la péritonite consécutive est un danger de mort.

"C'est donc une fort bonne chose que l'on ait découvert ce cas d'urgence il y a une quinzaine d'années. Avant cela, bien entendu, on avait l'opium, la purgation légère, le lit et le régime qui venaient à bout des quatre-vingt-dix appendices en question: seulement il restait les dix autres et l'on meurt assurément beaucoup moins de péritonite aujourd'hui qu'on ne faisait naguère.

"Il est seulement dommage que Dieulafoy ait lancé cette opération avec tant d'éclat vers l'époque où la salpingite et l'ovariotomie passaient de mode et où cette façon d'estropier les femmes et de les pousser à la morphine, au divorce ou au suicide, commençait à ne plus nourrir son homme."

Mais l'appendice à l'état sain ne serait pas un simple vestige d'ancien coecum sans nulle utilité.

"Ayant constaté que les digestions paresseuses, l'atonie intestinale et la constipation opiniâtre étaient la fréquente rançon de l'appendice ôté, j'ai été curieux d'administrer à des animaux le suc extrait de l'organe appendiculaire et j'ai vu tout aussitôt l'intestin et le coecum redoubler d'activité fonctionnelle.

"A la suite de la communication que j'en fis à l'Académie des sciences, un savant italien, M. Margera, m'écrivit que lui-même avait constipé des requins du golfe de Naples, en les privant de leur appendice, et guéri d'autres animaux d'une constipation irréductible en leur injectant du suc extrait de l'appendice de ses requins.

"N'est-ce pas assez pour admettre que si quelques extraits de l'appendice sont utiles, l'appendice même l'est aussi, et qu'on ne s'en sépare jamais, avec la certitude qu'on ne le regrettera point?"

———(*)———

LE MOULIN ROUGE

Dimanche et lundi, représentation de "La Terre Promise," un drame où la haine et l'amour jouent un grand rôle, fertile en saines émotions.

"Lucile Love" viendra une fois de plus exciter la curiosité et l'intérêt du public toujours si sympthique aux aventures extraordinaires de cette étoile du cinéma.

Bref, c'est un beau programme que nous devrons aller admirer.

———(*)———

LIGNE DU GRAND TRONC

L'excellence du service de cette compagnie sur sa double voie entre Montréal, Toronto, Détroit, Chicago, explique l'affluence considérable du public voyageur qu'on y voit continuellement.

Le train "International Limited" du Canada quitte Montréal chaque jour de l'année à 9 h. le matin pour arriver à Toronto à 4.30 h. p.m., à Détroit à 9.55 h a.m., à Chicago à 8 h. a.m. Le train Montréal, Toronto et Chicago Ltd. quitte Montréal à 11 p.m. arive à Toronto à 7.30 h. a.m., à Détroit à 1.45 h. p.m., à Chicago à 8.40 h. p.m. tous les jours.

Les pullmans de ces trains ont tout le confort désirable, librairie, salon pour correspondance, etc.

———(*)———

AU STRAND

On admirera au début de cette semaine au Strand, mademoiselle Mary Pickford dans une nouvelle et typique création comprenant cinq rouleaux.

La scène se passe dans les montagnes de l'ouest de Virginie. Son thème n'est autre que la transplantation subite d'une personne très civilisée, dans un milieu absolument sauvage, non civilisé, donnant lieu à des scènes absolument curieuses et intéressantes à voir.

Dans le rôle principal "Anémone," mademoiselle Pickford est gracieuse au plus haut degré et elle y incarne bien toute la beauté féminine. A remarquer tout spécialement les quelques scènes d'amour qui agrémentent "The Eagle's Mate."

———(*)———

LE "PAYS"

parait aujourd'hui à

8 pages

Carnet d'un ignorant

Un contribuable de la Pointe aux Trembles a pris un bref de "quo warrento" pour invalider l'élection d'un commissaire d'écoles qui ne sait ni lire, ni écrire.

Les journaux.

De quoi vient-il se mêler ce contribuable-là? et qu'est-ce que ça peut bien lui faire, à lui, que l'un des commissaires de sa paroisse ne sache ni lire, ni écrire? Comme si, maintenant, on allait exiger des commissaires la science d'un Bégin, la profondeur de jugement d'un Tardivel ou l'intégrité d'un Giroux!

A quoi sert donc d'avoir des journaux castors répandus par toute la province, si les contribuables en sont encore à ignorer que ceux qui doivent surtout prêcher d'exemple, ce sont justement ceux-là qui sont à la tête d'une organisation, et que, par conséquent, le meilleur enseignement que puisse, sous ce rapport, donner un commissaire d'écoles, c'est celui de son ignorance gratuite et obligatoire? En quel pays a-t-il donc vécu jusqu'ici, cet impudent contribuable? où a-t-il été, de la sorte, se faire fausser le jugement, qu'il ne puisse souffrir qu'un commissaire d'écoles de sa paroisse soit incapable de lire. En voilà un qui ne l'aura pas volé, si, apprenant son audace, le docte Tardivel lui tombe sur la frime. Et ce sera bien fait.

Non, n'allons pas, de grâce, exiger d'un commissaire d'écoles, plus qu'il n'est capable de donner. A ce compte-là, combien d'entre tous les illustres personnages qui composent les illustres commissions scolaires, à commencer par celle de notre métropole, combien, disje, seraient forcés d'écrire aux secrétaires des diverses commissions: "Je fiche le camp par crainte du "quo warranto"; adieu mon ami!" Laissons-les en paix croire à leurs propres lumières, et présider à l'évolution de la génération qui pousse. Savoir lire, savoir écrire, qu'est-ce que cela peut bien donner de plus à un homme qui ignore tout le reste?

D'ailleurs, je le répète, l'exemple doit venir d'eux: ils sont la preuve vivante de ce que nos castors ont tant de fois affirmé: qu'il n'est pas nécessaire de savoir lire et écrire pour occuper une haute situation dans le monde. Au dire de tout le monde, nos écoles n'étaient pas plus mauvaises, il y a cinquante ou soixante ans; et cependant, la loi n'exigeait pas des commissaires qu'ils se distinguassent jusqu'à savoir épeler dans les gazettes. C'est encore là une innovation malheureuse due à quelque réformateur de mauvais aloi.

Avec cela que cette innovation constitue une injustice abominable. En effet, l'on a parfaitement démontré, en certains bureaux de rédaction, que l'enseignement gratuit et obligatoire est un crime de lèse-nation, que c'est une mesure satanique dirigée contre l'ordre social, contre l'autorité paternelle, contre la liberté du citoyen. Puisque, dans notre paisible et patriarcale province, semblable inique loi n'existe pas encore, Dieu merci, un père de famille peut donc, si c'est son bon vouloir, cadenasser son enfant dans l'ignorance la plus parfaite.

Si ce père est tant soit peu philosophe, il se dit qu'en agissant de la sorte, il n'agit en somme que comme son père, à lui a agi, or comme ça n'a pas empêché son père d'avoir un fils très intelligent, il est certain que son fils, à lui ne manquera pas d'intelligence si c'est le portrait vivant de son père, y compris l'ignorance totale. Grâce à ce système éminemment héréditaire, une foule d'enfants ont le bonheur de rester toute leur vie dans ce que M. Tardivel appelle "l'état bienheureux d'ignorance."

Ces enfants ne sont pas responsables de leur bienheureux état. Comment, en ce cas, vient-on leur refuser le droit de se faire élire commissaires, aujourd'hui, si c'est du consentement de la loi et de par l'autorité paternelle qu'ils ne savent ni lire, ni écrire? Il faut être logique et je maintiens qu'aussi longtemps que nous n'aurons pas une loi d'enseignement obligatoire, aussi longtemps nous ne pourrons exiger fut-ce pour une once d'instruction dans la cervelle de ceux qui se sentent le courage de présider à l'évolution de la jeune génération.

Et cependant, vous verrez qu'il se trouvera un juge assez inhumain pour se rendre à la requête de cet impudent contribuable, qui voudrait que tous les commissaires d'écoles fussent des savants comme M. Bégin ou des théologiens comme M. Tardivel!

Népomucène HEBARDOT.

Ce pauvre général Boulanger

Le plus oublié, d'entre les oubliés

Comme elle est oubliée, déjà, la légende du général au cheval noir!

Le "brav' général," comme on disait, j'ai eu occasion de le voir, une seule fois, de près, en des circonstances qui ne s'oublient guère.

Je ne les connaissais pas auparavant et ne l'avais jamais vu. Seulement, de temps à autre, sous mes fenêtres—j'habitais l'avenue de l'Opéra,—des groupes épais, parmi lesquels éclataient, le soir, à la clarté du gaz, de-ci, de-là, les vestes blanches des marmitons en rupture de casseroles, avaient encombré la chaussée, hurlant en cadence, avec accompagnement de coups de sifflet stridents, le refrain que vous savez:

C'est Boulange, lange, lange;
C'est Boulange qu'il nous faut!
Oh! oh! oh!

Les sergents de ville, gouailleurs d'abord, puis énervés, leur donnaient la chasse, les dispersant à coups de poing.

Je savais, comme tout le monde, la légende du "brav' général," mais rien de plus. Le personnage m'intriguait et m'intéressait, non pas que j'en attendisse grand'chose, mais il ne me semblait pas banal, et j'avais curiosité de le voir.

Mon ami Francis Magnard l'avait vaguement fréquenté, ayant déjeuné deux ou trois fois avec lui dans une maison tierce. On avait même, je crois, tenté un rapprochement, qui n'aboutit pas. Magnard n'était pas facile à apprivoiser. Et quand il me parlait du général, il faisait une moue significative de ses lèvres de bourgeois sceptique.

—Peuh! disait-il, je crois qu'on exagère beaucoup. Il est d'aspect aimable, avec un air bon enfant. C'est le capitaine d'infanterie bourreau des coeurs, celui à qui la dame du comptoir fait les yeux doux et ouvre un crédit pour l'absinthe. Peuh! je me trompe peut-être, mais il ne me paraît pas que ce soit là le Messie aux grandes bottes et au grand sabre qui doit sauver la société!...

Or voilà qu'un matin je reçus la visite de mon ami d'Ennery.

—Vous ne savez pas ce qui m'amène? fit-il comme un homme qui ménage une surprise.

—Ma foi non! Je le saurai quand vous me l'aurez dit.

—Voudriez-vous voir de près le général Boulanger?

—Certes!

—Eh bien venez dîner, avec lui, à la maison, mercredi prochain...

—Par quel hasard? Vous faites donc de la politique maintenant?

—Le ciel m'en préserve! Non, je fai ssimplement de la curiosité, et comme je sais que vous êtes un amateur sérieux, je viens vous chercher.

—Alors, mercredi...

—Oui, mercredi, le général vient dîner à la maison. C'est Rochefort qui nous l'amène avec sa "troupe." Le général a témoigné le désir de faire ma connaissance, et il a accepté de venir chez moi; vous serez des nôtres, vous acceptez, n'est-ce pas?

—Certes, avec grand plaisir et plus grande curiosité encore.

Le mercredi à sept heures et demie je trouvai réunie, dans le salon du rez-de-chaussée qui donnait sur l'avenue du Bois-de-Boulogne, "la Boulangerie" au complet, ou peu s'en faut; ainsi désignait-on particulièrement les adeptes reconnus, ceux qui volontiers formaient l'état major intime. C'était, ce jour-là, le député Laisant, qui a lâché depuis la politique pour la science, moins décevante; figure régulière, mais sombre et tourmentée, avec des cheveux noirs striés d'argent, des yeux au regard plutôt rêveur; il était distrait et parlait peu; Edmond Turquet, l'ancien sous-secrétaire d'Etat aux beaux-arts sous le ministères Jules Ferry; le comte Dillon, manière d'officier de cavalerie qui a pris du ventre, l'"alter ego" du général, bien qu'il passât pour orléaniste, il portait la moustache, les pattes de lapin et le toupet comme les portraits de 1840; homme aimable, de conversation facile, de parole familière, à la voix un peu rouillée, au teint monté en couleur; l'avocat Laguerre, trop connu pour qu'il y ait à en dessiner la silhouette; Charles Lalou, député, riche, directeur d'un grand journal, alors en possession de tous les biens de la terre; Naquet, l'inventeur du divorce; et, dominant tous les autres de son accent de belle humeur et de ses chevaux gris crépus qui poussaient vers le ciel leurs fusées de révolte, Henri Rochefort.

La société se complétait — outre le maître et la maîtresse de maison, comme toujours très empressés, très aimables—de quatre ou cinq dames d'âge varié, et parmi celles-ci une toute jeune femme, blonde comme les blés, jolie comme un rêve, avec des yeux d'un bleu de pervenche, des bras et des épaules de carrare s'échappant d'une tunique de forme grecque, en crêpe de chine mauve. Je ne la nomme pas, elle est facile à reconnaître.

Je vois encore quelques autres invités, seigneurs de plus ou moins d'importance, du monde des lettres, ou des environs. Parmi ceux-ci Hector Crémieux, l'auteur d'"Orphée aux enfers," et le pauvre Victor Koning, le directeur du Gymnase, alors en pleine fortune, tous deux familiers de la maison.

Je passe sous silence la présence d'un ancien journaliste devenu banquier—n'est-ce pas sous ce vocable un peu vague qu'on désigne, je ne sais pourquoi, ceux qui jouent à la Bourse avec l'argent des autres?—lequel a mal fini—ce qui n'est nommer personne, étant donné l'embarras du choix.

Tout ce monde allait, venait, causait, sursautait, avec une certaine impatience nerveuse; on attendait le général, il se faisait tard, et les estomacs se mêlaient de l'affaire.

Il était un peu plus de huit heures quand la porte s'ouvrit à deux battants.

Le maître d'hôtel annonça d'une voix émue:

—Le général Boulanger!

Il y eut un frémissement confus et un frôlement de robes de soie, cependant que la pluie tombait au dehors, que les gouttes cinglant les vitres, bondissaient sur les pierres du perron et que les voitures roulaient sur le gravier de l'avenue, se fondant ensemble, donnaient en un murmure lointain, les harmonies du "Père la Victoire."

Le général n'était pas très grand, plutôt de taille moyenne, large d'épaules, de carrare solide et de tenue élégante, bien que ses membres eussent de l'épaisseur et que ses jambes conservassent cette flexion légère que laisse l'habitude du cheval. Sa figure au teint mat, avec un peu de rougeur aux pommettes, d'ovale régulier, aux tempes franchement ouvertes, s'encadrait d'une barbe blonde, fine et soyeuse, celle-ci piquée de quelques rares fils d'argent qui amortissaient le ton, en le cendrant légèrement; le visage était d'expression intelligente et surtout de grand charme, s'éclairant de deux yeux bleu clair, caressants dans leur vague rêverie. La voix était vibrante. De toute la personne se dégageait un courant de sympathie qu'augmentait encore un visible désir de plaire. Toutefois, quand on observait bien, il y avait de temps à autre une certaine fixité dans les regards, qui alors devenaient durs; mais cela ne tenait guère ils reprenaient bien vite leur douceur résignée, celle qu'on trouve chez l'Oriental soumis à "ce qui est écrit." Il est certain que cet homme devait être un fataliste.

Après les représentations faites — car il y avait eu des présentations, ainsi qu'à un souverain, et on semblait soumis à un protocole instinctif—on passa dans la salle à manger rutilante de lumières, dont les étincellements dorés scintillaient dans l'argenterie et les cristaux étalés sur une nappe blanche que coupait de leurs zigzags sanglants une traînée d'oeillets rouges. C'était, comme on le sait, la fleur favorite du général.

Le repas fut aimable sans être d'une gaieté folle; il y avait comme un peu de gêne entre ces convives qui ne se connaissaient guère, ou dont quelques-uns, se connaissant trop, n'avaient plus grand'chose à dire. Aussi de temps à autre il y eut des silences—un ange qui passe, ou des flancs se battent. Heureusement Rochefort réchauffait la conversation en détresse de quelque boutade ou de quelque récit d'aventure.

Quant au général, très galant, très souriant—d'un sourire un peu figé,—il parlait peu.

Après dîner, les nerfs s'étant détendus, on causa davantage, par groupes, comme toujours, en fumant quelques cigares, en faisant les cent pas dans la grande galerie, celle où est aujourd'hui le musée de chinoiseries: "Mes dernières chimères!" disait en riant Mme d'Ennery.

J'eus l'occasion de rappeler au général qu'un an auparavant, alors qu'il était ministre de la guerre—ne le connaissant pas,—je lui avais écrit pour lui demander un service, qu'il m'avait d'ailleurs rapidement rendu, l'accompagnant d'une lettre autographe dont la courtoisie m'avait touché, et je lui demandai si, par hasard, il s'en souvenait encore.

Il se mit à rire et j'en restai confondu quand il me parla en détail de l'affaire comme s'il l'avait traitée la veille; plusieurs milliers du même genre avaient dû cependant lui passer sous les yeux, mais il avait, paraît-il, une mémoire extraordinaire, une facilité d'assimilation inouïe, qui lui permettaient de se rappeler à l'infini. On prétend que lorsqu'il était colonel, il savait par coeur les noms de tous les soldats de son régiment.

—Eh bien, dis-je à Hector Crémieux que j'avais pris à l'écart, comment le trouvez-vous, le doux tyran?

—Trop doux pour faire un tyran, me répondit-il, c'est un aimable, un charmeur, mais c'est un fataliste qui doit se soumettre aux événements et non pas les diriger. Il y a de l'Oriental et du fakir dans cette nature-là, et je suis de l'avis de Magnard: ce n'est pas encore l'homme aux grandes bottes providentielles et au grand sabre libérateur qui doit couper le parlementarisme en trente-deux morceaux. Mais c'est égal, moi qui suis surtout un curieux, je suis bien content de l'avoir vu de près.

Le général qui habitait mon quartier, me ramena dans sa voiture, Rue de Rivoli, elle fut arrêtée par la foule, qui d'ailleurs ne le reconnut pas, et hurlait à tue-tête:

C'est Boulange, lange, lange,
C'est Boulange qu'il nous faut!
Oh! oh! oh!

Des gamins s'attelèrent aux roues du coupé, le secouèrent, ne se doutant pas qu'ils secouaient l'idole.

—C'est la popularité! dis-je.

—En surface! me répondit le général avec un singulier sourire.

Je le remerciai, en descendant de voiture, et lui serrai la main.

Je ne l'ai jamais revu.

Quelle singulière chose que cette vie de Paris, demi-triste, fiévreuse, rapide, changeante, où tout se succède, les années se suivant sans se ressembler jamais! En jetant un regard en arrière voici le bilan brutal que me donne le souvenir de ce dîner: je trouve parmi les convives, trois suicidés—tous trois par le revolver; —trois exilés, le général, Rochefort et le comte Dillon;—un fou mort à la porte du cabanon, Victor Koning; — quatre blackboulés, Laisant, Laguerre, Turquet et Lalou, ce sont les moins à plaindre.

Les hôtels et la plupart des convives ont disparu de ce monde depuis longtemps. Il reste à peine trois ou quatre survivants.

Quant aux oeillets rouges, comme ils étaient artificiels, pendant des mois on les utilisa en garniture de chapeau.

Félix DUQUESNEL.

———(*)———

COUR SUPERIEURE

Province de Québec, District de Montréal, No. 3643

Dame Elmire Lamond, des Cité et District de Montréal, épouse commune en biens de George E. Bissonnette, agent du même lieu, dûment autorisée à ester en justice.

Demanderesse

—vs—

Le dit George E. Bissonnette.

Défendeur.

Une action en séparation de biens a été instituée le 22 mai 1914.

Montréal, 16 juin 1914.

DESAULNIERS & VALLEE

Procureurs de la demanderesse.

25-5

AVIS

Avis est donné au public que, en vertu de la loi des compagnies de Québec, il a été accordé par le lieutenant-gouverneur de la province de Québec, des lettres patentes en date du neuvième jour de juillet 1914, constituant en corporation MM. Percy Hall Reid et Harry Allan Reid, manufacturiers, Robert Louis Calder, avocat, Robert Allan Herring, gérant de ventes, et William Roy Richards, gérant, de la cité de Montréal, dans les buts suivants:

Acheter, vendre, louer ou autrement commercer, manufacturer, réparer et emmagasiner des automobiles, aéroplanes, hydroplanes, hydro-aéroplanes et véhicules-moteurs de toutes sortes, faisant le service, sous terre et dans l'air et sur l'eau, et tous articles employés dans leur construction, entretien, réparation et emmagasinage;

Faire les affaires de mécaniciens dans toutes leurs formes et spécialités;

Maintenir une école pour l'enseignement du soin, du maniement et de l'emploi des véhicules et voitures mus au moyen de moteur, des machines plus lourdes et plus légères que l'air, bateaux-moteurs, aéroplanes, hydroplanes, hydro-aéroplanes et machines-motrices de toutes sortes; charger des honoraires pour tel enseignement, et émettre des certifients de qualification aux élèves de telle école justifiant leur habileté;

Faire aucun et tous tels actes non spécifiés ci-dessus dans les présentes qui sembleront nécessaires et avantageux pour l'accomplissement des objets ci-dessus énoncés, et à cette fin acquérir et détenir des biens immobiliers, sous le nom de "Reid Brothers Limited," avec un capital-actions de vingt mille dollars ($20,000.00), divisé en deux cents (200) actions de cent dollars ($100.00) chacune.

La principale place d'affaires de la corporation, sera dans la cité de Montréal.

Daté au bureau du secrétaire de la province, ce neuvième jour de juillet 1914.

C. J. SIMARD,

Sous-secrétaire de la province.

WILLIAM R. RICHARDS, procureur des requérants. 29-4

Voulez-vous vendre ou acheter un terrain, une propriété ?

ADRESSEZ-VOUS, A

J. E. LALONDE, COURTIER D'IMMEUBLES

187, ST-DENIS. TEL. EST 1698

MOULIN ROUGE (Angle Ste-Catherine et Amherst)

VUES ANIMEES DE LUXE

Dimanche et Lundi

LA TERRE PROMISE

En trois parties

MARDI ET MERCREDI

LE GOUVERNEMENT

Aussi

"LUCILE LOVE" 16ième Série

UN BEAU PROGRAMME PRIX: 5c ET 10c

KING EDWARD PARK (ILE GROSBOIS

Scenic Railway, Caroussel, Courses en Bicycles (Motor Cycles), plusieurs amusements de première classe, un excellent restaurant:—Aucune liqueur n'est vendue au Parc.

HORAIRE DES BATEAUX

Les bateaux partent du pied de la rue Déséry, toutes les heures de 8 a.m. et le Samedi après-midi et le DIMANCHE toutes les heures. Le dernier bateau part du parc à 8 heures P.M.

Pourquoi ne pas aller à Ste-Anne de Bellevue, cet après-midi?

LE PARC MUIR

dans la ville de Senneville s'étend à droite de la gare du C.P.R., à Ste-Anne et vaut d'être vu.

LOTS A PARTIR DE

$400.

The Colonial Real Estate Company Limited

Maisons à louer

Toutes en bonnes conditions et dans une belle localité.

1218 RUE FULLUM
$14 par mois

1220 RUE FULLUM
$15 par mois

1224 RUE FULLUM
$14 par mois

1226 RUE FULLUM
$14 par mois

1232 RUE FULLUM
$14 par mois

S'adresser à

SHORT-LIMITED

299, St - Jacques

ASPHALTES

The Elder Ebano Asphalt Co., Limited

OFFRE EN VENTE:

1.—Des Asphaltes de Roche, marques SEYSSEL et LOBSANN, aux prix de $16.50 à $21.80 la tonne de 2,000 livres, selon les conditions de ventes.

2.—Des Asphaltes Raffinés aux Etats-Unis, avec des huiles de Californie, du Mexique et du Texas, depuis $18.00 la tonne de 2,000 livres.

3.—L'Asphalte MEXICAN EBANO, à $30.00 la tonne de 2,000 livres, qui est exempt de toutes impuretés et mélanges, parce que raffiné au Mexique même. Chaque baril, chaque livre de cet Asphalte est toujours de la même absolue première qualité. Huit ans d'expériences et de succès.

4.—FONDANT (FLUX) et HUILE ASPHALTIQUE (Road Oil), de première qualité.

5.—Aussi, grande quantité d'autres matériaux: Blocs Artificiels de toutes couleurs, Armatures pour chaines en Ciment, Blocs de Bois et de Granit, de Pierre à sable, etc.

S'adresser aux Bureaux de la Compagnie:

CHAMBRES 205, 206, 207, 208 ET 209

EDIFICE BANQUE DE QUEBEC

11 PLACE D'ARMES MONTREAL

La Compagnie Montreal and Southern Counties Railway

HORAIRE.—MONTREAL ET SAINT-CESAIRE

31 MILLES PAR CHAR ELECTRIQUE

	Tous les jours a.m.	Dim. seulement a.m	Tous les jours a.m.	Tous les jours p.m.	Tous les jours p.m.	Dim. seulement p.m	Tous les jours p.m.	Tous les jours p.m.	Tous les jours p.m.
De Montréal à St-Césaire	6.20		10.00		5.20		6.20		
De Montréal à Marieville	6.20	8.50	10.00	2.00	5.20	6.00	6.20	11.20	
				a.m.		Tous les jours			
De St-Césaire à Montréal			6.50	8.30		2.10			8.15
	Tous les jours excepté dimanche.			Dim. seulement a.m.			Dim. seulement		
De Marieville à Montréal	5.30		7.15	8.52	10.10	2.35	3.25	7.10	8.40

LES SAMEDIS ET DIMANCHES.—Le train quittant Montréal à 2.00 p.m. va tout droit à St-Césaire.

LES DIMANCHES.—Des trains spéciaux quittent Montréal pour Chambly Canton à 2.40 p.m. et pour St-Césaire à 9.40 p.m., arrêtant à toutes les stations. Les trains spéciaux reviennent à Montréal comme suit:

	P.M.	P.M.	P.M.		P.M.	P.M.	P.M.
Quitte St-Césaire			7.00	Quitte Chemin St-Hubert			
" Rougemont			7.10		5.22	7.40	8.15
" Marieville			7.51	Quitte M. & S. C. Jonction			
" Richelieu			7.43		5.27	7.47	8.22
" Chambly Canton	5.00	7.15	7.48	Quitte Front St., St. Lambert			
" Chambly Bassin	5.04	7.20	7.53		5.37	7.57	8.35
Quitte Brookline	5.14	7.32	8.05	Arrive Montréal	5.57	8.17	8.55